

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE NOUMÉA

ÉCONOMIE - DÉMOGRAPHIE

Le Nord de la Nouvelle-Calédonie, Région économique

G. ROCHETEAU

Mai 1966

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE NOUMEA

- - -

///E CONOMIE-///D EMOGRAPHIE

- - -

Le Nord de la Nouvelle-Calédonie, Région économique

- - -

G. ROCHETEAU
Chargé de Recherche stagiaire

- - -

Mai 1966

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE NOUMEA

- - -

ECONOMIE-DEMOGRAPHIE

- - -

Le Nord de la Nouvelle-Calédonie, Région économique

- - -

G. ROCHETEAU
Chargé de Recherche stagiaire

- - -

Mai 1966

I N T R O D U C T I O N

De l'urgence d'une politique économique régionale en Nouvelle-Calédonie, un géographe nous donnait récemment la formule la plus claire, qui semble bien être aussi la plus couramment reçue localement :

"La sagesse commande dès à présent de songer à structurer le territoire de telle façon que l'on n'ait pas un jour "Nouméa et le désert calédonien".

Dans un espace qui reste encore sous-peuplé (surtout en éléments productifs) il faut utiliser au mieux l'ensemble des moyens mis au service de l'homme par les techniques modernes et c'est là le premier souci de toute politique de productivité.

Il faut dans cette perspective prendre conscience des périls qui guettent une économie, à l'heure actuelle euphorique, mais qui pourrait être victime de renversements catastrophiques".

Seules cependant des études de terrain pourraient dire si "la définition géographique, humaine et économique du cadre régional s'applique parfaitement", comme le postule le même auteur "à la Grande Terre Calédonienne" (1).

Les auteurs de la première géographie de la Nouvelle-Calédonie en fixaient ainsi les prémices : les problèmes généraux du Territoire étant posés, "les solutions peuvent varier suivant les régions auxquelles elles auront à s'appliquer, et dont il conviendrait de dresser les tableaux, d'expliquer l'origine et l'évolution variable en reprenant les analyses géologiques, morphologiques, climatologiques ou biologiques, en expliquant quelles conditions favorables ou non ces cadres ont imposé aux activités humaines, quel parti l'homme en a tiré, en quel sens il les a modifiées" (2).

(1) cf. G. Doumonge : "Un impératif de la productivité : réaliser les conditions de survivance et de Développement en Nouvelle-Calédonie". Revue du Centre de Productivité et d'études économiques - N° 2 (Janvier 1962).

(2) cf. JP. Faivre - J.Poirier - P.Routhier - "Géographie de la Nouvelle-Calédonie" 1955.

Reste le problème de l'application au réel, à savoir la mise à la disposition du planificateur de données utilisables sur lesquelles fonder une régionalisation des options territoriales et une politique de correction des disparités régionales.

L'un des mérites de la seule étude régionale réalisée à ce jour, oeuvre de sociologues (3), est de l'avoir posé sans ambiguïté, en se présentant comme une simple contribution au développement économique d'une zone définie. On s'y livrait à un inventaire des ressources potentielles du pays et des niveaux de vie des populations concernées, base indispensable à tout travail de réflexion dans l'ordre de l'action et de l'engagement concret. Il en ressortait ensuite, compte tenu de la diversité des terrains et des conditions écologiques locales, l'irrecevabilité d'une approche globale s'appuyant par priorité sur les techniques d'enquêtes par sondages.

La prise en considération de ces différentes données ont guidé nos choix concernant une région, une méthode et une technique d'enquête.

Choix d'une région d'enquête

Le Nord calédonien, qui fut, du fait d'un long isolement et de l'exploitation intensive de son sous-sol, une des régions les plus actives et les mieux particularisées du territoire subissait les conséquences d'une brusque récession économique. Sans parler des possibilités d'engagement salarié pour les populations locales, les mines du Nord avaient constitué jusqu'à ces dernières années le débouché à peu près unique de la production agricole régionale. La réadaptation ne pouvait s'être faite, de toute évidence, qu'en fonction des besoins croissants, en main-d'oeuvre et en produits du marché de Nouméa.

Dans ces conditions, nous avons toute chance de découvrir, ici mieux qu'ailleurs, le vrai visage de ce "Désert Calédonien" dont il était plus haut question. Mieux, le poids d'un passé brillant et singulier, sur un présent où tout est à refaire, nous donnerait plus aisément à voir la part de dynamisme et de création "de ce que l'on peut appeler, faute de mieux, le milieu humain". (4)

(3) J.Guiart - F.Robert - "Les données de l'économie agraire mélanésienne dans le centre nord de la Nouvelle-Calédonie. 1ère partie : les données économiques". E.P.H.E. 1960.

(4) cf. JP. Faivre - J. Poirier - P.Routhier - Opuscité.

Choix d'une méthode d'enquête

Puisque l'approche globale ne semblait pas devoir rendre compte de la diversité des situations concrètes, il fallait prendre le parti d'appliquer la méthode opposée, paraissant impliquer, sur le plan pratique, la réalisation d'un inventaire complet de tous les phénomènes économiques repérables dans une zone donnée. Le danger de l'empirisme, cependant, imposait dès l'abord, que l'on se donne un cadre formel, une "problématique", qui fournisse dans la cucillette des renseignements comme dans la présentation des résultats, "une chaîne de questions à poser aux faits".

Ainsi, quitte à devoir en abandonner en cours de route quelques unes des implications, avons nous eu recours aux concepts opératoires classiques de l'analyse économique régionale : polarisation, attraction, entraînement. Comme l'établit tel théoricien : "La notion de région fonctionnelle ou polarisée repose sur l'analyse de l'interdépendance résultant de la division du travail entre un foyer de rayonnement et la région qui l'environne. Elle se présente comme un réseau d'échanges réciproques de marchandises distinctes ; elle exige des spécialisations diverses et par conséquent une hétérogénéité. En définitive, elle se définit comme le lieu d'échange des biens et services dont l'intensité est supérieure en chaque point à l'intensité externe. Cette définition se précise par la notion de pôle caractérisé à la fois comme marché, source d'approvisionnement et centre de redistribution. L'existence de tels pôles met en lumière le fait que la densité des échanges à l'intérieur d'une telle région est hétérogène, la plus grande densité mesurée par le chiffre d'affaires par habitant se trouvant localisée au foyer" (5). Rien ne nous empêchait, ce faisant, de retenir en second plan la notion antithétique et complémentaire de Région homogène, que le même auteur définit, dans un esprit de statisticien, "par une dispersion minima des caractéristiques de chaque unité élémentaire autour de la moyenne de l'ensemble".

Choix d'une technique d'enquête

Nous savions, dès l'abord, que les échanges à l'intérieur de la région étaient rares, qu'il n'existait pas localement de marché ouvert et qu'à peu près toutes les opérations commerciales étaient le fruit d'initiatives individuelles rarement suivies. Par ailleurs, la plus forte partie de la production régionale acheminée sur Nouméa était, à l'évidence, le fait de petits colporteurs indépendants, discrets par définition sur leurs méthodes et leurs chiffres d'affaire. Si l'on pouvait espérer en recensant toute les situations particulières en arriver à comprendre le fonctionnement et la logique du système, il était bien difficile d'opérer un enregistrement quantitatif de ces échanges autrement que par recoupement et par estimation.

(5) cf. JR. Boudeville - "L'économie régionale espace opérationnel".
Cahiers de l'I.S.E.A. - N° 69 - Juin 1958.

Sur un plan plus général, l'idée même d'un travail d'inventaire largement monographique, conçu dans un esprit de recherche, s'accordait mal avec un quelconque procédé d'enquête limité, rigoureux et immédiatement efficace, dont, faute de précédents, on ne pouvait espérer en réalité tracer les voies qu'en fin d'enquête.

Enfin dans le contexte socio-politique nord calédonien, la nécessité de travailler simultanément dans deux communautés ethniques et de faible densité démographique impliquait des soins particuliers : pour des raisons au moins psychologiques, la technique d'enquête par questionnaire direct et dirigé ne pouvait être appliquée de façon systématique.

Aussi fallait-il, à l'opposé, multiplier les déplacements, tout noter et vérifier toujours, parler et surtout laisser parler, vivre sans bruit la vie des gens et saisir à tous moments toute occasion favorable.

Le procédé, aberrant pour l'économiste travaillant sur de grands ensembles humains, eut en tous cas le mérite de ne pas cristalliser sur de fausses prémices une opinion hypersensibilisée à tout stimulus venant de l'extérieur.

Les enquêtes de terrain se sont déroulées de Janvier à Novembre 1965.

- - - - -

Une région économique, comme espace unitaire et structuré, est chose complexe.

L'ordre actuel n'y trouve un sens qu'à travers le donné géographique, qui en fixe le cadre et le donné historique, qui le situe aux termes d'une évolution.

- - - - -

II H A P I T R E I

- - -

- LE CADRE NATUREL -

Un simple examen de la carte révèle l'originalité de la configuration géographique du nord calédonien.

L'île se rétrécit dans sa largeur et la chaîne centrale s'abaisse progressivement, au Nord d'une ligne Pouébo-Gomen. Elle ne culmine plus qu'à 577 mètres entre Balade et Ouégoa (Mont Pouniate) et à 384 mètres entre Ouégoa et Koumac (Corne de Koumac), et se prolonge en se divisant sur le versant Est jusqu'à la presqu'île de Pam et sur le versant Ouest dans la presqu'île d'Arama pour ne plus reparaître qu'à l'état de vestige dans les Îles du Nord. La direction structurale du relief a en effet permis ici la naissance de la rivière du Diahot, qui coule dans une direction parallèle à l'axe de la Grande Terre. L'arête montagneuse, en tout état de cause, ne laisse que très peu de place aux plaines littorales, que prolongent vers l'intérieur les étroites vallées du Diahot et des rivières de Koumac et de Néhouc.

La pluviométrie (1300 à 1500 mm d'eau par an) et l'importance des sables littoraux rattachent Poum et les Îles du Nord à la Côte Nord-est, et en font une zone de végétation privilégiée pour le cocotier.

Défini par une étroite plaine alluviale entre les dômes ferrallitiques de Tiébaghi et du Kaala, dont on ne retrouve la forme que très atténuée dans la presqu'île de Poum, Koumac avec son climat sec (moins de 1200 mm d'eau par an) et ses baies à palétuviers appartient très nettement à la côte Ouest.

Dans la bande climatique de la côte est, la belle vallée du Diahot, encaissée dans la chaîne centrale qui l'isole à l'est et à l'ouest, fait de ~~Ouvégoa~~ une zone intermédiaire fortement particularisée.

Entre les plaines littorales de Poum, Arama, Pouébo et les vallées du Diahot et de la Koumac, qui apparaissent immédiatement comme les seuls lieux possibles de peuplement, les vastes espaces montagneux appartiennent tous à la zone des sols du groupe podzolique, les plus infertiles qu'il soit. Dans la haute Koumac, en deçà d'une ligne divisant à peu près également l'île en deux dans l'axe longitudinal, les "Podzols sur phanites et schistes phanites" ont "des possibilités médiocres ou nulles" (1) et présentent entre autre défauts une "sensibilité à l'érosion très élevée".

(1) cf. G. TERCINIER - "Les sols de la Nouvelle-Calédonie" - ORSTOM 1957, ouvrage auquel nous empruntons dans les lignes qui suivent toutes les remarques en citation.

Les sols dits sols beiges podzoliques, type bassin du Diahot, sont à peine plus favorables, et "la végétation substituée caractéristique qui s'y installe est une savane à niaoulis poussant assez écartés et herbes courtes et sèches pendant une grande partie de l'année". L'élevage restera possible dans le Nord sur pentes modérées, mais il ne faudra pas s'attendre à trouver à l'intérieur des terres les grandes stations d'élevage type côte Ouest, où l'herbe à pâture pousse bien sur des terrains basaltiques dont l'alignement se termine précisément à Koumac.

Les richesses du sous-sol par contre sont remarquables et exceptionnellement variées, les meilleurs filons semblant se situer dans les terrains métamorphiques du Bassin du Diahot et les dômes de latérites ferrugineuses de Tiébaghi et Poum.

La mer tropicale, enfin est partout.

Nous pouvons donc, au terme de cette courte présentation, considérer comme des données de base :

1° - la singularité de la région du Nord dans l'ensemble calédonien sur le plan climatique et physique.

2° - l'existence, à l'intérieur de la région, de zones géographiques bien particularisées et isolées par un relief peu tourmenté mais continu, qui laisse peu de place aux plaines littorales ou alluviales.

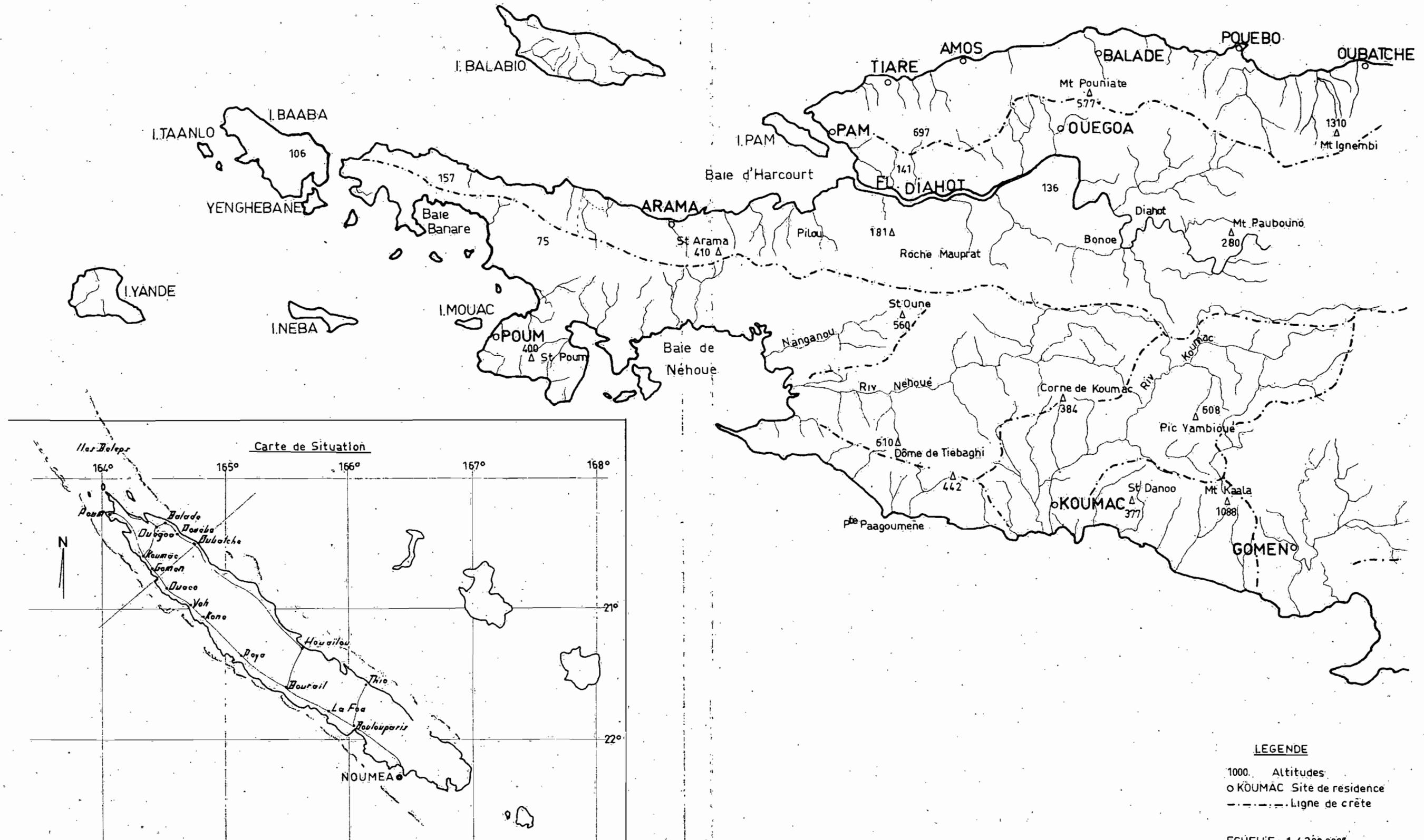
3° - des possibilités de mise en valeur agricole à priori limitées, compte tenu de la qualité générale des sols et de l'amplitude du relief.

4° - l'existence des importantes ressources potentielles du sous-sol et de la mer.

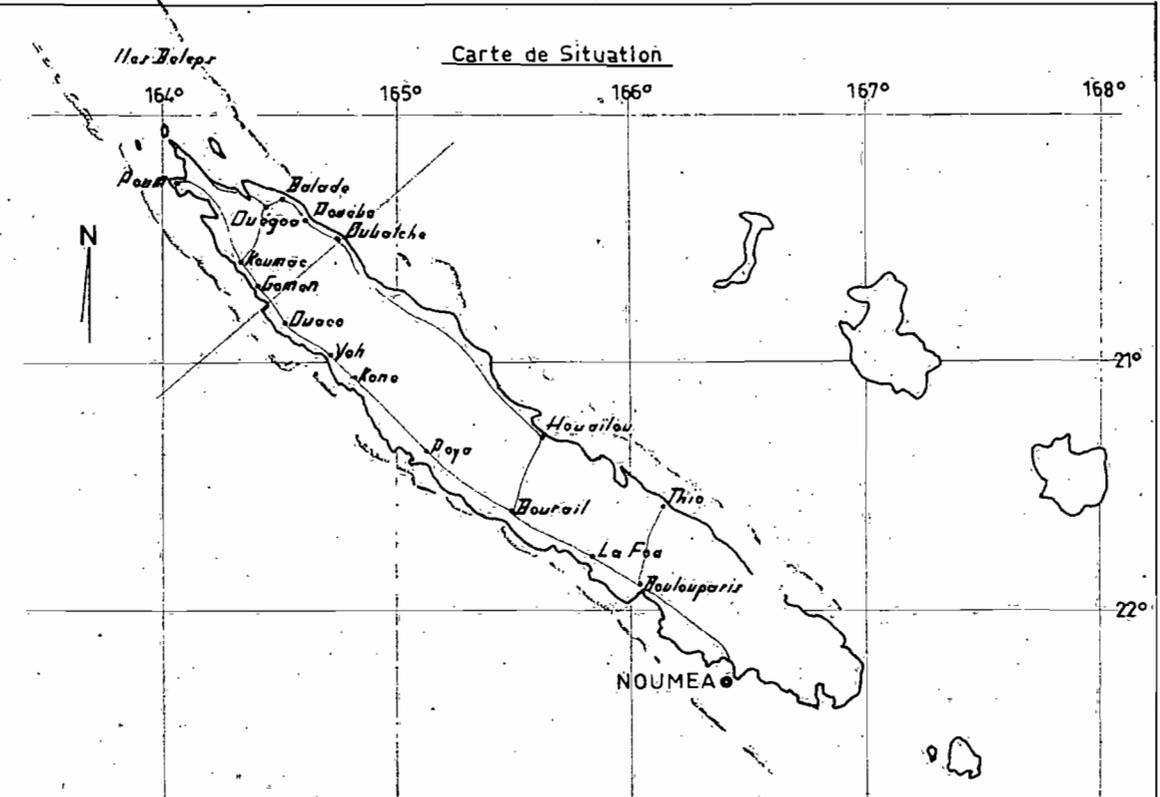
Le cadre étant posé, il nous faut voir, au moins brièvement, comment l'homme s'y est inséré, en a tiré parti, et peut-être l'a transformé.

CARTE 1: Le NORD de la NOUVELLE CALEDONIE

Le cadre naturel



Carte de Situation



LEGENDE

- 1000. Altitudes
- o KOUMAC Site de résidence
- - - - - Ligne de crête

ECHELLE: 1 / 300.000^e

II H A P I T R E II

- - -

- ELEMENTS D'HISTOIRE ECONOMIQUE -

L'histoire économique locale est dominée par le niveau des activités minières, dont l'évolution (cf Tableau 1) conditionne largement le rythme.

Nous en développerons les grandes lignes en trois étapes :

- 1850 - 1900 - Les premières formes de la colonisation
- 1900 - 1940 - Un demi-siècle de prospérité dans l'équilibre
- 1940 - 1965 - Le déclin progressif des plus anciennes activités.

Section 1 - Les premières formes de la colonisation (1850-1900)

A - POUM -

Ce sont les trafiquants de bois de santal, les pêcheurs d'holothuries, les baleiniers qui, les premiers, fréquentèrent régulièrement (1) les côtes calédoniennes à partir de 1843. Quelques uns, aventuriers, naufragés, pour la plupart anglo-saxons, restèrent sur ses bords, formant dans l'extrême nord le premier noyau de la colonisation européenne.

(1) Ce fut COOK, on le sait, qui découvrit la Nouvelle-Calédonie et mouilla le premier, sur le "Résolution", au large de Balade, sur la côte Nord-Est, où il débarqua et fut reçu par la tribu de Poum le 5 septembre 1774. Quelques jours plus tard, le 9 septembre, la chaloupe du lieutenant Pickergill abordait Balabio. Pickergill prit contact avec les autochtones et explora l'île sans difficulté alors que Forster, dans le même temps, faisait de Balade une avancée vers Koumac jusqu'à apercevoir la Côte Ouest, certainement dans les hauts du Crève-Cocur. Cook et après lui D'Entrecasteaux, en 1792, échouèrent dans leurs tentatives pour franchir la passe de Poum. Ce n'est qu'en 1850 que la mission du Commandant d'Harcourt réalisa la première reconnaissance des Iles.

Mieux protégée par son récif, la côte Nord-Ouest restera longtemps intouchée. La pénétration européenne devra se faire par l'Est et, au moins dans ses formes officielles, missionnaire ou militaire, partira surtout de Balade.

TABLEAU 1 - Les Mines du Nord - Périodes d'activités -

Mines Années	Nickel	Chrome	Cobalt	Cuivre	Pb/zinc	Or
1870						
73						
74						
75				"La Balade"		
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82			Koumac/ Poum			
83						
84						
85						
86						
87						
88				"Pilou"	"Mérétrice"	
89						
90						
91						
92						
95						
96						
97						
98						
99						
1900						
01						
02						
03		TIEBAGHI				
05						
07						
09						
12						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
52						
53		Fin de "Chagrin"				
54	POUM					
55						
63						
65						
66						

Sté Minière
du Diahot

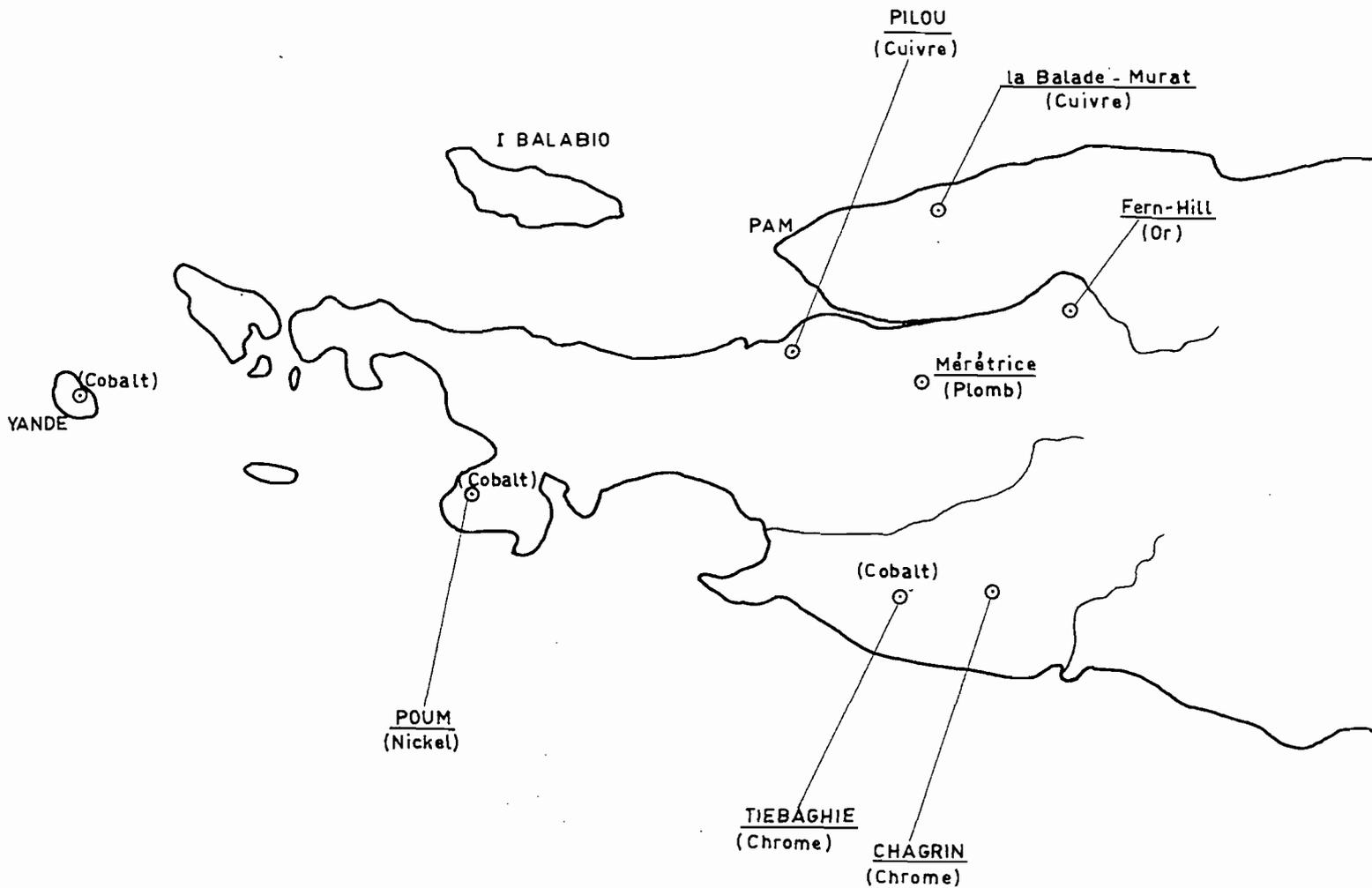
ORSTOM

A°

DATE: 23. 5. 66

DESSINE: A/M

CARTE MINIÈRE EXTREME NORD



ECHELLE: 1/500.000^e

On dispose sur ces premiers temps de la colonisation d'un document unique, constitué par les souvenirs de L. Turpin de Morel (2), qui fut "gérant des Iles" dans les années 1900. Le vieux Pandoue, autochtone de Baaba que fait parler Turpin, nous décrit la vie de ces "pionniers": "Ils se nourrissaient de nos cultures vivrières : ignames, taros, ... Beaucoup sont venus pour pêcher la baleine, puis ils se sont mis à vendre le santal ... Hélas ! ils ont tout détruit. Nous les coupions, les apportions à la mer; puis ils faisaient la biche (3), l'huile de coco (4). Le résidu, le tourteau, servait à nourrir porcs et volailles". "Le premier (blanc) venu habita Baaba ... Il amena les premières truies et un verrat. Il avait la passion de ces animaux, il nous le communiqua". Ils étaient commerçants, déjà ! mais surent aussi être des initiateurs. Ils partageaient la vie des autochtones, plusieurs épousant leurs femmes et faisant souche. Comme le note Turpin, en 1900 : "Tout ce Nord, de Koumac à l'île Poh, fut habité par une population venue de partout ... Mais le besoin crée l'organe. Il a fallu s'unir pour s'imposer aux autochtones, s'entraider, se créer ou accepter un dialecte, le pidgin de Canton appelé ici Bichelamar ...". "Ils adoucèrent, polirent, les mœurs des autochtones, en firent leurs amis". S'imposer aux autochtones et s'en faire des amis : ce texte serait-il écrit aujourd'hui qu'on ne saurait mieux dire. Il rend compte en effet du caractère très original des confrontations ethniques dans l'extrême nord calédonien, où indigènes et allogènes vivent dans une sorte de symbiose économique, et où l'européen s'il est le plus souvent dans une situation privilégiée est aussi souvent, pour l'autochtone un ami.

A partir de 1860, les Iles du Nord furent mises en location. Sur Baaba, une société s'installa avec pour but l'exploitation des fibres de cocos; on essaya l'élevage sur Baaba et Balabio, et après 1880 le coprah, pour lequel on fit largement appel à la main d'oeuvre extérieure, surtout néo-hébridaise et qui devint pour longtemps la ressource essentielle du pays.

La colonisation européenne prit ailleurs des formes bien différentes de celles de l'extrême-nord dont l'originalité, Turpin le note, ne va pas au-delà de Koumac, si elle l'atteint.

(2) G.L. Turpin de Morel - "Le Nord-Souvenirs" - feuillet manuscrit déchiffré par Jean GUIART et présenté dans les "Etudes Mélanésiennes" Nouvelle Série. N° 10-11 (Déc. 1956 - Déc. 1957).

(3) l'holothurie ("bêche de mer" ou "Trepang").

(4) Un rapport du Service de l'Agriculture de 1888, cité par J. Barrau (cf "Le cocotier en Nouvelle-Calédonie". Revue agricole de la Nouvelle-Calédonie - Mars/avril 54) écrit à ce sujet : "En 1862, un anglais, du nom de Fologer, avait compris l'importance des ressources qu'il pouvait tirer de certains produits du pays, et il avait établi à l'île Monack une fabrique d'huile de coco, assez curieuse d'ailleurs, de par sa primitivité, pour être relatée : elle se composait d'une douzaine de pirogues montées sur des pieux. Les naturels apportaient les cocos mêmes, les rapaient avec des instruments de fer et plaçaient cette rapure par couches dans les pirogues. L'action seule du soleil faisant sortir l'huile qui, fraîche, était, dit-on, aussi bonne que celle d'olives.

B - OUÉGOA -

A l'est, jusqu'en 1870, l'histoire de la pénétration se confond largement avec les vicissitudes de l'implantation missionnaire, les révoltes autochtones et les représailles militaires. Très tôt, dès 1860, quelques colons s'installent dans l'orbite de la mission, mais ce n'est qu'en 1870, avec la découverte du filon aurifère de Fern Hill, sur la rive gauche du Diahot, que la colonisation prend une réelle ampleur et son véritable visage. Elle fut ici rapide et massive. Tout commença par Fern Hill, qui fut mis en exploitation avec des interruptions jusqu'à la fin du siècle et pour laquelle on fit largement appel, au moins dans les premiers temps, à la main d'oeuvre pénale. La prospection s'intensifia. On cherchait l'or : on découvrit le cuivre dans la presqu'île de Pam. La première mine, "La Balade", ne sera ouverte que jusqu'en 1884, mais l'exploitation reprendra à "Pilou", près d'Arama, qui prospère malgré quelques arrêts jusqu'en 1911 et s'adjoint une usine de fusion à la Pointe de Pam. (5)

Le centre de Ouégoa se crée. En 1874 on procède, avec la main-d'oeuvre pénale, aux premiers travaux routiers. En 1876, un arrêté gouvernemental établit un syndicat de l'immigration au Diahot. En 1879, Ouégoa est déclaré chef lieu de l'arrondissement du Nord et érigé en municipalité en 1881. Les premières concessions de terrains à vocation agricole remontent à 1880. Les autochtones eux, se sont repliés sur Bondé, autour de la mission (6), et sauf les emplacements de Balangham, Paraoua, Manghine-St Ferdinand ont abandonné la moyenne vallée du Diahot.

En 1911, le centre de Ouégoa compte 245 personnes, dont 102 français, 27 étrangers et 69 asiatiques (7), pour l'élément libre, et 57 ressortissants français pour l'élément pénal.

Si l'on s'en tient à l'élément européen libre, cette population présente une structure tout à fait atypique. La répartition par âge et par sexe nous donne les résultats suivants :

Age Sexe	0 à 15 ans	16 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans & plus	Totaux
H	17	9	44	47	15	132
F	19	5	15	5	-	44

Le sex ratio est très déséquilibré, et ne donne des promesses de rétablissement que dans les classes les plus jeunes. On conçoit aisément que les unions avec des femmes mélanésiennes aient dû être nombreuses, mais il semble bien, ce qui n'est pas indifférent pour notre propos, que l'on ait eu affaire, le plus souvent, à des unions passagères, ne fournissant en aucune façon, bien au contraire, une promesse pour des rapprochements inter-ethniques.

(5) Le plus ancien recensement dont nous disposons donne, pour le centre de Pilou-Pam, en 1911, le chiffre de 234 personnes, dont 65 étrangers, 57 "éléments pénaux" et 112 français libres.

(6) Fondée en 1863

(7) Entrant dans le cadre de l'immigration réglementée : tonkinois et asiatiques, peut-être néo-hébridais.

C - KOUMAC -

A Koumac, bien protégé par son récif et plus encore par la volonté d'indépendance de ses premiers habitants (8), l'implantation européenne fut plus tardive. Ce furent les "Cobaleurs", les chercheurs de cobalt, qui les premiers hantèrent les lieux. Ici, pas de grandes Sociétés, nécessitant les grandes concentrations humaines, mais une suite de petits mineurs indépendants, travaillant dans des conditions artisanales et particulièrement difficiles (9). En 1909, qui marqua l'abandon définitif du cobalt, le centre de Koumac avait dix ans à peine, et ne devait un essor rapide qu'aux débuts en 1903 de l'exploitation du chrome dans le massif de Tiébaghi et à l'octroi tout aussi récent des premières concessions agricoles.

Section 2 - Un demi-siècle de prospérité dans l'équilibre (1900-1940)

Très vite, dès l'entrée du siècle, l'économie du Nord présente les constantes qui seront les siennes jusqu'à la deuxième guerre mondiale : isolement, équilibre, prospérité. Isolement tenant essentiellement à l'éloignement et à l'absence de communications routières avec la capitale ; prospérité et équilibre liés à l'apparition d'une production nouvelle, le troca, et surtout à l'existence d'une grande industrie minière dans la zone de Tiébaghi, qui créera par contrecoup des conditions exceptionnellement favorables au développement dans la région de la production agricole.

A - L'ISOLEMENT -

La politique des grands travaux routiers, sous l'administration du gouverneur GUYON, ne remonte qu'à 1925. Partant de Bourail, déjà relié à Nouméa, on atteignit Poya en 1926, Mugo en 1927 et Koumac seulement dans le début des années 30. En 1936, la voie était ouverte vers Ouegoa et Pam. Il faudra malgré tout attendre dix ans, soit pratiquement l'après guerre, pour voir s'établir les premières liaisons régulières par transports routiers. Jusque là tout le commerce empruntera la voie maritime. De Nouméa, les caboteurs du "tour de côte" touchaient les principaux centres de l'intérieur, soit pour le Nord : Oubatche, Pouébo, Pam (10) sur la côte Est; Belep, Yandé, Mouae, Nehoue, Paagoumène, Koumac sur la côte Ouest. Les liaisons intérieures s'effectuaient à cheval et par la piste ou, plus souvent, sur les voiliers de pêcheurs qui tiennent bien les longues distances dans les eaux lagunaires.

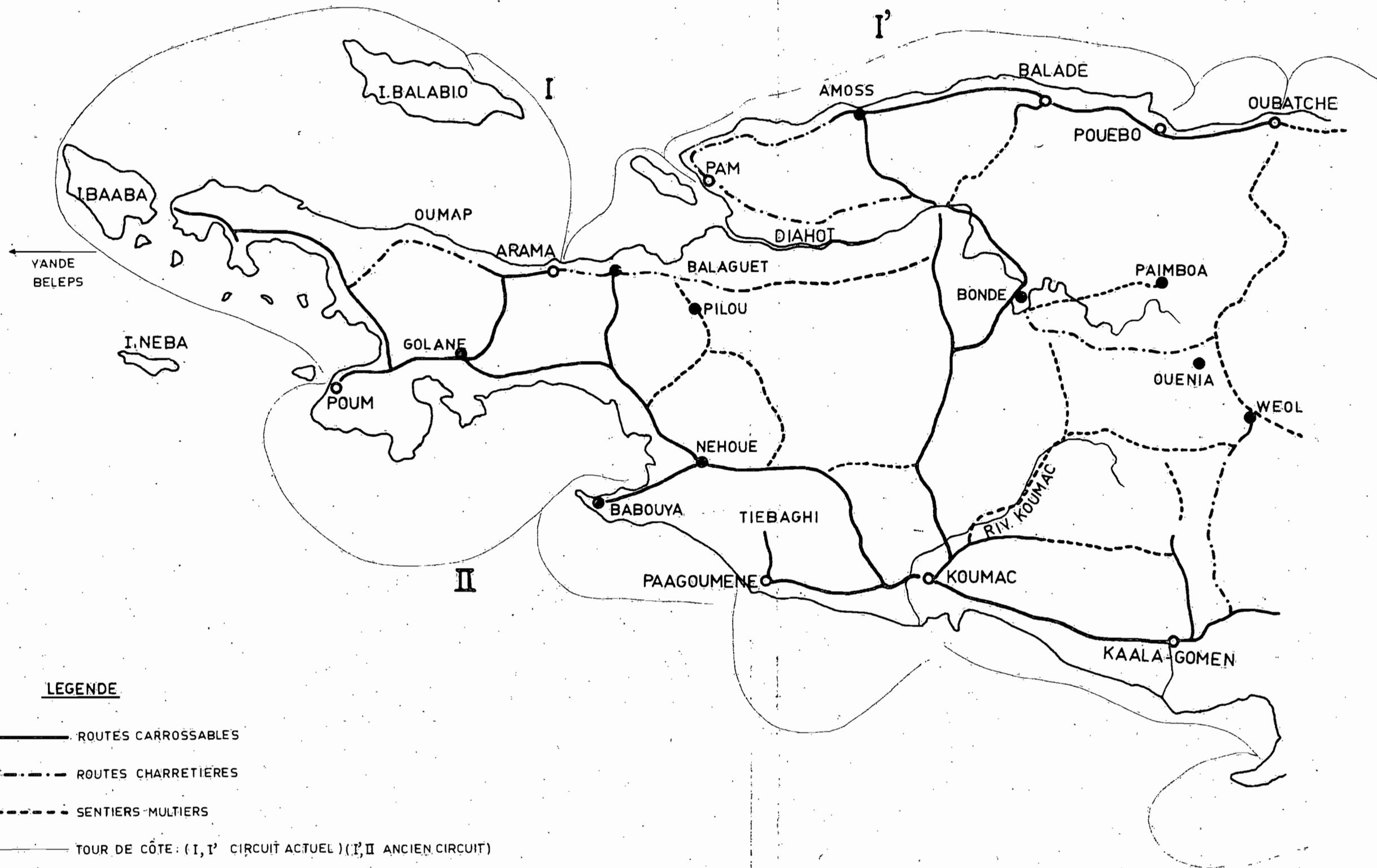
(8) L'arrêté du 16 avril 1864 interdit le territoire de la tribu de Koumac, entre Néhoué et Gomen, à la colonisation européenne en raison "des dispositions manifestées par cette tribu à l'égard des blancs et des menaces qu'elle a proférées contre eux".

(9) Les galeries se creusaient à la pioche et à la pelle : on en retrouve les traces dans le dôme de Tiébaghi et, plus au Nord, à Poum, Yandé, Belep ...

(10) C'est par chalands à faible tirant d'eau que les produits étaient acheminés de Ouegoa sur Pam, où s'opérait le transbordement avec le "tour de côte" et le déchargement des marchandises.

Carte du NORD de la NOUVELLE-CALEDONIE

Voies de communication Terrestres et maritimes



LEGENDE

- ROUTES CARROSSABLES
- - - - - ROUTES CHARRETIÈRES
- · · · · SENTIERS-MULTIERS
- TOUR DE CÔTE : (I, I' CIRCUIT ACTUEL) (I, II ANCIEN CIRCUIT)

ECHELLE: 1/300.000^e

B - Le "Métier du Nord" : LE TROCA

Sous la pression commerciale, la pêche au troca (11) a débuté en Nouvelle-Calédonie en 1907. (Comme le note M. ANGOT : "Pêche est d'ailleurs un euphémisme car, à cette époque, il suffisait de se promener sur les trottoirs récifaux à marée basse et de ramasser, parfois à la pelle et au râteau, les innombrables coquillages qui tapissaient les légères anfractuosités du corail". Cependant, "un tel état de fait ne devait pas se maintenir car, dès les années 1910-20, il devint évident que la capture des trocas sur un mode industriel requerrait une autre méthode, celle connue localement sous le nom de "plonge des trocas". Le pêcheur, homme ou femme, chaussé des lunettes de plongée, se met à l'eau au dessus des surfaces récifales et, après repérage du ou des coquillages, plonge pour décoller ces derniers de leur support, les ramener en surface et les mettre dans des sacs qui, finalement, sont ramenés par des pirogues ou des canots. La "plonge" correspondait évidemment à un très fort accroissement de l'effort de pêche par rapport au ramassage fait à pied sec et comme on pouvait s'y attendre, on put bientôt en mesurer les conséquences. Au lieu de descendre à deux ou trois mètres sous l'eau, un pêcheur désireux d'obtenir des récoltes intéressantes fut contraint de plonger plus profondément ; de là est née l'habileté actuelle des plongeurs qui atteignent fréquemment 6 mètres parfois 10 et exceptionnellement 14 mètres (12)).

Sauf des pointes en 1921 et 1936, et une chute en 1930, la production se maintient aux alentours de 400 tonnes par an, la moitié environ revenant à l'extrême Nord. On put y estimer ses effectifs à 150 bateaux environ occupant six ou sept cents personnes en période de haute conjoncture.

La pêche se faisait au large, dans la proximité des grands récifs et supposait le plus souvent, sur les voiliers de 5 à 9 mètres, prenant 3 à 9 pêcheurs à leur bord, des déplacements allant de quelques jours à une ou même deux semaines. Elle impliquait ainsi pour l'homme non seulement un apprentissage et un conditionnement physique exceptionnels mais un style de vie très particulier. Le "troca", selon l'expression des habitants eux-mêmes, qui lui donnent aujourd'hui un sens noble, devint "le métier du Nord".

Etablis sur des lieux de pêche souvent fort éloignés de leur point de départ, les bateaux en fin de campagne rejoignaient les postes les plus proches où des commerçants traiteurs, installés dans la proximité des points d'accostage des caboteurs, achetaient le produit et offraient leurs marchandises. D'importants commerces prospérèrent ainsi à Koumac, Mouae, Baaba et surtout Balabio (13), dont le rayonnement s'étendait d'Arama jusqu'à Poum et Belep au nord, Pam et Ouegoa au Sud.

(11) Le troca est un coquillage à nacre particulièrement belle et résistante, utilisé pour la fabrication des boutons dans la chemiserie de luxe.

(12) Michel ANGOT - Evolution de la pêche du troca. "La Terre et la Vie".
106 - n° 4 - 1959.

(13) Deux commerces japonais sur grand Balabio et un commerce européen sur petit Balabio y florissaient dans les années 30.

On travaillait côte à côte, dans les mêmes conditions, selon les mêmes techniques, on se rencontrait sur les lieux de vente : tous gens du Nord apprirent au moins à se connaître (14). Sans le phénomène "troca", les régions de Poum, Koumac, Ouégoa, par ailleurs si différentes, seraient restées très isolées les unes des autres.

La pêche au troca s'adjoit la "petite pêche" (crabes, langoustes, coquillages) et celle du poisson, vendu frais dans les centres, ou salé pour l'expédition. Il semble bien qu'on ait eu là une source de revenu secondaire mais fort appréciable dans certains cas, surtout si l'on tient compte du débouché exceptionnel que devait constituer le rassemblement humain de Tiébaghi.

C - Tiébaghi, pôle de développement et centre d'attraction régional

Reconnu par J. Garnier dès 1875, les gisements de chrome du dôme de Tiébaghi ont été exploités sans interruption de 1903 à 1963 (15).

Dans les premiers temps, la mine fonctionne en partie avec de la main-d'oeuvre pénale, qui ne se trouva pratiquement éliminée qu'en 1921. A cette époque, la population totale du centre s'élevait à 231 personnes. En 1936, ce chiffre sera porté à 847 personnes, dont 182 français d'origine européenne, 104 autochtones, 152 étrangers pour la plupart italiens, 361 tonkinois et 45 javanais. Les mineurs et leur famille habitaient aux abords même des mines.

Il est difficile de déterminer la part du recrutement local dans la main d'oeuvre ouvrière. Elle semble avoir été assez faible, et pour les européens avoir surtout été constituée par de jeunes hommes, s'engageant par intermittences et revenant régulièrement à leur métier d'agriculteur ou de pêcheur. Les autochtones, eux, s'employaient de préférence dans les travaux à quai de chargement du minerai, dont au moins les gens de Koumac s'étaient fait une spécialité. On relève malgré tout l'existence, jusqu'à Bondé et Poum, de "groupes de travail" recrutés pour quelques mois seulement.

(14) Aujourd'hui encore on reste étonné par le fait qu'au nord de Koumac et Ouégoa les gens d'une certaine génération parlent les uns des autres comme de connaissances très proches. Puis il y eut des mariages, des migrations qui sans le "troca" n'auraient pas trouvé d'occasions.

(15) Mine Fantoche, dans la baie de Nehoué, ouverte dans la période d'avant-guerre; Mine Chagrin, à dix kilomètres de Koumac sur l'actuelle route vers Poum, fermée en 1953 ; Mine Tiébaghi proprement dite, dans les hauts de Paagoumèno. Sur les caractéristiques techniques et les conditions économiques, on se rapportera utilement aux divers "Rapports du Service des Mines de la Nouvelle-Calédonie".

Pour son approvisionnement, Tiébaghi s'organisait largement par elle-même. Les marchandises d'importation étaient acheminées de Nouméa par les caboteurs, stockées et revendues dans les comptoirs des grandes maisons de commerce et des petits commerces indépendants, chinois et tonkinois. Pour les produits alimentaires, cependant, les commerçants avaient fréquemment recours aux possibilités de la production locale. Tout le monde se souvient, jusqu'à Poum et Arama, des premiers "colporteurs" chinois parcourant la brousse à cheval, voire à pied, pour acheter volailles, fruits, légumes etc ... Une grande partie de la production régionale de viande était destinée à Tiébaghi, où les bêtes, abattues à Koumac, étaient amenées de Poum, Gomen et Ouegoa. Les voiliers du troca, eux-mêmes, profitaient des campagnes sur les récifs de Koumac pour pêcher et vendre sur Tiébaghi poissons et crabes.

En fait il semble que l'offre locale en produits vivriers, fruits, légumes, poissons, porcs, volailles n'ait jamais suffi à satisfaire l'énorme demande de Tiébaghi. Les souvenirs des habitants eux-mêmes concordent parfaitement sur un point : "tout" se vendait et à bon prix.

D - L'élevage et l'Agriculture

- L'ELEVAGE

Nous ne disposons pas de statistiques vraiment précises sur l'importance du cheptel du Nord avant 1939. On peut malgré tout affirmer que, dès les années 20, il avait au moins atteint son niveau actuel, soit 1500 à 2000 têtes pour chacune des zones de Poum, Koumac et Ouegoa. Ces chiffres et leur stabilité rendent tout simplement compte des possibilités locales dans les conditions d'un élevage extensif sans amélioration des pâturages.

Le bétail était amené sur pied, en "conduites" durant de quelques jours à quelques semaines, vers les principaux points de vente : Tiébaghi ou l'usine de conserves de Ouaco (16), installée à 40 km au sud de Koumac, au centre d'un immense domaine de quelque 35 000 hectares.

- L'AGRICULTURE

L'Agriculture, et tout spécialement la "petite" agriculture, produits vivriers, fruits, légumes, a énormément profité du débouché de Tiébaghi. Les cultivateurs autochtones surtout, qui ne pouvaient compter sur l'élevage, trouvaient à y écouler leurs surplus dans de bonnes conditions. Sur ce plan, toutefois, le rayonnement de Tiébaghi n'atteignait pas Ouegoa, inaccessible par la route et déjà éloigné par la mer. Aussi, surtout pour ce dernier centre, toute une partie de la production alimentaire locale : haricots, maïs, pommes de terre était-elle dirigée vers Nouméa.

(16) L'usine de Ouaco, spécialisée dans la production des boîtes de viande, fonctionnait depuis 1886, avec une seule interruption entre 1900 et 1915. L'usine fut totalement modernisée en 1937.

Les cultures d'exportation, café et coprah, n'en restaient pas moins la base et l'élément le plus stable de la production agricole. Le café n'a jamais connu une certaine importance qu'à Ouégoa (70 ha environ en 1930); moindre à Koumac (30 ha en 1930), à peu près nulle à Poum (17). En ce qui concerne le cocotier, on relève, pour l'année 1933, les chiffres suivants (18), 217 ha à Poum (dont 157 pour le secteur autochtone), 99 ha à Ouégoa (dont 44 ha pour le secteur autochtone), 92,5 ha à Koumac (dont 32 pour le secteur autochtone). La production de coprah a pratiquement été abandonnée à Koumac après 1920 et a toujours été très secondaire à Ouégoa (10-20 tonnes). Elle ne s'est régulièrement maintenue qu'à Poum, toujours aux alentours de 150 tonnes.

Le problème de la main d'oeuvre agricole dans les exploitations européennes trouvait une double solution, d'une part dans le recours à la main d'oeuvre autochtone engagée par contrat administratif, d'autre part dans les possibilités de métayage, surtout javanais.

Les autochtones, comme partout ailleurs sur la Grande Terre, fournissaient la main d'oeuvre saisonnière indispensable à la préparation des cultures et surtout à la cueillette du café.

Les débuts du métayage javanais dans le Nord se situent entre 1910-1920. Il est difficile de se faire une idée exacte de ses contingents. On peut malgré tout approcher la réalité, ou plutôt lui fixer un maximum, en se rapportant aux recensements démographiques donnant pour chaque centre le nombre des ressortissants javanais :

- 1/ - A Koumac, 31 en 1921 (dont 25 adultes masculins) et 67 en 1936 (dont 45 adultes masculins) (19).
- 2/ - A Poum, 38 en 1921 (dont 35 adultes masculins) et 14 en 1936 (dont 11 adultes masculins)
- 3/ - A Ouégoa, 12 en 1921 (dont 9 adultes masculins) et 5 en 1936 (dont 2 adultes masculins).

Sauf le chiffre fourni pour Koumac en 1936, il semble bien que nous ayons là un compte exact, très peu surfait, de la main d'oeuvre agricole javanaise dans l'avant guerre. En interprétant ces données à la lumière des renseignements recueillis sur le terrain auprès des anciens "patrons", on peut avancer qu'il n'y a jamais eu dans la région plus d'une trentaine de véritables métayers javanais, auxquels il faudrait seulement ajouter quelques ouvriers agricoles.

(17) Les premières caféeries autochtones n'ont apparu qu'à partir de 1930 et ont atteint assez rapidement une extension égale à celle des caféeries européennes.

(18) Donnée par J. Risbec : "La culture du cocotier en Nouvelle-Calédonie" - "L'Agronomie Tropicale" - Paris 1944.

(19) Ces chiffres ne reprennent pas ceux de la mine Tiébaghi. Il s'agit donc bien des ressortissants javanais établis en principe dans le centre de Koumac.

Les métayers javanais travaillaient exclusivement avec de la main d'oeuvre familiale et, à l'exception de Poum, où on les trouvait dans les plantations cocotières, ils s'étaient orientés vers une polyculture semi-intensive : A une production agricole (pommes de terre, maïs, haricots, pistache ...) réalisée en culture attelée sur trois ou quatre hectares au maximum, s'associait généralement l'exploitation d'une petite caféerie de deux ou trois hectares, rarement plus.

Malgré leur petit nombre, mais compte-tenu des faibles possibilités locales, on peut estimer qu'ils étaient responsables des deux tiers de la production européenne de coprah à Poum, et de la quasi-totalité de la production agricole de Koumac. Les contrats de métayage, cependant, ne prévoyaient aucune clause d'indemnisation pour plus-value en faveur des métayers. Il s'agissait donc d'obtenir des terres le maximum au minimum de frais, soit sans rénovation des plantations et sans investissement dans les moyens de culture ou de préparation des produits.

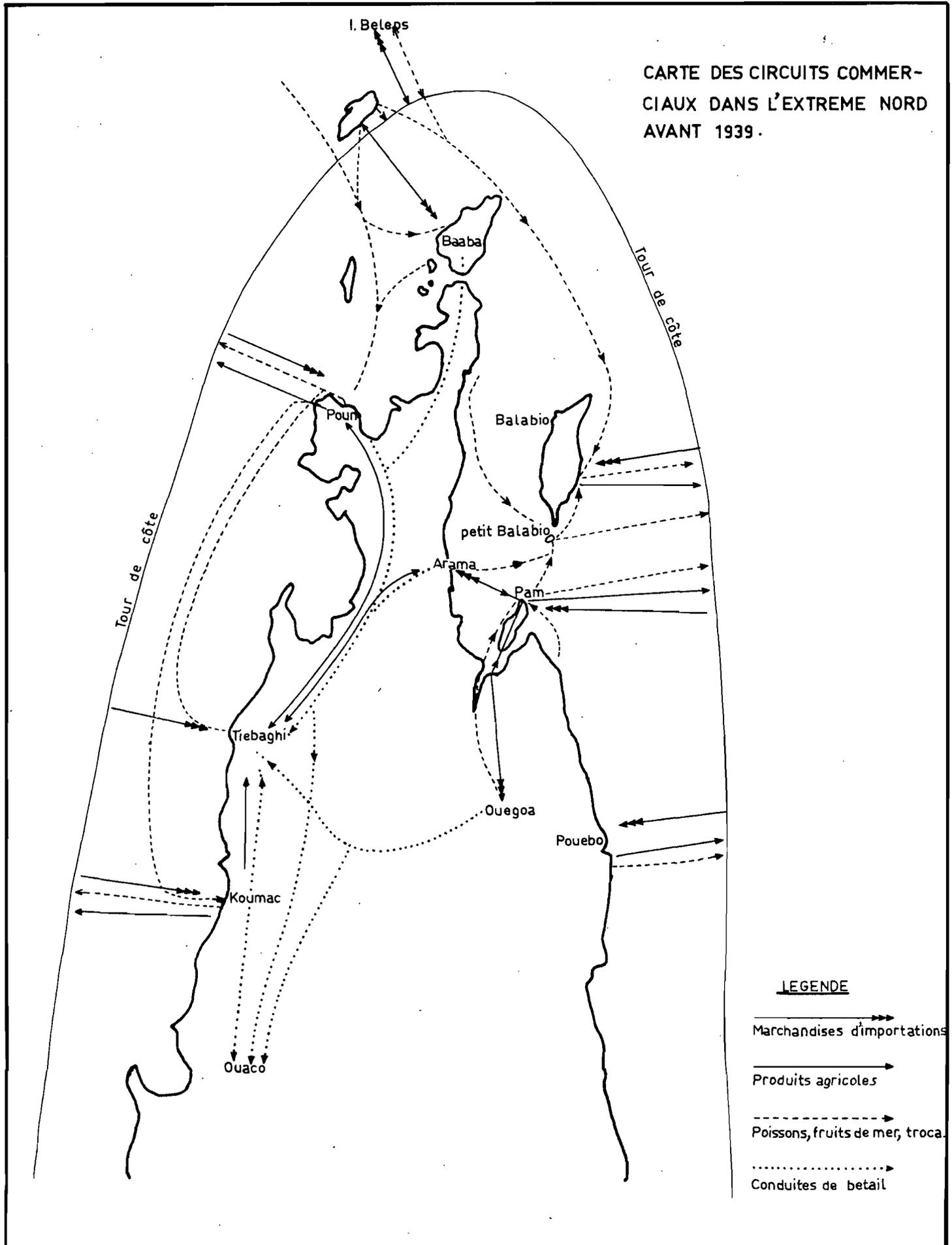
Les javanais semblent s'être moins bien adaptés à Ouegoa, où on ne les trouve nombreux (20) qu'en 1930 au moment de la réouverture temporaire des mines Pilou et Méretricc. En 1936, il n'en demeurait plus que cinq, dont deux hommes adultes seulement. Les japonais par contre, qui partout ailleurs dans la région s'étaient surtout tournés vers l'artisanat ou le commerce, furent nombreux à tenter l'agriculture dans la vallée du Diahot. Transfuges du "troca" ou anciens ouvriers des mines, on ne les trouve ici qu'après 1915 où, à l'encontre des javanais, ils accédèrent rapidement à la propriété foncière. En 1921, on en dénombre 18, tous des hommes adultes (21). En 1925, les registres cadastraux font mention de 5 propriétaires japonais, n'occupant au total que 39 hectares, mais excellentement situés sur les terrains alluvionnaires du Diahot.

Par la suite l'immigration s'est ralentie, et l'on ne relève plus jusqu'en 1939 que deux inscriptions foncières à leur profit. Maraichers et agriculteurs méthodiques, ne s'occupant généralement pas d'élevage, ils ont laissé le souvenir de travailleurs patients et réguliers. On peut au moins affirmer aujourd'hui qu'ils ont créé quelques unes des plus belles caféeries de la zone.

(20) 77 personnes

(21) Quoiqu'ayant vécu en communauté assez fermée, ils semblent avoir été bien admis par les populations locales, mélanésiennes et surtout européennes, auxquelles, sans leur départ précipité en 1941 ils se seraient certainement complètement assimilés.

CARTE DES CIRCUITS COMMERCIAUX DANS L'EXTREME NORD AVANT 1939.



LEGENDE

- >>> Marchandises d'importations
- > Produits agricoles
- - - - -> Poissons, fruits de mer, troca.
-> Conduites de betail

Echelle: 1/500.000

En conclusion, à la veille de la dernière guerre mondiale, l'organisation de l'espace régional, qui apparaît assez clairement à l'examen des principaux circuits commerciaux (cf. carte) pourrait se définir d'après les caractères suivants :

- 1 - L'isolement de la région dans l'ensemble calédonien
- 2 - La dépendance de la région à l'égard des marchés extérieurs (ou du marché de Nouméa) pour son approvisionnement et l'écoulement de la plus importante partie de sa production agricole (café, coprah, maïs, pommes de terre) ou piscicole (troca - poisson salé).
- 3 - l'existence de deux centres d'attraction commerciaux et humains d'une part, au niveau régional, le complexe Tiébaghi-Koumac sur la côte Ouest ; d'autre part Arama-Balabio sur la côte Est, reliant les zones périphériques de Poum et Ouégoa (au demeurant très particularisées.)
- 4 - La situation marginale de Pouébo-Balade, pratiquement en dehors du système.

Le niveau différentiel de l'activité économique par zone transparaît dans la démographie (cf. Tableau 2).

En 1936, année record pour la pêche au troca et les exploitations minières, la hiérarchie des groupes de population s'établit en effet comme suit :

1°/ - Centre minier de Tiébaghi :	743 personnes
2°/ - Centre de Koumac, dans l'orbite de Tiébaghi :	428 personnes
3°/ - Groupe Poum-Arama (22), dans la zone du troca :	329 personnes
4°/ - Centre de Ouégoa, essentiellement agricole :	266 personnes

Le rôle d'attraction de Koumac et Arama apparaît encore plus nettement sur le plan dynamique : alors que les populations de Poum et Ouégoa restent très stationnaires, celles de ces deux zones marquent dans la période retenue un très net accroissement : pour Koumac-Tiébaghi dans les proportions de 1 à 5 entre 1911 et 1936 et de 1 à 3 entre 1921 et 1936, pour Arama-Balabio dans la proportion de 1 à 3 entre 1921 et 1936.

(22) La position d'Arama s'est un moment trouvée singulièrement renforcée, mais très temporairement, par la reprise de la mine Pilou entre 1928 et 1931.

TABLEAU 2 - Dénombrement des populations non autochtones du Nord en 1911, 1921, et 1936

	FRANCAIS				ETRANGERS				TONKINOIS				JAVANAIS				WALLISIENS NEO-HEBRIDAIS				Elément PENAL	TOTAUX					
	M	F	E	TX	M	F	E	TX	M	F	E	TX	M	F	E	TX	M	F	E	TX							
Koumac Tiébaghi				155				8				-				-				-	95	258					
Koumac Tiébaghi	26 32	26 25	35 22	87 79	9 122	5 4	- 6	14 132	10	-	3	13 -	25	6	5	31 -	4	-	-	4 -	13 20	162 231	393				
Koumac Tiébaghi	61 79	42 37	81 66	184 182	67 36	1 8	- 8	68 152	74 266	16 59	15 36	105 361	45 29	13 15	9 1	67 45				- -	- 3	428 743	1171				
Poum Arama				73				21				-				-				1	97	192					
Poum Arama	52 12	28 14	33 23	113 49	16 1	3 -	4 -	23 1				- -	35	1	2	38 -				1 -	17 3	175 53					
Poum Arama	49 42	35 45	53 48	137 135	9 13	- -	4 6	13 19				- -	13 3	2 3	- 2	14 8				- 1	2 -	166 163					
Quegoa Pilou-Pam				102 112				27 65	←----- 69 -----→																	47 57	245 234
Quegoa Pilou-Pam	36	34	76	146 -	25	4	11	40 -				- -	9	3	-	12				1 -	31 -	230 -					
Quegoa Pilou-Pam	74	54	89	217 -	18	1	25	44 -				- -	2	3	-	5 -				- -	- -	266 -					

Abréviations :

M = Hommes
F = Femmes
E = Enfants des deux sexes

Source : Administration

**TABLEAU 3 - Dénombrement des populations autochtones du Nord
en 1911, 1921, 1936**

Centres-Années	En Tribu				Hors Tribu				Total général
	M	F	E	Total	M	F	E	Total	
Koumac									
1911									134
1921	57	47	44	148	38	8	3	49	197
1936	61	67	76	204	6	1	-	7	211
Tiebaghi									
1911				0				0	
1921				0				0	
1936				0				105	105
Poum									
1911									376
1921	176	183	235	594	4	2	-	6	600
1936	214	264	275	753	2	1	-	3	756
Duegoa									
1911									761
1921	161	115	127	403	8	1	-	9	412(1)
1936	196	166	196	558	3	8	-	11	569

Source : Administration

(1) La très importante diminution relevée entre 1911 et 1921 n'a pas trouvé d'explication.

Cette tendance générale cependant ne se retrouve pas dans tous les groupes de population. C'est ainsi que l'élément français libre marque entre 1911 et 1936 une progression générale dans tous les centres, y compris Poum et Ouégoa, avec doublement des effectifs en 25 ans. C'est qu'en réalité nous avons là le seul groupe équilibré et le seul élément vraiment stable de la colonisation. A côté, nous ne trouvons que des populations flottantes, non fixées au sol, essentiellement composées d'adultes masculins, et dont la présence s'explique que par le niveau conjoncturel de l'emploi. Le point important, le plus lourd de conséquences pour l'avenir, est que ces populations flottantes représentent en 1936 la moitié de la population immigrée de la région et à l'intérieur de celle-ci 65% de la population active masculine.

L'évolution des populations autochtones (cf. Tableau 3) a suivi celle de la Grande Terre dans son ensemble, à savoir une baisse sensible dans les premières années du siècle, suivie d'une nette reprise à partir de 1911. Le nombre important à certaines dates et en certains points, des individus hors tribu recouvre une réalité dont nous avons déjà rendu compte : celle des "groupes de travail" engagés périodiquement dans les mines Tiébaghi. Au premier juillet 1936, ils représentaient 18% de la population autochtone active masculine.

Section 3 - Le déclin progressif des plus anciennes activités (1940-1965)

La période de guerre et d'après guerre se caractérise par l'éclatement progressif des structures économiques anciennes, amorcé par l'aménagement définitif du réseau routier qui ouvre la région aux influences extérieures et consacré par le brusque déclin, après 1960, des principales activités économiques régionales.

A - LA FIN DE L'ISOLEMENT (cf. carte)

En 1940, nous l'avons vu, la voie était à peine ouverte sur Koumac et Ouégoa. Les nécessités du déplacement des troupes pendant la période de guerre imposèrent rapidement les aménagements dont profitèrent les premiers transports routiers surtout après 1945. Il fallut cependant attendre les années 50 et l'ouverture d'une importante exploitation minière dans la zone, pour que la route soit poursuivie au-delà de Koumac vers Poum d'abord, puis vers Arama et Boat-Pass à l'extrême pointe du Territoire. La jonction Ouégoa-Pouébo est encore plus récente, et postérieure à 1960.

Ainsi, toutes les zones de peuplement sont sorties de l'isolement et, fait capital, toutes les voies convergent sur Koumac.

Cependant, l'installation du réseau inter-régional n'est pas complet. Si la piste Ouégoa-Pouébo par Pam a moins de raison d'être depuis le passage du col d'Amoss, la liaison Ouégoa-Poum par Arama reste à faire ou à parfaire.

Avec le développement des communications routières, la voie maritime a progressivement perdu de son importance. A partir de 1956, la côte Ouest n'est plus desservie par les caboteurs, mais la côte Est l'est encore, sur Pouébo, Poum, Bâlabio, Poum, Mouac, Baaba, Yandé et les Iles Belep.

B - LE DECLIN DES ACTIVITES DE PECHE

Après une interruption pendant la période de guerre, la pêche au troca connut à la reprise, en 1946 et 1947, une intensité remarquable, du fait de la reconstitution des stocks et des hauts prix pratiqués. L'activité se maintient à un niveau élevé, aux limites de l' "overfishing" (23), jusqu'en 1956, qui peut être considéré malgré une remontée temporaire en 1958, comme la dernière bonne année du troca. A cette date, la concurrence sur le marché international de la nacre artificielle entraîna une baisse nette des cours, qui ne dépassent pas aujourd'hui 8000 F la tonne contre 60.000 en 1956.

La pêche au poisson qui lui était adjointe à titre secondaire se ressentit de l'immobilisation des flottilles. Elle avait pourtant trouvé des débouchés intéressants dans une industrie de conserverie locale qui, si elle était restée en place, lui aurait peut être permis de mieux se maintenir :

Un essai de préparation du Tazar en boîte à Ouaco, pendant la guerre, cessa avec la réouverture du troca. Il ne peut être cité que pour mémoire, étant donné les conditions particulières du marché de consommation dans la période. Plus significative sur le plan économique régional aura été l'installation en 1951 dans le site d'Arama d'une petite fabrique de conserves (poisson frais, crabes, corfs) et de préparation de poisson salé ou fumé. Bien qu'elle n'ait guère dépassé le stade artisanal et n'ait pas employé plus de deux ou trois ouvriers à la fois, elle fonctionne pendant dix ans avec une capacité d'absorption intéressante sur le plan local. En 1952, elle sortit 15.118 boîtes de 300 grammes pour une valeur de 377.975 F.CFP. et 603 Kg de poisson salé ou fumé pour une valeur de 15.675 F.CFP. En 1958, du fait de la diminution de l'intensité de pêche, la production tomba à 11.000 boîtes. Faute d'approvisionnements réguliers, qui auraient seuls permis un étalement des prix face à la concurrence des produits importés, elle dut cesser toute activité en 1961.

C - LE DECLIN DE L'ACTIVITE MINIERE

L'exploitation de Tiébaghi fonctionna sans défaillance et à son rythme ancien jusqu'en 1962, qui marquera son effondrement total (24). Au 31 décembre 1961, la mine employait encore 209 employés (dont 185 ouvriers : 74 européens, 20 vietnamiens, 8 indonésiens, et 83 mélanésiens, tahitiens ou wallisiens) et abritait près de 600 âmes dans le village de Tiebaghi. Fin 1962, les effectifs étaient tombés à 30 travailleurs, employés pour le seul entretien des installations.

(23) qui nécessita la fermeture de la pêche en 1957 et l'établissement d'une réglementation sévère.

(24) En 1960-61, un programme de recherches en profondeur avait permis d'assurer à la mine une dizaine d'années de réserve, mais des difficultés apparurent très rapidement avec la disparition en 1960 des achats américains, qui ne pouvant être que partiellement compensés par l'intensification des ventes en métropole, et avec l'accroissement des offres de la Russie et l'apparition d'un nouveau producteur dans la zone Franc (Madagascar). cf. "Rapports du Service des Mines de Nouvelle-Calédonie. 1961-1962".

Jusqu'en 1962, Tiébaghi resta le grand foyer du développement régional.

Sur le plan commercial, son rayonnement s'accrut considérablement avec l'ouverture des voies de communications. Les camions des grands comptoirs commerciaux visitaient au moins deux fois par semaine tous les centres de la région jusqu'à Ouégoa à l'est, et souvent jusqu'à Koné, Pouembout même Poya au sud. Il en allait de même pour les commerçants chinois desservant, parfois fort loin, les colons et les tribus les plus isolés. De surcroît, à Voh, Bondé, Poum, Koumac, des commerçants locaux se lancèrent dans le colportage des produits sur Tiébaghi où ils fournissaient sur contrat les stands des marchands en place. Enfin les travailleurs des mines eux-mêmes profitaient souvent de leurs jours de repos pour s'assurer à moindre prix directement au producteur l'approvisionnement de la semaine.

La diversité d'origine des populations de Tiébaghi où chaque groupe ethnique possédait des habitudes alimentaires bien particulières, inférait une large gamme dans les possibilités de vente : légumes et produits du petit élevage pour la clientèle vietnamienne, produits vivriers autochtones pour les clientèles mélanésienues et wallisiennes, pour ces dernières encore bananes à cuire et cochons nourris au coco, et pour tous viande de bœuf, poisson, fruits et produits maraichers.

Les régions de production concurrentes de la Grande Terre ou des Iles étant au moins aussi éloignées du Nord que de Nouméa, les prix de vente sur Tiébaghi étaient souvent supérieurs à ceux de la capitale et, partant, les prix à la production très avantageux pour les zones voisines.

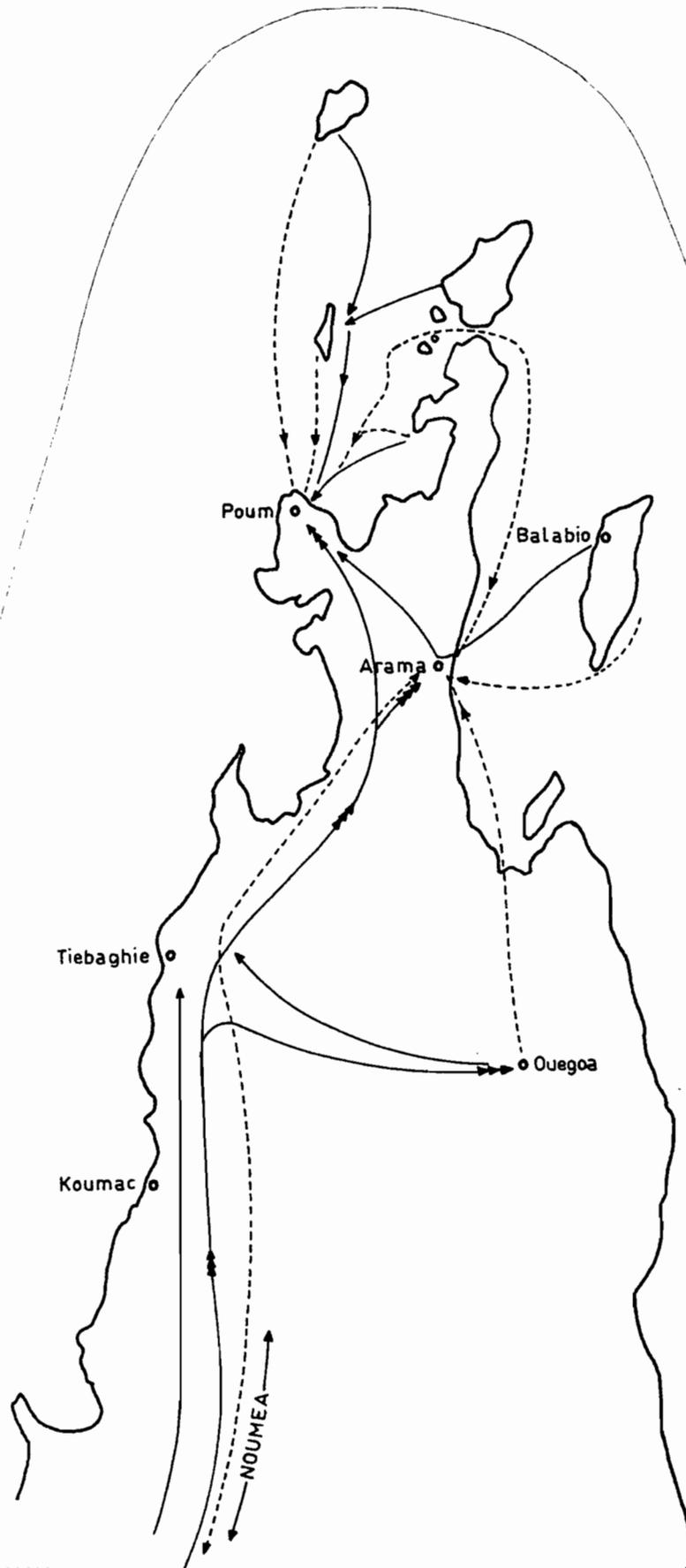
Ouégoa, aux riches possibilités agricoles, mais totalement excentré par rapport aux grands marchés de consommation du sud, semble bien, plus que tout autre centre, avoir prospéré dans l'orbite de Tiébaghi.

Sur le plan humain, la facilité accrue des déplacements aura eu une autre importante conséquence, celle de rendre plus attrayant pour les habitants de la région l'engagement salarié sur mines, dont les taux de rémunération s'étaient par ailleurs considérablement augmentés après guerre.

On mesurera, sur ces quelques remarques, les conséquences désastreuses pour la région de la disparition de Tiébaghi, auxquelles la mine de Poum, dont la sécession remonte elle-même à 1962, ne put même pas ménager une transition.

La mine de Nickel de Poum avait pourtant connu, dès sa mise en exploitation en août 1954, une activité remarquable qui se poursuivit d'année en année jusqu'en 1957 où la production atteint le chiffre record de 207.695 T. A cette date, plus de 150 ouvriers, européens, autochtones, Wallisiens s'y trouvaient employés et la mine absorbait largement la totalité de la production alimentaire de la zone Poum-Arama-Iles du Nord. La production s'effondra brusquement en 1958 et, malgré une bonne reprise en 1961, se maintient à un niveau inférieur jusqu'à sa fermeture en Juillet 1965. Fin 1962, année de l'effondrement de Tiébaghi, les effectifs ne s'élevaient plus ici qu'à 23 employés, contre 77 en Décembre 1961.

CARTE DES NOUVEAUX CIRCUITS-
COMMERCIAUX DANS L'EXTREME-
NORD DE 1939 à 1956.



LEGENDE

- >>> Marchandises d'importations
- > Produits agricoles
- - - - -> Poissons, fruits de mer.

Echelle: 1/500.000

O R E T O M

Ao

DATE: 18. 3. 66.

DESSINE: *F.M.*

D - L'ELEVAGE ET L'AGRICULTURE

- L'Élevage

Les conditions de l'Élevage se sont largement transformées au cours des années.

Quelques rappels sont ici nécessaires.

"Dans les débuts de la mise en valeur du pays, les revenus de l'Élevage étaient relativement supérieurs aux revenus actuels. Le terrain était obtenu gratuitement, ou presque, les salaires étaient bas, l'équipement réduit, puisqu'à l'origine il n'y avait même pas de barrières. Le pâturage était un peu moins riche en espèces fourragères, il était par contre plus efficace, parce que non envahi par les espèces buissonnantes si gênantes aujourd'hui... Actuellement, on ne crée plus de stations. L'acquéreur doit payer le terrain et autant pour y mettre le bétail (25)." Les charges se sont accrues et les pâturages sont plus ou moins envahis.

Outre les éléments retenus dans ces quelques lignes, les difficultés et les frais de gestion ont considérablement augmentés après l'infestation du cheptel par une tique (*Boophilus microplus*), introduite en 1944 et qui imposa la construction coûteuse de piscines ixodocides et le traitement périodique des animaux. Un cheptel non traité dépérit. La participation irrégulière des colons à leur exploitation aura désormais des conséquences désastreuses.

Surtout dans le Nord, où les pâturages sont déjà de valeur moyennes à médiocres, la situation aurait pu devenir catastrophique si n'était survenue, au même moment, une amélioration de la commercialisation du bétail, assurant régularité des débouchés et protection des éleveurs.

L'arrêté du 1er février 1944 organise le service du ravitaillement en viande des centres de consommation et crée à cet effet "Un organisme unique pour servir d'intermédiaire obligatoire entre les producteurs et les acheteurs en viande de boucherie". Ces fonctions sont aujourd'hui exercées par le Service de l'Élevage.

Jusqu'ici, les animaux en état de boucherie étaient acheminés sur pied vers les centres de consommation ou de transformation (Ouaco pour le Nord) ou vendus dans les centres de l'intérieur par l'intermédiaire des bouchers locaux. "Les prix étant libres, les transactions se terminaient presque toujours de la même façon, c'est à dire par un "étranglement" en règle du vendeur contraint de liquider son bétail à bas prix ou de le voir dépérir".

(25) " Les pâturages de Nouvelle-Calédonie et leur utilisation extensive".
par P.S. Revue Agricole de la Nouvelle-Calédonie - Mai- Juin 1954.

(26) cf. "La commercialisation des viandes en Nouvelle-Calédonie" par P.F. Martin
(Revue d'Élevage et de Médecine vétérinaire des pays tropicaux. N° 3 1963).

La situation s'est considérablement améliorée aujourd'hui.

Du point de vue de l'éleveur elle se présente comme suit :

1) - Le Service organise par ses propres moyens l'abattage, le transport, et la livraison des viandes sur Nouméa.

2) - Le prix d'achat au producteur est unifié pour tout le Territoire. Le principe admis jusqu'en 1958 de prix inversement proportionnels à la distance entre le lieu d'abattage et Nouméa est aboli. Les éleveurs éloignés, tels ceux du Nord, ne sont plus pénalisés.

3) - La fourniture des centres de l'intérieur continue à se faire par entente directe entre les producteurs et les bouchers locaux.

Quaco n'en resta pas moins jusqu'à une date récente le débouché à peu près unique de l'élevage du Nord. Son fonctionnement, qui par ailleurs se justifiait par son rôle de régulateur sur le marché, resta indispensable "aussi longtemps que le service du ravitaillement n'osait pas lancer ses camions trop loin sur les mauvaises routes du Nord".

"La Société achetait le bétail des petits éleveurs du Nord et le stockait sur pied dans ses immenses paddocks. Une partie de ce stock et de sa propre production était expédiée à Nouméa, le surplus mis en conserve". * "Actuellement le problème n'est plus le même. Les camions du Service vont chercher la viande en tous lieux et d'autre part la consommation a suffisamment augmenté pour que, en année normale, toute la production soit commercialisée sans recours à la conserverie." * La subvention à l'exportation dont la Société bénéficiait depuis 1951 n'avait plus de raison d'être. Sa disparition entraîna l'arrêt des conserves de viande en 1957, la production continuant de 1957 à 1961 avec les sous-produits seuls.

L'écoulement de la production du Nord n'a ainsi jamais rencontré de difficultés insurmontables. Depuis quelques années cependant, avec la disparition de la conserverie et la diminution des débouchés régionaux à la suite de la fermeture des mines, une plus grande partie de la production doit être dirigée sur Nouméa, et sur ce point, tous les problèmes ne sont pas résolus. Les camions venant de loin, doivent repartir à plein, et il arrive fréquemment, dans une région où la petite exploitation domine, que plusieurs éleveurs soient obligés de grouper leurs apports sur un même voyage, ce qui n'est pas réalisable à tous moments et implique des périodes d'attente parfois lourdes de conséquences. Par ailleurs, il est évident que "les heures d'abattage varient avec la distance et la saison de telle sorte que la viande n'ait pas à souffrir de la chaleur et qu'elle arrive autant que possible à Nouméa à une heure ouvrable. Cette question est plus difficile à résoudre pour les abattages effectués dans le Nord du Territoire, parfois à plus de 400 Km de mauvaise route, mais priorité leur est donnée en saison fraîche".*

* cf. P.F. Martin - Opuscit.

On conçoit ainsi que l'exécution des opérations par le Service de l'Élevage ne puisse toujours se faire à la convenance de tous les éleveurs.

Au total, malgré une hausse sensible des prix, dont l'accroissement relatif, depuis 1956, est supérieur à celui de l'indice du coût de la vie, le cheptel des stations européennes du Nord (Poum-Koumac-Ouégoa) se situe depuis une vingtaine d'année aux alentours de 5.200 têtes, sans marquer le moindre progrès (27).

- L'Agriculture

Dans la période d'après-guerre, le problème de la main-d'oeuvre agricole sur les exploitations européennes est devenu de plus en plus aigu : Les travailleurs et colons japonais, dont nous avons relevé la présence à Ouégoa, ont presque tous été expulsés après la déclaration de guerre. De nombreux ressortissants javanais dont les contrats avaient été prolongés par nécessité ont été rapatriés à la fin des hostilités et la quasi totalité des métayers du Nord ont quitté la région en 1945 (28). Enfin depuis 1945 les temps sont révolus où l'on pouvait avoir recours à une main d'oeuvre autochtone plus ou moins contrainte et peu rémunérée.

Depuis la fermeture des mines locales, la situation est encore plus critique en ce qui concerne les débouchés aux productions. La région du Nord, la plus éloignée des centres de consommation de la capitale et la côte Sud-Est, est sur ce plan la plus défavorisée qu'il soit.

Les statistiques agricoles administratives, bien que très approximatives, mettent en lumière pour ces dernières années le très faible niveau de la production locale et sa détérioration récente.

(27) Les choses se présentent tout autrement pour le cheptel inclus dans les réserves autochtones, qui passe de 310 têtes en 1952 à 820 têtes en 1963, augmentation qui tient à la fois à l'intérêt accru des autochtones pour cette forme d'activité et aux divers agrandissements de réserves survenus dans l'intervalle.

(28) Le recensement démographique de 1956 nous donne le chiffre de 7 salariés agricoles javanais seulement pour toute la région.

TABLEAU 4 - PRODUCTION AGRICOLE REGIONALE - Secteur Européen (1952-1963)

Production Zone	Maïs Tournesol Ha	Pommes de Terre Ha	Légumes Fruits et divers: Ha	Café Tonnes	Coprah Tonnes
1952					
Ouegoa	41,8	0,97	15,67	9,5	5
Poum	2	3	9,74	0,65	200,5
Koumac	0	0	1,00	1,9	4
Total	43,8	3,97	26,41	12,09	209,5
1963					
Ouegoa	3,1	3,6	11 à 15	14,6	-
Poum	3,0	0,01	3,05	0,54	59
Koumac	1,8	0	1,15	7,2	-
Total	7,9	3,61	15,2 à 19,2	22,34	59

Source : Statistiques de gendarmerie

x x

x

CONCLUSION

Le déterminisme géographique, fixant l'habitation des hommes et l'ordre de leurs activités, nous a conduit à distinguer constamment, dans ce Nord Calédonien, trois zones homogènes de production et de peuplement : Poum, Koumac, Ouegoa.

L'intensité relative, à travers l'histoire, des échanges intérieurs à l'espace considéré, nous autorise à en inclure les limites dans une "Région du Nord", dont la structure a toujours été dominée par le rôle central de "Koumac-Tieboghi". Les zones de Gomen, Pouebo et Iles Beleps n'ont jamais occupé, par rapport à cet ensemble, qu'une position périphérique.

Pendant près d'un siècle, l'évolution de l'économie régionale s'est faite dans le sens d'une intégration de plus en plus nette des activités économiques régionales. On peut considérer que ce mouvement s'est poursuivi jusqu'en 1956, qui marque le point culminant de la conjoncture régionale. A cette date, toutes les activités antérieures se maintiennent (Mines Tiébaghi - Pêche au troca - Conserverie de Ouaco) et de nouvelles ont vu le jour (Mines de Poum - Conserverie d'Arama), créant ainsi les conditions d'apparition de nouveaux flux de biens et de services à l'intérieur et avec l'extérieur de la région (cf. Carte 2 bis ch. 2).

Après 1956, la récession dans tous les domaines sera brusque et presque totale. L'examen comparé des recensements de la population de Nouvelle-Calédonie en 1956 et 1963 permet d'en mesurer la conséquence la plus visible sur le plan démographique : l'émigration des populations ouvrières des mines de Poum et Tiébaghi.

TABLEAU 5 - Population, selon le groupe ethnique, des circonscriptions de Koumac (29) et Ouegoa en 1956 et 1963.

	Européens et assimilés	Hébridais Wallisiens. Polynésiens F.	Indonésiens	Vietnamiens	Méla- nésiens
Circ.de Koumac		1939			
1956 : <u>2759</u>	←----- 1195 -----→	153	80	511	830
1963 : <u>2059</u>	←----- 1153 -----→			(40?)	906
Circ.de Ouegoa		322			
1956 : <u>1199</u>	←----- 320 -----→	-	2		877
1963 : <u>1363</u>	←----- 414 -----→				949

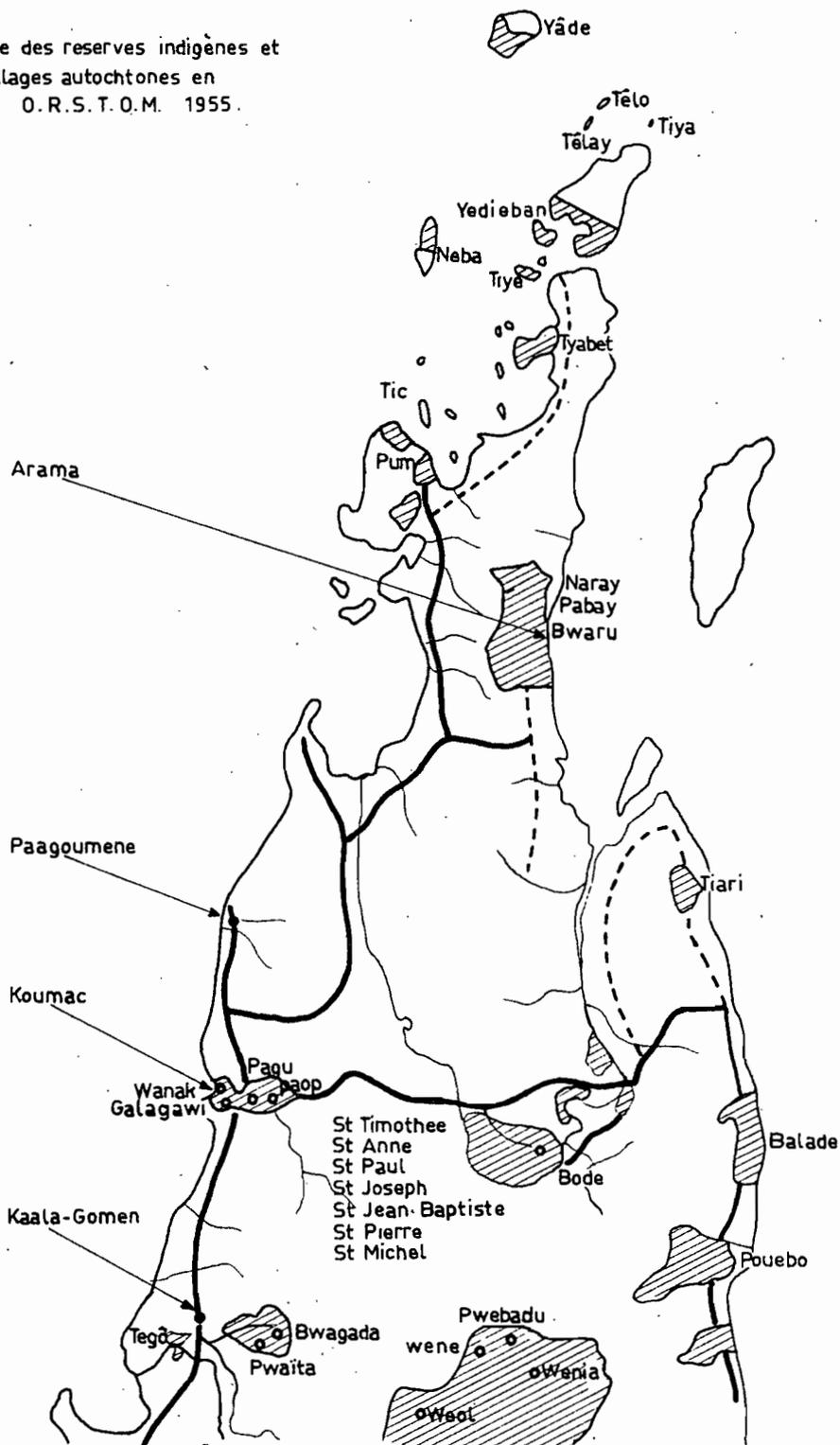
Source INSEE

Comment fonctionne cette économie déprimée et peut-on encore parler de "Région du Nord"? Questions essentielles, dans l'ordre actuel, auxquelles un inventaire économique, conduit zone par zone, devrait nous permettre de répondre.

(29) Reprenant le découpage des circonscriptions administratives de Nouvelle-Calédonie les recensements de populations établis par l'INSEE regroupent sous une seule rubrique les résultats pour les centres de Poum et de Koumac.

CARTE DES RESERVES AUTOCHTONES DU NORD DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

D'après Jean GUIART Carte des reserves indigènes et
 et de l'implantation des villages autochtones en
 NOUVELLE-CALEDONIE O. R. S. T. O. M. 1955.



Echelle: 1/500,000

O R S T O M

Ao

DATE: 19.3.66

DÉSSINE: J.M.L.

Dans le but de mettre en évidence les problèmes spécifiques de chaque zone, nous n'adopterons pas de plan unique dans les présentations monographiques.

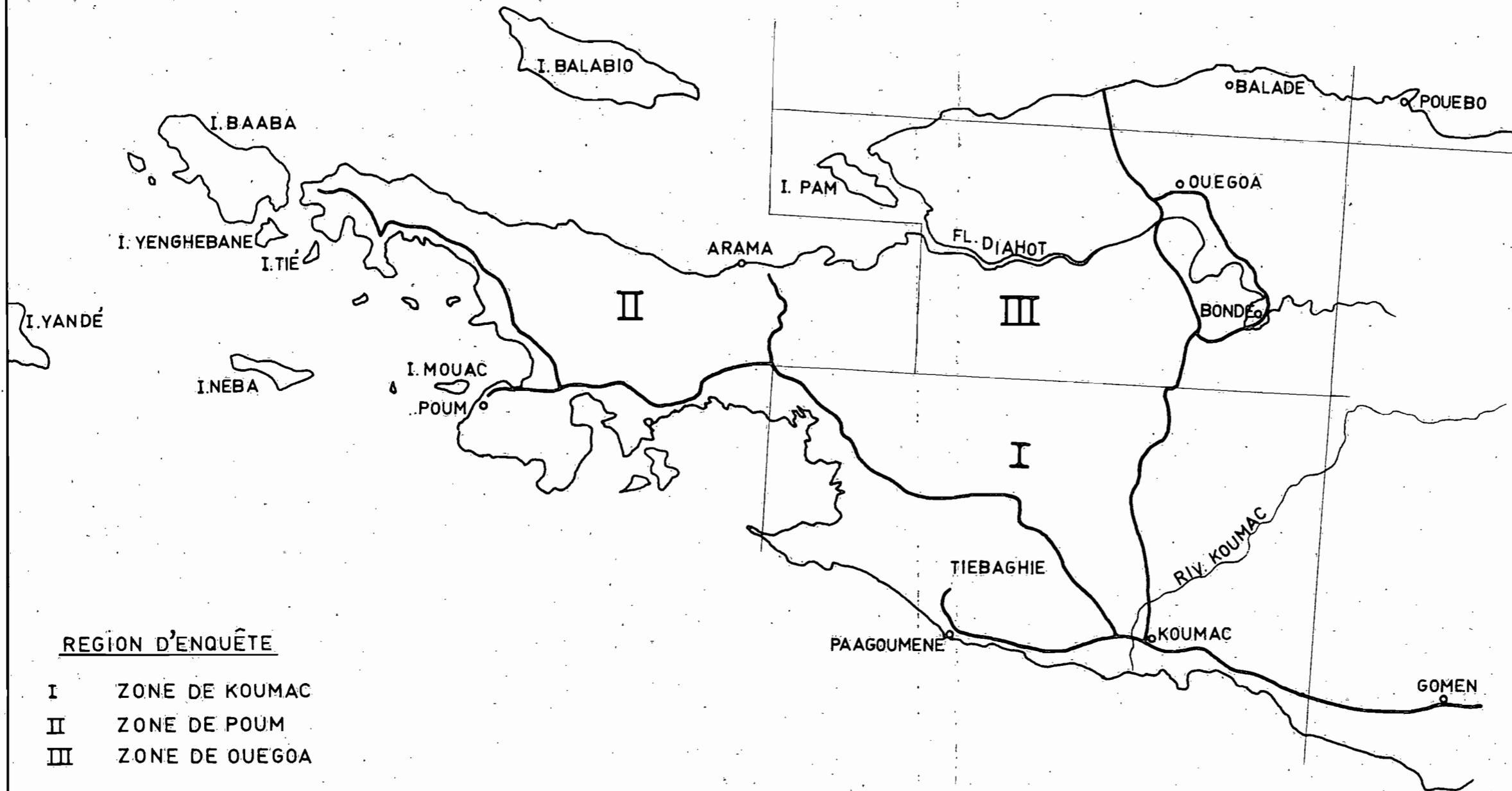
Néanmoins, en ce qui concerne l'inventaire essentiel des échanges économiques et des circuits commerciaux, nous considérons toujours chaque zone comme zone de production, en indiquant dès leur apparition la destination des produits.

Deux ou trois producteurs européens seulement détiennent des locations domaniales dispersées dans toute la région. La quasi totalité des exploitants est établie à proximité des petits centres urbains. Partout, la délimitation des zones, dont nous donnons ci-contre le schéma (cf. carte) n'a soulevé aucun problème majeur.

-:-:-:-:-:-:-

Carte du NORD de la NOUVELLE-CALEDONIE

Region et zones d'enquête



REGION D'ENQUÊTE

- I ZONE DE KOUMAC
- II ZONE DE POUM
- III ZONE DE OUEGOA

/// H A P I T R E I

- - -

- KOUMAC -

Introduction : Données quantitatives globales

1 - Démographie

Au 31 décembre 1964, le dénombrement de la population par catégorie ethnique fournissait les résultats suivants :

	Population Totale	Européens et assimilés	Mélané- siens	Hébridais Wallisiens	Indonésiens	Vietna- miens
Koumac- Paagoumène	1272	828	394	6	39	5

Source : Administration

2 - Indices de l'activité économique

a) - Emission des mandats par voie postale en 1964

Montant : 49.052.727 F. CFP.

Le centre de Koumac occupait sur ce plan, en 1964, la quatrième place en Nouvelle-Calédonie, après Nouméa, le centre minier de Thio (68 millions) et le centre maraîcher de La Foa, (55 millions). Ce chiffre correspond essentiellement au paiement de marchandises importées.

b) - Caisse d'épargne

montant des versements en 1964 : 1.476.338 F. CFP

montant des remboursements en 1964 : 868.300 F. CFP

Solde positif en décembre 1964 : 608.038 F. CFP

3 - Niveau et valeur de la production agricole locale (1964)

a - Produits de l'élevage

- Bovins

Le cheptel s'élevait en 1964 à 1753 têtes (*). Le niveau des ventes, pour une proportion admise de 13 % d'un troupeau chaque année, aurait porté sur 227 têtes.

(*) Source : Statistiques de gendarmerie.

Sur la base d'un poids de viande de 200 Kg par tête et au prix maximum de 63 F le Kg (1er qualité), le prix de vente à l'éleveur d'une tête de bétail pouvait être estimé à cette date à 12.600 F.

La valeur de la production locale s'établissait donc aux alentours de 2.860.400 F. (12.600 x 227), arrondi à 2.860.000 F.

- Porcs

Le troupeau s'élevait aux environs de 250 têtes (*), ce qui correspond à une production commercialisée de l'ordre de 100 têtes par an, au mieux. Sur la base d'un poids de 80 Kg par tête, et au prix de 45 F le Kg sur pied à l'éleveur, la valeur de la production pouvait être estimée à 340.000 F.

Le cheptel caprin est insignifiant (60 têtes)

b - Produits agricoles

- Café

La production étant évaluée à 9 tonnes sur la base d'un prix moyen de 80 F. par Kg (1), sa valeur aurait été de 720.000 F.

- Autres produits

On relève une production de 350 Kg de Maïs pour une valeur de 36.400 F., arrondi à 40.000 F.

Les productions commercialisées de fruits, légumes et produits vivriers autochtones sont insaisissables avec précision. Il semble que l'on puisse fixer leur valeur, pour l'année retenue, au chiffre maximum de 2.000.000 F. Il en va de même pour la valeur de la production commercialisée de volailles, que nous estimons à 200.000 F.

c - Produits de la pêche

La production commercialisée de poisson est de l'ordre de 60 T/an. Sur la base de 35 F le Kg au producteur, sa valeur pourrait être estimée à 2.100.000 F.

(*) Source : Statistiques de gendarmerie.

(1) Le prix du café au producteur était fixé en 1964 à 100 F. le Kg pour l'Arabica et à 65 F le Kg pour le Robusta.

Au total, la valeur de la production agricole commercialisée aurait été en 1964, de l'ordre de 8.250.000 F. CFP.

4 - Revenu local net

On peut en dégager le montant en estimant ce qu'ont payé les acheteurs de marchandises vendues, plus l'épargne.

Le montant des émissions de mandats par voie postale, soit 49 millions, reprend l'essentiel des achats effectués par les particuliers ou les commerçants sur la place de Nouméa. N'y apparaissent pas cependant les règlements des expéditions, effectués en compensation de réceptions en nature, par les grandes maisons de commerce de Nouméa à leurs filiales régionales. Les expéditions de café, d'une valeur de 0,7 million, sont pratiquement les seules à faire l'objet de ce mode de règlement.

Il convient d'y ajouter, si l'on veut obtenir les dépenses des particuliers, le montant des marges commerciales intérieures, que l'on peut évaluer pour les huit commerçants du centre à 7 millions sur un an.

Considérons provisoirement comme négligeables les achats effectués par les particuliers à l'extérieur de la localité ou auprès de commerçants itinérants.

En ce qui concerne l'épargne, tenons compte du seul solde des versements et retraits à la caisse d'épargne, soit 0,6 million.

A partir des seuls éléments repérables, le revenu local net s'élèverait à 57,3 millions en 1964 (2).

Le revenu monétaire par tête d'habitant aurait été de 45.000 F., ce qui correspond pour une famille de 5 personnes, à un revenu de 225.000 F. par an ou 18.700 F. par mois. Le niveau de vie serait donc extrêmement satisfaisant, sous réserve d'une équitable répartition des revenus.

5 - Part du revenu agricole dans le revenu total.

Estimé à 8,4 millions, le revenu agricole net (autoconsommation non comprise) représentait moins de 15 % du revenu total.

Malgré le déclin des activités industrielles et de la pêche, Koumac est resté un centre administratif et commercial actif, dont il convient en tout premier lieu d'étudier l'importance et les fonctions ; à la suite de quoi nous essayerons d'analyser les structures de la production agricole en distinguant entre secteur européen et secteur autochtone.

(2) Le chiffre ne fait apparaître ni une importante thésaurisation dans le secteur commercial, ni les dépenses d'investissements de l'administration, sur fonds du trésor.

Section 1 - Le centre de Koumac

Nous procéderons à un bref inventaire du niveau de l'emploi et des salaires distribués par secteur d'activité.

A - ADMINISTRATIONS ET SERVICES PUBLICS

Service des Travaux Publics

Le Service des T.P. de la 4e Subdivision de Nouvelle-Calédonie, dont l'aire géographique s'étend de Koné à Poum et Pouebo (3), a été déplacé de Gomen à Koumac en 1954.

La subdivision employait en juillet 1965 131 travailleurs, dont 45 domiciliés à Koumac (33 européens et 12 autochtones).

Le salaire de base moyen est de 16.000 F. par mois, si l'on y inclut les indemnités de repas et de découcher. Le montant des salaires distribués s'élèverait ainsi à 10 millions par an environ.

Municipalité

Les dépenses du Budget municipal sont de l'ordre de 5 millions par an, distribués pour moitié sous forme de salaires. La municipalité réservait en 1965, 13 emplois aux travailleurs locaux (10 européens, 3 autochtones).

Service de Santé

Koumac dispose, outre le dispensaire, d'un centre hospitalier rayonnant sur Gomen, Poum et Ouégoa.

Le personnel de l'hôpital comprend six employés, dont deux autochtones.

Internat

L'internat de Koumac est le seul établissement d'enseignement secondaire de la côte Ouest au nord de Bourail.

Il réservait, en 1965, 26 emplois pour le personnel enseignant et de service (dont 5 autochtones.)

Il héberge 200 internes environ, le prix de la pension étant fixé à 1200 F. par mois. Il se dégage ainsi un marché de consommation important sur le plan local (2,5 millions par an environ). La régie y réalise ses fournitures par soumission au plus offrant, et, sauf nécessité, fait appel aux ressources et services locaux : les commandes de conserves diverses ont été soumises à un commerçant-importateur du centre; un contrat de livraison de viande a été passé avec un éleveur-boucher de Ouégoa; les fruits, légumes et produits du petit élevage sont livrés à la saison par 3 ou 4 producteurs de Koumac et Gomen, parfois Voh.

(3) Soit Koné-Pouembout-Voh-Gomen-Koumac-Poum-Ouégoa-Pouebo-Hicnghène (de Tao à Ouaième).

Les Postes et Télécommunications, le Service Météorologique, la gendarmerie, la Centrale Électrique réservent une quinzaine d'emplois (dont 4 autochtones).

La masse des salaires distribués par les Administrations et Services Publics doit représenter, avec les allocations familiales, quelques 30 millions, soit 50 % du revenu local net. Avec 100 à 110 emplois, près de 35 % de la population active se trouve engagée dans ce secteur.

Le pouvoir d'achat et la demande en biens et services ainsi dégagés ont déterminé l'apparition d'activités industrielles et commerciales.

B - ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

A l'exception d'une Scierie (4 travailleurs), et un Atelier de réparation de chalands à Paagoumène (5 ouvriers), et de deux Entreprises de maçonnerie, les petites entreprises du centre ont un intérêt strictement local : il s'agit d'un Atelier de menuiserie (2 à 3 ouvriers), de deux Ateliers de réparation mécanique, d'une Entreprise de transports en commun, d'une Entreprise de fabrication d'agglomérés en ciment, de deux Entreprises de Taxis (4) et de deux Boulangeries (5).

Le secteur du Bâtiment est le plus actif. Cinq Entreprises de maçonnerie (2 entreprises locales - 1 entreprise de Gomen - 1 entreprise de Nouméa) ont en 1965 effectué des travaux dans le centre. L'emploi y est très irrégulier ; on peut l'estimer à 5 manoeuvres à temps complet sur une année.

On peut ajouter à cette liste deux Entreprises hôtelières, d'une capacité de 5 et 6 chambres mais qui emploient un personnel de service très réduit (3 emplois féminins).

Enfin une vingtaine de travailleurs ont un emploi salarié dans les mines extérieures à la région, surtout celles, proches, de Kaala-Gomen. Il s'agit, pour les deux tiers d'entre eux, d'ouvriers des Mines Tiébaghi, toujours installés sur les lieux à Paagoumène et Chagrin, et qui continuent à exercer, où cela leur est possible, leur ancienne profession.

Au total, 13 patrons et une quarantaine d'ouvriers (dont 5 à 10 autochtones) relèvent du secteur.

Un seul de ces petits chefs d'entreprise appartient à une vieille famille de propriétaires fonciers de la localité, et encore n'est-il lui même en aucune façon exploitant agricole. Nous avons affaire ici à des hommes ayant auparavant œuvré dans l'orbite des activités minières et qui ont su s'adapter à un nouveau système économique, quelques uns y ayant même trouvé l'occasion d'une promotion inédite.

(4) Les titulaires de licences de voiture sont plus nombreux, mais n'exercent la profession qu'à titre secondaire.

(5) Une seule, très récente, dispose d'installations modernes.

C - COMMERCES

Nous étudieront séparément les commerces de marchandises diverses, pour lesquels la traite des produits locaux peut être une activité secondaire, et les commerces de poisson et de bétail, au sein desquels les activités de production et de vente sont étroitement liées.

1) - Commerces de marchandises diverses

Les commerçants

Une première remarque s'impose, concernant la personnalité des commerçants eux-mêmes. Il s'agit en effet d'hommes installés dans la région où le commerce depuis quelques années à peine, moins d'une génération, et qui ne sont en aucune façon engagés de près ou de loin dans une activité agricole. Nous ne retrouvons donc plus ici un phénomène classique du monde rural calédonien, encore réel à Poum et Ouegoa, à savoir l'association au sein d'une même famille d'une activité commerciale et de la conduite d'une exploitation agricole. L'évolution, même ici, est récente : l'examen des anciens registres du commerce fait apparaître qu'en 1948 encore, 5 commerces sur 8 étaient inscrits aux noms d'importants propriétaires fonciers ou de leurs épouses.

Les commerces de la localité ont évidemment profité du développement des installations administratives du centre, sans trop être atteints par la fermeture des mines dont l'approvisionnement était presque totalement effectué par des commerces spécialisés, installés sur place, et qui ont disparu avec elles : dès lors cependant, l'augmentation du rythme des affaires et de la concurrence impliquait l'application de méthodes commerciales nouvelles auxquelles les anciens participants ou leurs successeurs directs n'ont pas su s'adapter.

Types de commerce et systèmes commerciaux

Un commerçant-importateur, par ailleurs tenant de deux magasins de détail, est établi sur la place de Koumac. Travaillant à son propre compte et sans intermédiaire, il est en mesure de proposer des prix de gros concurrentiels par rapport à ceux des Maisons de Commerce. Aussi réussit-il le plus souvent à soumissionner les commandes des administrations ou des petites entreprises locales.

Huit magasins de détail sont en activité dans le centre (6). L'importance de la dépense intérieure locale, environ 55 millions, leur permet de réaliser un chiffre d'affaire moyen de 600.000 F. par mois.

(6) Il conviendrait d'y ajouter un petit comptoir installé à Paagoumène aux abords de l'ancienne mine Tiébaghi.

Parmi eux, trois comptoirs des grandes Maisons de Commerce de Nouméa occupent une place à part. Deux sont en gérance libre, mais liés à la maison-mère par des clauses préférentielles d'achat (7). Ces obligations et la lourdeur de gestion administrative des grandes Maisons, ne permettent guère aux comptoirs de mener une politique de prix. En contrepartie, ils bénéficient de comptes créditeurs auprès de leur maison centrale. Partant, par une efficace politique de crédit, deux d'entre eux ont-ils su s'établir comme intermédiaires privilégiés dans la commercialisation des produits agricoles locaux : le café devant être dirigé sur Nouméa pour triage et traitement, les producteurs doivent attendre de longs mois avant d'obtenir le règlement en espèces de leurs envois; or des facilités leur seront offertes par les Maisons de Commerce pour l'ouverture d'un compte créditeur en marchandises. En ce qui concerne les autres produits agricoles, pommes de terre surtout, les Maisons de Commerce, qui en assurent essentiellement l'écoulement, toujours difficile, sur Nouméa, réserveront la priorité à leurs plus importants clients. C'est donc à elles que le producteur s'adressera de préférence et dans leurs comptoirs qu'il effectuera ses achats.

L'intérêt de la traite du café, pour ces 2 comptoirs, conduit leurs gérants à solliciter les producteurs jusqu'à Gomen et Ouegoa.

Pour leur approvisionnement, les commerces locaux dépendent essentiellement de l'importation. L'acheminement des marchandises est effectué de Nouméa par des transporteurs spécialisés, les colporteurs de la région, ou par voie aérienne.

La voie aérienne n'est utilisée, en fonction des seuls besoins de la localité de Koumac, que pour des marchandises périssables : poulets congelés, glaces, fleurs.

Sept transporteurs routiers desservaient, en 1965, les agglomérations du Nord : 3 sur la ligne Nouméa-Koumac, 2 sur Nouméa-Poum, 1 sur Nouméa-Ouegoa, 1 sur Nouméa-Pouébo. A la descente, ils n'effectuent en principe le transport des produits locaux que sur commande et n'ont que rarement une activité de colporteur, c'est-à-dire de commerçant. Les longueurs et les difficultés du ramassage des produits en brousse chez les particuliers et de leur placement à Nouméa impliquent une organisation et des risques particuliers. Le colporteur occasionnel ne réussira le plus souvent à écouler ses produits qu'à bas prix auprès des revendeurs du marché ou des détaillants de Nouméa, qui tous ont leurs fournisseurs habituels et sauront courir avec lui la chance d'un marchandage avantageux. Aussi le transporteur routier ne risque-t-il jamais son camion sur les mauvais chemins de brousse et n'acceptera le colportage que pour des produits dont la demande est forte et le débouché assuré : bananes "pwingo", volailles, légumes en contre-saison.

(7) Un succursaliste est rémunéré sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaire réalisé. Un gérant libre calcule lui-même ses marges et supporte les risques de l'entrepreneur.

Les colporteurs, à l'opposé, ne transportent les marchandises à la montée que pour les besoins de leurs propres commerces de brousse : ce qui n'est pas le cas de Koumac où aucun d'eux n'a son domicile, ou à la demande des particuliers, clients ou amis. Cependant exemple à peu près unique, un colporteur d'Arama, lui-même producteur maraicher à La Foa, charge à la montée quelques légumes en période de surproduction et les place au passage à bas prix dans les commerces de Koumac.

Enfin les commerçants ont pris l'habitude, surtout pour leurs besoins en fruits et légumes frais, de lancer des petites commandes auprès de producteurs de la côte Ouest, dont les envois pourront être acheminés sans difficulté par les services de cars qui assurent quotidiennement la liaison Nouméa-Koumac.

Le rayonnement de Koumac comme centre d'attraction commercial sur le plan régional est encore très réduit. L'ensemble ne se prête guère à la systématisation et se ramène aux points suivants.

1 - Une boulangerie a été créée à Koumac en 1965 par une grande Maison de Commerce et mise sous le contrôle de son gérant local. Elle est en mesure, grâce à ses installations modernes, de fournir un pain d'une qualité supérieure et s'efforce d'élargir ses débouchés jusqu'à Gomen, Ouégoa, peut être Poum. Une boulangerie, déjà installée depuis de longues années et dépendant d'un autre comptoir commercial, l'a immédiatement suivi sur ce point et a dès l'abord tenté de limiter son développement en lui opposant une concurrence extrêmement vive sur le plan local.

En effet, dans une région d'habitat dispersé, la livraison du pain par un commerce de détail a un attrait considérable sur la clientèle et représente un atout majeur dans la compétition commerciale.

Le phénomène peut avoir, indirectement, des conséquences importantes : les boulangeries de Gomen, Ouégoa, Poum sont elles-mêmes, et pour la plupart, annexées à de petits commerces de détail dont le chiffre d'affaire dépend largement et qui pourront avoir désormais plus de difficultés à se maintenir. Leur disparition entraînerait très certainement une centralisation des opérations commerciales au profit des commerces de Koumac, qui ont établi leur position dans leur propre localité et ne peuvent espérer gagner qu'à la périphérie.

2 - Les Maisons de commerce sont concessionnaires de marque pour certaines marchandises (matériel agricole et appareils ménagers essentiellement). Leurs comptoirs ont ainsi sur ce plan un monopole régional.

3 - Deux commerçants de Koumac ont, nous l'avons vu, sollicité les producteurs de café bien au-delà de la localité. L'effet recherché semble avoir été la clientèle des petits revendeurs autochtones, amenés à se fournir en marchandises dans les comptoirs qui leur concèdent des facilités de crédit et des prix avantageux pour le café qu'ils commercialisent.

2) - Le commerce du Poisson

Depuis l'abandon du troca et la disparition du marché de consommation des mines Tiébaghi, la pêche a été à peu près totalement abandonnée par les populations locales.

Un important pêcheur professionnel, affilié à la coopérative des pêcheurs de Nouméa, a son port d'attache à Koumac. Il dispose de deux embarcations, dont un bateau jaugeant 12 tonneaux et doté d'un frigorifique. Avec trois employés à son service, il mène des campagnes de pêche de cinq à six jours sur les côtes du Nord, au large de Poum et Balabio.

L'absence à terre d'un frigorifique d'une capacité suffisante limite sa productivité, et le poisson congelé, à la descente du bateau, doit être immédiatement dirigé par camion bâché sur Nouméa. Sa production, que l'on peut estimer à 60 tonnes/an, y est prise en charge par la Coopérative des pêcheurs au prix de 41 F le Kg (en 1965). Le prix du transport Koumac-Nouméa, effectué par un commerçant local, était fixé à 5 F le Kg.

De son propre aveu, ce pêcheur aurait envisagé d'étendre ses activités en achetant le poisson à des particuliers, tout spécialement dans les tribus de l'extrême-Nord, au prix de 15 à 20 F le Kg. Les difficultés de la collecte du produit, dans une zone d'habitat très dispersé et l'irrégularité probable des livraisons, l'auraient toujours fait hésiter à prendre l'initiative d'une telle organisation.

Il réalise également quelques ventes de thons et tazars sur le marché local dont l'essentiel relève malgré tout d'une petite poissonnerie concurrente installée dans le centre. Son gérant en assure lui-même l'approvisionnement et ne recourt à des achats qu'occasionnellement, lorsque ses prises sont insuffisantes (8). Le poisson y est vendu nettoyé et écaillé, au prix assez élevé de 50 F le Kg.

Bien que titulaire d'un permis d'entrée dans les tribus, ce commerçant semblait avoir renoncé au colportage et vouloir se limiter à des ventes en magasin.

Les besoins de la consommation locale ne sont ainsi pas totalement couverts ce dont profiteront quelques pêcheurs de Poum et Arama, et plus rarement Gomen et Paagoumène.

Enfin un commerçant détaillant opère parfois, pour revente, quelques achats à des pêcheurs amateurs clients de son magasin.

3) - Le commerce du bétail et des viandes de boucherie

Les deux bouchers de Koumac, tout en se partageant sans autre concurrence le marché local, ont réussi à se constituer une clientèle dans toute la région jusqu'à Poum et Ouegoa.

(8) Nous ne lui connaissions en 1965 qu'un seul fournisseur assez régulier.

Il n'existe nulle part dans le nord de Boucherie proprement dite. A Koumac, un commerce de détail est seul à proposer quelques morceaux en magasin. La viande y est livrée à domicile par les bouchers eux-mêmes, les clients éloignés de Poum et Ouégoa recevant régulièrement les commandes 2 et 3 fois par semaine par les services de cars.

La qualité des livraisons dépend ainsi largement, dans tous les cas, de l'appréciation et de la décision des bouchers eux-mêmes. La concurrence qu'ils se livrent sur ce plan ne peut être que discrète et est d'autant moins visible qu'ils n'ont pas soumis leur clientèle au même système de règlement : l'un d'eux a établi un prix fixe au Kilogramme de viande, mais diversifie d'une semaine à l'autre et pour chaque client la qualité de ses envois ; l'autre, plus classiquement, calcule ses crédits en fonction du poids et de la qualité de chaque livraison.

Bien que tous deux soient éleveurs, et l'un le plus gros éleveur de la localité, les bouchers de Koumac doivent recourir à l'achat de bétail chez les particuliers jusqu'à Poum et Ouégoa : les éleveurs de la région communiquent leurs prévisions de vente aux bouchers qui établissent de leur côté un programme d'abattage en fonction de leurs besoins, qui sont de l'ordre de 550 Kg de viande par semaine.

Les prix d'achats sont fixés par arrêtés (9) ; néanmoins, les bouchers de Koumac retiennent 500 F par voyage pour Poum, Arama et Ouégoa et prélèvent 4 Kg de viande par tête pour l'abattage (1 Kg par quartier), le 5ème quartier leur revenant de droit.

Section 2 - Le secteur agricole européen

Après un examen d'ensemble du système local de production, nous tenterons, par une description concrète des exploitations et des stations, de définir les situations respectives de l'agriculture et de l'élevage.

5. section 1 - Eléments du système de production

A - POSSIBILITES ET REALISATIONS

1) - Le capital foncier

Les superficies ouvertes à la colonisation européenne dans les zones de Koumac, Néhoué et Paagoumène, auraient représenté, en juillet 1965, 10 138 Ha, dont 3787 ha en propriété privée et 6.351 ha en location domaniale (10).

(9) Par arrêté du 28/12/64, le prix d'achat à l'éleveur était fixé pour le boeuf (4 quartiers sur la bascule) à 66 F le Kg (1ère qualité) et 62,50 le Kg (2ème qualité).

(10) Si les données concernant les propriétés sont à peu près sans conteste, parce que procédant d'un examen du cadastre, celles relatives aux locations domaniales, qui correspondent aux déclarations des intéressés eux-mêmes, sont plus approximatives.

L'examen simultané des cartes topographiques et pédologiques (11) nous permet, au moins approximativement, de répartir ces superficies en fonction de la qualité générale des sols, dont les groupes suivants sont représentés :

1 - Sols d'alluvions Brun Gris : 500 Ha.

Ces sols situés dans les vallées des rivières Koumac et Nehoue entrent parmi les plus estimés de Nouvelle-Calédonie et conviennent à la fois au "caféier, aux cultures sarclées et au pâturage intensif". Ils fournissent au moins d'excellents runs d'engrais pour les stations d'élevage.

2 - Sols d'argiles noires hypermagnésiennes : 1000 ha

Ces sols qui occupent les bas de Tiébaghi et la plaine littorale entre Gomen et Koumac présentent des défauts graves, carences et déséquilibres, "extrêmement difficiles et coûteux à corriger", tels "qu'on ne peut y envisager qu'une amélioration limitée des pâturages extensifs".

3 - Sols du groupe podzolique : 7000 ha.

a - Sols podzoliques et Podzols, dans les versants montagneux du haut Koumac : 4000 ha.

Leurs possibilités sont médiocres et l'élevage extensif leur seule vocation.

b - Sols hydromorphes : 3000 ha

Situés de part et d'autre des bandes alluvionnaires des rivières Nehoue et Koumac, sur plaine ou basse pente, ces sols sont relativement mieux dotés et tireraient bénéfice "de la mise en oeuvre des techniques de pâturages cultivés en vue d'un élevage intensif", sous condition d'une "irrigation associée à un drainage énergique".

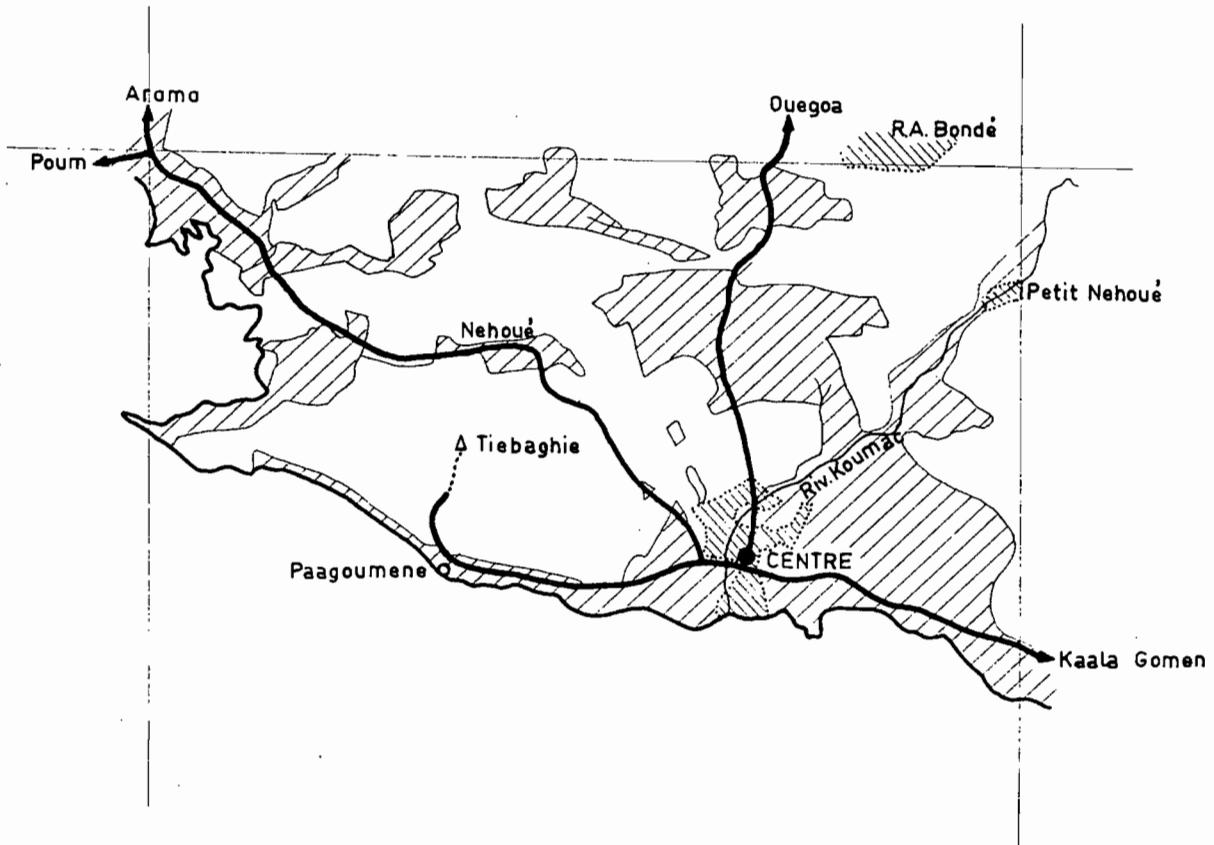
4 - Calcaires à Lapiez, aux pieds desquels s'accumulent, sur quelques dizaines de mètres de largeur, des formations colluviales de Sols Noirs dont "la charge possible en élevage extensif est assez élevée" : 1500 ha, dont moins de 1000 utilisables.

Les terrains d'alluvions ne représentent pas plus de 5% des surfaces totales possédées par les particuliers. Ils sont, dans leur presque totalité, inclusés dans les propriétés privées.

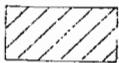
Quatre vingt quinze pour cent des terres possédées ont une vocation à peu près exclusivement pastorale, et 40 % seulement pourraient faire l'objet, mais à grands frais, d'aménagements pour une intensification des méthodes d'élevage.

(11) pour toutes les indications d'ordre pédologique, cf. G.Tercinier "Les Sols de la Nouvelle-Calédonie". - ORSTOM - 1956.

CARTE DE REPARTITION FONCIERE
ZONE DE KOUMAC



LEGENDE



PROPRIÉTÉS ET LOCATIONS
DOMANIALES



RESERVES AUTOCHTONES

ECHELLE: 1/300 000^e

O R E S T O M

A.°

DATE: 23. 5. 66

DÉSSINÉ: J.M.

2) - Le choix des productions et leur niveau

L'utilisation des terres en 1965 se présentait comme suit :

Nature des superficies	Superficies	Pourcentages
- utilisable pour l'agriculture et l'élevage	10 168 ha	100 %
- Sols fertiles (à vocation agricole)	500 ha	5 %
Cultures sur labours	5 ha	
Plantations pérennes café	31 ha	
cocotier	20 à 25 ha	
Cultures vivrières et maraichères (y compris les jardins familiaux)	1,5 à 2 ha	
- Total cultures (12)	57,5 à 63 ha	0,5 à 0,6 %
- Elevage	8805 ha	82,4 %
- Terres totalement inutilisées	1300 ha	12 %
dont sols à vocation agricole	68 ha	

- Les terres vacantes

Nous avons inclu dans la catégorie des terres totalement inutilisées les superficies détenues par des exploitants à cent pour cent absentéistes, au nombre de vingt.

Sur ces vingt exploitants absentéistes, huit, détenant 254 ha de terrain, n'ont plus leur domicile dans la région; mais douze, responsables de 80% des surfaces vacantes, habitent Koumac, dix d'entre eux ayant un emploi dans la localité et deux à Nouméa : l'élevage extensif étant compatible avec un second métier, le phénomène de l'absentéisme relève donc essentiellement d'une absence d'intérêt pour la chose agricole.

Quatorze parmi eux sont entrés dans leur location ou ont acquis leur propriété à date récente, après 1950 (et neuf après 1960). Dans ces derniers cas, il ne s'agit jamais de terrains acquis par voie de dévolution successorale. La détention de terres inutilisées ne se ramènerait donc pas à un élément d'ordre sentimental, à savoir la conservation d'un patrimoine familial, mais s'expliquerait par une volonté, d'ailleurs nettement exprimée, de thésaurisation foncière.

(12) Les surfaces en jachère peuvent être considérées comme négligeables

- Les terres à vocation pastorale

Les terres abandonnées se répartissent en 68 ha de terres d'alluvions fertiles et 1230 ha de terres à pâture.

Les stations d'élevage en exploitation disposent donc d'un domaine de 8805 ha, représentant 369 ha (13) de sols fertiles utilisables comme run d'engrais pour le bétail, et 8436 ha de sols à vocation strictement pastorale.

Sur la base d'une charge moyenne de 2 têtes à l'hectare pour les runs d'engrais et de 4 têtes pour les terres pastorales, correspondant aux conditions normales de l'élevage extensif calédonien, les possibilités locales seraient de 2293 têtes (et de 2634 têtes si l'on inclut dans le calcul les terres inutilisées.). Le cheptel ne s'élevait, en 1965, qu'à 1670 têtes, niveau impliquant une sous-utilisation à 30% du capital foncier utilisé (et à 40% du capital foncier disponible).

- Les plantations pérennes

L'extension de la cocoteraie, 25 ha répartis sur 16 exploitations, est trop faible pour justifier la production du coprah, abandonné depuis les années 20.

Quatorze producteurs, exploitant 31 ha de plantations, surtout Arabica, ont fourni en 1964- 4,2 tonnes de café. Un seul exploitant, atteint des rendements normaux, de l'ordre de 500 Kg à l'hectare, contre à peine 100 Kg à l'ha dans les autres cas.

- Les cultures maraichères

La production agricole proprement dite est totalement insignifiante. Nous trouvons un seul maraicher conséquent et deux petits agriculteurs (pour 3 ha de pommes de terre et 2 ha de maïs).

- Autres productions

Le petit élevage, porcs et volailles, respectivement 170 et 1500 têtes n'a pas d'intérêt économique. Réparti sur l'ensemble des exploitants, 13 éleveurs de porcs et 24 éleveurs de volailles, il ne fournit qu'un revenu très secondaire. Seul un boucher, qui a la possibilité de nourrir son troupeau avec les déchets de l'abattage du bétail, entretient une porcherie d'une cinquantaine de têtes. Enfin un exploitant, par ailleurs travailleur sur mines, s'est fait une spécialité, sur une localité de 250 ha, de la production des volailles (450 têtes).

(13) Les sols d'alluvions s'étendent sur 500 ha, 68 ha entrant dans les terres vacantes et 63 ha étant utilisés pour l'agriculture. $500 - (68+63) = 369$.

Nous conservons la précision à l'unité par souci de cohérence dans la présentation des résultats.

Nous n'aurons ainsi à retenir pratiquement que deux exemples d'exploitations agricoles, sur lesquelles les productions animales ne sont entreprises qu'à titre secondaire. Toutes les autres pourront être classées, sans grand arbitraire, comme stations d'élevage.

Le choix des productions, prépondérance de l'élevage et insignifiance de l'agriculture, et leur niveau, très inférieur aux possibilités réelles du pays, trouveront à s'expliquer, dans l'analyse concrète, à partir des conditions de l'activité économique du moment : prix et débouchés aux productions. Mais ce sont là facteurs conjoncturels, dont l'importance est assez surfaite et doit au moins être strictement interprétée. L'explication relève davantage de facteurs structurels en rapport avec les formes d'organisation sociale des exploitations : leur mode de faire valoir et les modes d'utilisation de la main d'oeuvre agricole.

B - ORGANISATION SOCIALE DES EXPLOITATIONS

Nous étudierons successivement le mode faire-valoir des exploitations, qui caractérise l'apport du propriétaire foncier, et le mode d'utilisation de la main d'oeuvre, qui définit la quantité de travail disponible dans l'entreprise agricole.

1) - Mode de faire-valoir

La faisance valoir directe est la règle. Il convient cependant, afin d'en dégager la signification, de relever les quelques exemples où l'exploitation des terres n'est pas conduite par leur propriétaire, et qui se ramènent, de droit ou de fait, à des situations de métayage ou de fermage :

- Situation de droit : Un contrat fixe le mode et les conditions de tenure.

(1) Une famille de ressortissants javanais exploite, sous contrat de métayage, un domaine de 14 ha situé dans la zone des alluvions fertiles de la moyenne Koumac. Il s'agit d'un petit groupe anciennement établi sur cette même terre et qui y est demeuré malgré une récente transmission foncière, en 1964. L'actuel propriétaire, fort âgé, ne semble à l'évidence jamais avoir eu l'intention de s'installer comme agriculteur, mais bien plutôt celle de réaliser un placement, jugé sûr, pour des gains acquis dans le commerce ou dans les mines.

Nous avons ici une simple survivance de ce phénomène du "métayage javanais" dont nous avons déjà invoqué l'importance dans le passé et la disparition dans les années 50.

(2) Une vieille personne est établie, contre une redevance de 6000 F. par an, sur un terrain de 120 ha inclus dans un grand domaine en succession, où elle entretient pour sa subsistance quelques têtes de bétail et de maigres cultures. Une ou deux parcelles de quelques hectares, pratiquement inexploitées, mais avec maison d'habitation, ont été mises en location sur la même propriété.

Il y a bien ici cession de terrain à bail pour une certaine période, mais à peine peut-on parler de fermage puisque qu'aucune clause du contrat ne prévoit un apport financier du propriétaire sur la ferme ni ne fixe les conditions d'exploitation des sols. Dans l'esprit des propriétaires, les plus importants de la localité et eux-mêmes exploitants absentéistes, l'affermage relève beaucoup plus d'un réflexe d'abandon que d'une décision économique.

- Situation de fait : les relations entre propriétaire et exploitant sont définies par un simple arrangement verbal.

(1) Un autochtone, originaire de Koné, est avec sa famille installé depuis 1953 sur deux lots représentant 70 ha dont une dizaine d'excellents terrains d'alluvions fluviales, propriété d'un européen de Koumac employé aux mines de Kaala-Gomen. Il y serait, dans les premiers temps, entré avec un bail "écrit" de trois ans, jamais renouvelé depuis. Il occupe sans redevance une petite maison d'habitation, mais à charge d'entretenir une vingtaine de têtes de bétail sur la vente desquelles il n'a aucun droit. Par contre, le produit d'un petit élevage, volailles et surtout porcs (30 têtes), lui revient pour moitié, le propriétaire s'en étant réservé le placement, effectué avec plus ou moins de diligence. On conçoit dans ces conditions que l'exploitant n'ait jamais tenté une mise en valeur agricole de sa "location". Le revenu très insuffisant qu'il en retire le contraint à s'employer chez les colons de la localité comme stockman ou pour le ramassage du café. La situation n'est guère favorable pour l'exploitant, et l'on est en droit de se demander quelles raisons le conduisent à en accepter le maintien. Il semble bien qu'il faille les chercher dans des motifs d'ordre personnel. Nous sommes en effet en présence d'un autochtone ayant très tôt quitté sa tribu pour s'employer comme stockman dans les grandes stations de la côte Ouest et qui, déjà âgé, conserve ainsi la possibilité d'exercer dans l'indépendance son ancien métier sans être totalement isolé des siens, sa femme étant originaire de Koumac. On peut en outre très certainement tenir compte du prestige relatif obtenu par l'intéressé du fait de son installation dans la maison d'un européen.

(2) Un vieux colon, disposant d'assez importantes locations dans la haute Koumac mais dans l'incapacité physique de les exploiter par lui-même, s'est associé avec ses voisins les plus proches, les habitants de la réserve autochtone de Petit Néhoué, récemment acquise, en 1962, par une famille de Bondé. Ceux-ci s'occupent intégralement d'un cheptel de 70 à 80 têtes et perçoivent comme rémunération la moitié du produit des ventes. Le système fonctionne à la satisfaction des deux parties.

2) - Mode d'utilisation de la main d'oeuvre

L'exploitation agricole est ici une exploitation familiale, où l'on ne recourt qu'occasionnellement à la main d'oeuvre salariée.

a) - La main d'oeuvre familiale

La quantité de travail disponible sur l'exploitation va dépendre essentiellement de deux facteurs : l'âge de l'exploitant et le temps qu'il consacre à l'exploitation. La quantité de travail nécessaire est liée, toutes choses égales par ailleurs, à la dimension de l'exploitation.

Essayons donc de définir, en fonction du type d'exploitation, le degré de participation du chef d'exploitation.

Tableau 6 - Dimension des exploitations et degré de participation des chefs d'exploitation.

Dimension des exploitations (ha)	De 1 à 50 ha	De 50 à 200 ha	De 200 à 500 ha	De 500 à 1000 ha	De 1000 à 1500ha	Totaux
Surface exploitée (ha)	462	1 328	2 521	2 645	2 495	9 451
Nombre d'exploitants	21	10	9	5	2	47
Dont :						
Absenteistes complets	15	2	3	-	-	20
Absenteistes partiels (autre métier)	3	4	4	1	1	13
Agriculteurs/Eleveurs purs	3	4	2	4	1	14

Ce n'est qu'au delà de 500 ha qu'une station réservée à l'élevage peut fournir un revenu égal ou supérieur à celui d'un emploi d'ouvrier non qualifié sur mines ou dans l'administration.

Aussi ne trouvons nous, parmi les chefs de petites exploitations (moins de 500 ha) que neuf cultivateurs et éleveurs vivant uniquement des produits de la ferme. Encore y comptons nous cinq vieilles personnes (dont quatre veuves), auxquelles leurs enfants, employés et domiciliés à l'extérieur, ne viennent qu'occasionnellement fournir leur aide sur l'exploitation. Restent seulement quatre exploitants encore jeunes (40 à 50 ans), dont 2 agriculteurs ou maraîchers, et 2 éleveurs, disposant de 300 à 400 ha, qui n'arrivent à entretenir un cheptel d'une centaine de têtes qu'en profitant de la latitude que leur laissent voisins ou parents de faire pâturer sur leur propre domaine.

Les chefs des sept grandes exploitations sont âgés. Il s'agit en effet dans tous les cas de descendants directs de quelques uns des premiers colons installés dans la localité entre 1903 et 1917 : cinq, appartenant à la deuxième génération, sont près d'atteindre la soixantaine, s'ils ne l'ont pas dépassée; deux appartenant à la troisième génération ont quarante ans. Leurs propres descendants ont une autre profession et ne participent que quelques jours par an aux travaux de l'exploitation familiale.

Treize exploitants, "absentéistes partiels", exercent un autre métier tout en se livrant à l'élevage (l'agriculture proprement dite requiert en effet une participation suivie et ne peut, sauf cas exceptionnel, être envisagé comme activité secondaire). Il s'agit de 3 ouvriers du Service des T.P., de 2 employés du commerce, de 2 petits fonctionnaires, de 5 employés ou ouvriers des mines, à Poum et Kaala-Gomen, et d'un salarié agricole.

Ainsi, dans la totalité des cas, sauf trois, nous avons affaire à des éleveurs ou trop âgés, ou ayant une occupation extérieure à temps complet.

b) - Le salariat agricole

A l'exception d'un travailleur javanais, tous les salariés agricoles se recrutent en milieu autochtone.

Dans le but de réduire au maximum ses dépenses d'exploitation, l'éleveur n'a recours à la main d'oeuvre salariée que pour l'opération essentielle du rabattage et du bain pour désinfection des animaux. Huit à dix hommes, parmi les autochtones de Koumac, acceptent de travailler assez régulièrement comme stockmen dans les stations européennes. Le salaire est de 500 F. par jour, l'employé devant fournir le cheval et la selle. Les normes locales correspondant à deux ou trois journées de "stockmen" par mois pour cent têtes de bétail, la demande en main d'oeuvre, qui se situe aux alentours de 30 jours par mois, est assez facilement satisfaite. Le plus souvent, les mêmes "stockmen" travaillent sur les mêmes exploitations. Dans quelques cas, avec le développement de l'absentéisme des propriétaires fonciers, une partie des initiatives du chef d'exploitation leur revient de fait. En tout état de cause, un ou deux autochtones, ayant plus de métier et d'expérience, sont le plus souvent chargés par les patrons de recruter la main d'oeuvre nécessaire et de diriger le déroulement des opérations sur le terrain. Aussi les autochtones aiment-ils ce travail, jugé peu contraignant, et dans lequel ils ont la possibilité d'acquérir une spécialité et une véritable compétence technique.

Par contre, le ramassage du café chez le colon n'est pratiquement accepté que par les femmes, qui y trouvent l'occasion à peu près unique d'acquérir un peu d'argent personnel. Le travailleur est en principe payé au rendement, soit en moyenne 50 F la "touque", contenant 16 à 17 Kg de cerises fraîches. Lorsque l'on a affaire à des récoltes clairsemées, le rendement individuel peut ne pas dépasser 3 ou 4 "touques" par jour, ce qui correspond à une rémunération de 150 à 200 F par jour. Le colon est ainsi quelquefois obligé de monter ses prix jusqu'à 70 et 75 F. la "touque" et de concéder à l'employé des avantages annexes : nourriture, transport sur les lieux de travail. Dans ces conditions, le ramassage du café, qui représente environ 25 % du revenu brut d'une cafécserie, est considéré par le producteur comme "beaucoup trop rémunéré", et par le travailleur comme "pas assez rémunéré". Les relations entre patrons et employés prennent ici la forme d'une confrontation impersonnelle et presque hostile. L'abstentionnisme de plus en plus général, de part et d'autre, trouve peut-être là son explication et sa source.

Enfin seulement deux autochtones et un ressortissant javanais s'étaient dans l'année engagés quelques semaines dans des travaux à façon de débroussaage ou de petit jardinage. L'offre d'emploi est ici à peu près inexistante.

5. Section 2 - Les exploitations agricoles

Deux entreprises seulement pouvaient, en 1965, se classer comme exploitations agricoles. Leur mise en situation suffira à définir les conditions générales de l'activité agricole dans la zone.

Exploitation 1.

Le capital foncier de l'exploitation est constitué par deux lots appropriés, totalisant 45 ha, dont une quinzaine situés dans la bande des alluvions fertiles de la moyenne Koumac.

Elle était conduite en association par un père de famille, titulaire d'un petit emploi dans le secteur privé, et son fils, au courant des techniques agricoles modernes puisqu'ancien élève d'une école d'Agriculture territoriale.

Le premier essai de mise en valeur, bien postérieur à l'acquisition du terrain, date de trois années à peine.

Les frais de première installation furent importants : le terrain, depuis longtemps abandonné, dut être défriché, en partie au Bulldozer (loué à l'heure), en partie avec de la main d'oeuvre autochtone. Il fallut procéder au creusement d'un puits. On opéra la même année l'achat à crédit du matériel "indispensable" : Motoculteur 5 cv, Faucheuse, Moto-pompe, Tracteur 25 cv.

La première année, les paiements et les remboursements de crédits s'élevèrent à 75.000 F.

Le système de production envisagé était le suivant : 1) productions principales : Pommes de terre (3 ha ?) et Maïs (1 ha) - 2) Productions secondaires : Légumes et maraicher à la saison - 3) Association d'un petit élevage (10 têtes de bétail).

L'essentiel du revenu devait être constitué, dans l'esprit des exploitants, par une importante production de Pommes de terre, qui s'éleva à 7 tonnes en 1964. Vendues 16 F le Kg sur place ou 18 F le Kg logées à Nouméa (1,5 f le transport par Kg), elles pouvaient déjà procurer un revenu estimable de 112.000 F. Mais leur écoulement s'avéra impossible sur Nouméa : aucune des grandes Maisons de Commerce sollicitées n'accepta le produit (14). Trois tonnes seulement purent être vendues dans la région auprès de deux commerçants, parent et ami. Les rentrées d'argent ne dépassèrent donc pas 48.000 F.

(14) Surproduction calédonienne et/ou concurrence des importations, les disponibilités sont à la pleine saison toujours supérieures aux besoins locaux.

Deux tonnes de maïs, assez facilement écoules, rapportèrent 28.000 F.

Par contre les produits d'un hectare de terrain planté en maraicher, sortis en pleine saison, furent presque **intégralement** perdus. Il ne pouvait en effet être question de les diriger sur Nouméa, trop éloigné. Dans la région elle-même, de nombreuses personnes entretenant de petits jardins familiaux, la surproduction pendant les mois d'hiver est générale.

Au total, les rentrées financières sur cette première année d'exploitation, de l'ordre de 80.000 F., avaient à peine dépassé les débours.

Dès la deuxième année, le jeune chef d'exploitation, découragé, recherchait et obtenait un emploi dans une administration locale, ne consacrant plus à l'agriculture que quelques heures prélevées sur ses loisirs.

Bien qu'il ne soit pas question de sous-estimer les difficultés d'écoulement des produits, cet exemple très simple nous fournit une donnée fondamentale du problème, qui est d'ordre psychologique, à savoir la dégradation, dans l'esprit des participants, du calcul économique en simple projet spéculatif.

Exploitation 2

Le capital foncier de l'exploitation est ici constitué par un lot de 25 ha seulement, mais entièrement situé dans la bande des alluvions fertiles de la moyenne Koumac.

Le chef d'exploitation, qui y est installé depuis 1953, s'est toujours consacré à la production maraichère dont il "faisait le colportage" sur Tiebaghi.

Il a adopté le système de production suivant : 1) Production principale : maraicher - 2) Production secondaire : café - 3) Association d'un petit élevage : volailles et quelques têtes de bétail.

Estimant que l'amortissement de l'outillage nécessaire aux cultures industrielles (Pommes de terre, Maïs ...) implique une extension des plantations supérieures à ce qu'il pourrait réaliser par ses propres moyens, il s'est spécialisé dans la production des légumes, qui lui permet d'utiliser une très nombreuse main d'oeuvre familiale mais surtout composée de femmes et de très jeunes gens inaptes aux gros travaux agricoles.

Les surfaces cultivées sont très faibles, trente à quarante ares au plus; mais cet agriculteur a su résoudre, sans d'excessives prouesses, le problème des rapports en contre-saison. Aussi est-il le seul, dans toute la région du Nord, à être en mesure de proposer, à tous moments, toutes les variétés de légumes "européens". Il a pu très facilement se constituer une clientèle, à laquelle il s'est imposé par la régularité et la diversité de ses apports : commerces, cantines administratives et surtout particuliers aisés, jusqu'à Ouegoa et Pouébo ! En contre-saison, il aligne ses prix sur ceux des légumes d'importation (15), d'une qualité souvent supérieure mais dont les arrivages, effectués par avion de Nouméa, sont forcément irréguliers.

(15) Le prix du transport des légumes par avion sur le trajet Nouméa-Koumac étant fixé, en 1965, à 12 F. le Kg.

A la saison fraîche, les cours s'effondrant, il ne poursuit sa production que pour honorer ses contrats et profite du temps supplémentaire dont il dispose pour cueillir et préparer le produit d'une importante caféerie de 8 ha sur laquelle il obtient, sans grand effort d'entretien, des rendements de l'ordre de 500 Kg à l'ha.

Notons que les volailles sont, fait à peu près unique, vendues chez lui plumées et préparées pour la cuisson. Ici également, la régularité et la qualité de ses disponibilités lui attirent une clientèle nombreuse et lui permet d'établir des prix supérieurs à ses concurrents, dont il commercialise parfois, sur leur demande, les invendus ...

Le cas de cet agriculteur est très significatif, mais en quelque sorte négativement. Il a su organiser rationnellement sa production en fonction de ses possibilités et adapter ses méthodes de travail et de ventes aux conditions locales, très particulières : mais sa prospérité ne prend son vrai sens que dans le contexte de l'abstentionnisme général.

5. Section 3 - Les stations d'élevage

La situation de l'élevage local, se résume en deux points :

- 1 - Une baisse récente de la production, le cheptel étant passé de 2259 têtes en 1952 à 1670 en 1965.
- 2 - De très faibles rendements, de l'ordre de 5 à 6 ha pour une tête de bétail en moyenne.

Le sens de ces deux phénomènes mérite d'être spécifié.

A - UN CHEPTEL EN DIMINUTION

La diminution du cheptel ne s'est pas également fait ressentir dans toutes les catégories d'exploitation, dont la distribution comparée en 1952 et 1965 se présente comme suit :

Catégorie d'Exploitation	Nombre d'exploitation	
	1952	1965
De 0 à 10 têtes	5 (3 (
De 10 à 50 têtes	6 (15	9 (17
De 50 à 100 têtes	4 (5 (
De 100 à 200 têtes	- (5 (
De 200 à 300 têtes	2 (6	2 (7
De 300 à 500 têtes	4 (- (
Total	21	24

On relève :

1 - La disparition des gros éleveurs, disposant d'un cheptel supérieur à 300 têtes.

Ces quatre stations recensées en 1952 existent toujours mais ont marqué dans l'intervalle une chute impressionnante puisque les troupeaux y sont passés de 363 têtes à 93 têtes en moyenne.

On peut se demander la raison d'un phénomène aussi net et général :

Ces stations présentaient dès 1952 un certain nombre de caractères communs :
a - leurs propriétaires étaient tous descendants directs à la première génération des premiers colons installés dans la localité quarante ans plus tôt et qui avaient su se constituer rapidement un important domaine. b - Toutes quatre étaient déjà à cette date successions indivises.

Depuis 1952, une seule a fait l'objet d'un règlement successoral et a été morcelée. Les trois autres sont toujours sous la responsabilité des mêmes exploitants, qui ont tout simplement atteint dans l'intervalle les limites de l'âge actif et n'ont plus su ou pu maintenir leur production, surtout après les grandes sécheresses de 1957.

2 - L'augmentation du nombre des petites et moyennes stations

Une distinction doit être faite entre moyennes exploitations, au-dessus de 100 têtes de bétail, dont le revenu peut faire vivre décemment une famille, et les petites exploitations, au-dessous de 100 têtes de bétail, dans lesquelles l'élevage ne peut-être, sauf cas exceptionnel, qu'une source de revenu secondaire.

Sauf un cas, les moyennes exploitations ne relèvent en aucune façon de nouveaux exploitants en voie de se constituer un domaine. Il s'agit au contraire d'anciennes stations qui se sont maintenues ou plus souvent ont régressées.

Par contre le nombre des petites exploitations s'est accru; l'élevage n'est plus conçu que comme un second métier.

B - UN ELEVAGE EXTENSIF, VOIRE HYPEREXTENSIF

Le degré d'extensivité de l'élevage ressort d'un examen des rendements à l'hectare. Sur ce plan, la répartition des exploitations se présente comme suit :

Tableau 7 - Distribution des exploitations selon le degré d'extensivité de l'élevage.

Nombre d'ha pour une tête de bétail	Nombre d'exploitations		Superficies Correspondantes		Superficies moyennes des exploitations
		%	ha	%	ha
<u>Extensif :</u> 3 à 5 ha/T	15	62	4225	45	281
<u>hyperextensif :</u> 6 à 9 ha/T	4	17	1959	21	489
10 et plus ha/T	5	21	3175	34	635
TOTAUX	24	100	9359	100	389

Quarante cinq pour cent des surfaces sont exploitées dans des conditions normales d'extensivité, pour l'ensemble calédonien. Soixante deux pour cent des stations entrent dans la catégorie. On relève donc une tendance à la mise en valeur relativement meilleure des petites exploitations, ce qui s'explique sans difficulté si l'on se souvient que la quantité de main d'oeuvre et les temps de travail disponibles sont dans tous les cas insuffisants. On pourrait ainsi définir une limite théorique pour les surfaces exploitées au-delà de laquelle l'intensité d'utilisation des sols irait en décroissant. Cette limite se situerait aux alentours de 350 ha.

Cinquante cinq pour cent des superficies exploitées sont sous utilisées, dans le contexte actuel. Il s'agit d'exploitations dépassant en moyenne 500 ha. Dans presque tous ces cas, le bétail est laissé sans soin et totalement libre de ses déplacements, d'où des rendements extrêmement bas.

Le bétail est alors dit "sauvage". Il est difficile à rassembler et atteint rarement un état présentable pour la boucherie.

Plusieurs éleveurs bouchers de la côte Ouest (16) (Koné et Voh) se sont spécialisés dans le rabattage et la commercialisation du bétail sauvage : les bêtes rassemblées par leurs soins sont engraisées sur leurs propres stations et revendues par la suite dans des conditions normales. Le bétail sauvage est payé au producteur sur pied. Compte tenu des difficultés de rabattage et de l'état des bêtes, il fait toujours l'objet de discussions serrées qui tournent rarement à l'avantage du producteur. Pour Koumac, les prix fournis s'établissent aux alentours de 5000 F la tête, soit moins de la moitié du prix d'une bête en état de boucherie.

Les rabatteurs n'acceptant évidemment de se livrer qu'à des opérations d'une certaine convergence, les quantités de bétail ainsi commercialisées sont très irrégulières et peuvent grandement varier d'une année à l'autre. On peut malgré tout estimer qu'elles représentent un tiers du cheptel commercialisé annuellement.

Section 3 - La réserve autochtone de Koumac

A - LE CAPITAL FONCIER

La réserve autochtone est assez heureusement située dans la zone des terrains alluvionnaires de la basse Koumac. Guère plus cependant de la moitié des surfaces totales disponibles, soit 800 ha, s'y trouvent inclus. Enfin sur ces 400 ha de "sols fertiles", une centaine au moins, fréquemment inondés et plus ou moins envahis par la mangrove, sont impropres aux cultures (17).

On peut estimer qu'une famille de cinq personnes dispose en moyenne de 3 ha de terrains cultivables. La répartition des terres cependant semble assez inégalitaire. Sur ce plan, la distinction entre clans premiers installés et clans nouvellement arrivés à l'intérieur de la réserve après le processus de regroupement administratif, est parfaitement claire dans l'esprit des habitants eux-mêmes. Cinq clans, représentant à ce jour 131 personnes soit 40% de la population totale, tiendraient les deux tiers des terres, dans les meilleurs emplacements (18). Il en résulte de fortes tensions internes par quoi s'explique l'existence de surfaces non utilisées qui sont disputées et qu'on ne touche pas pour éviter une crise ou celles dont on ne concédera pas l'utilisation parce qu'on entretient de mauvaises relations avec ceux qui en auraient besoin (la relation de cause à effet pouvant être inversée dans les deux cas). Il conviendrait cependant, dans l'observation concrète du phénomène, de prévenir des jugements trop hâtifs, le jeu des jachères intervenant dans l'apparence des choses à ce niveau.

(16) Trois à notre connaissance

(17) Il n'y a pas là matière à pleine justification d'un des stéréotypes les plus répandus dans le Nord Calédonien : "A Koumac, tout le bon terrain est aux autochtones."

(18) Assertion reposant sur de simples informations verbales et n'ayant fait l'objet que d'un début de vérification sur le terrain. Si la mesure du phénomène n'est qu'une indication, on ne peut douter de sa réalité.

B - LES RESSOURCES HUMAINES

La population originaire s'élevait au mois d'octobre 1965 à 324 personnes (19) :

- 43 % de la population avait moins de 15 ans
- le nombre d'adultes masculins "actifs", âgés de 15 ans et plus, était de 101 personnes représentant 34 % de la population totale.

L'émigration y était exceptionnellement peu importante. Si l'on excepte 3 jeunes gens effectuant leur service militaire, nous ne trouvons au total que 16 émigrés à cette même date, dont seulement cinq à Nouméa, où quatre jeunes hommes avaient récemment trouvé un emploi dans la maçonnerie.

C - LES ACTIVITES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Vingt cinq adultes masculins occupaient, en février 1965, un emploi salarié régulier dans la localité : 22 dans les administrations et services publics, et 3 dans le secteur privé (commerce et maçonnerie).

Cette catégorie de travailleurs représentait donc 28 % de la population active masculine résidente, évaluée à 87 personnes (20).

Parallèlement, on relève quelques possibilités d'emplois temporaires chez les particuliers ou dans le secteur privé.

Nous avons déjà évoqués les premiers :

- travaux de "stockmen" ou "contrats de barrière" sur les stations européennes : 8 à 10 spécialistes, s'engageant en moyenne 2 à 3 jours par mois.
- travaux de "jardinage", sur quelques semaines, au moment des plantations, et dont nous avons relevé deux exemples seulement.
- travaux de débroussaie et de ramassage du café, acceptés par les femmes, et ne représentant guère plus d'une centaine de journées de travail au total.

Il faudrait ajouter un à deux emplois de femme de ménage assez irréguliers et, surtout, pour les hommes, quelques engagements comme manoeuvre maçon dans les petites entreprises locales.

(19) Résultats obtenus par dépouillement des cahiers de recensement de gendarmerie.

(20) 14 actifs sur 101 recensés étant employés à l'extérieur de la localité (101-14 = 87).

Au total, ces emplois temporaires ne représentent l'équivalent que de 3 ou 4 emplois salariés à temps complet. Ils fournissent malgré tout à une vingtaine de familles un appoint monétaire de 1500 à 2000 F par mois.

Quelques autochtones, de Poum et surtout Paimboas, se rendent à Koumac pour quelques jours, le plus souvent accueillis par des amis ou parents, et recherchent un emploi, presque toujours sans résultat. La demande d'emploi salarié ne semble ainsi pas être totalement satisfaite. Plusieurs employeurs déclarent au moins n'avoir aucune difficulté à opérer sur place des recrutements nouveaux. Or, au moins une dizaine d'emplois réguliers, chez des particuliers, dans le commerce ou les entreprises privées sont en fait revenus à des autochtones non originaires de Koumac et même de la région. On peut y voir le signe, chez les employeurs, d'un désir de ne pas se compromettre sur le plan local (21).

En tout état de cause, soixante cinq pour cent de la population active masculine se consacre à l'agriculture.

D - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS

1 - Production

Bien que le terrain, par sa nature - alluvions fluviales brun gris - se prêterait tout particulièrement aux plantations d'Arabica et à la culture du cocotier (22), les caféeries et les cocoteraies ont une très faible extension, respectivement une vingtaine et une trentaine d'hectares. La production de coprah est abandonnée depuis plus de trente ans et la production de café, en progrès depuis une dizaine d'années et pratiquement inexistante avant 1950, ne dépasse pas 8 à 9 tonnes/an (pour moitié autoconsommée).

C'est qu'en réalité, l'agriculture s'est ici organisée pendant tout un demi-siècle en fonction des besoins spécifiques du marché de consommation des mines Tiébaghi : fruits, légumes et produits du petit élevage. Bien que la conjoncture soit aujourd'hui infiniment moins favorable, ces productions restent encore essentielles.

Plus que l'accroissement des caféeries, l'effort d'adaptation aux conditions nouvelles s'est marqué dans les progrès de l'élevage, le cheptel passant de 64 têtes en 1952 à 170 têtes aujourd'hui (23) - progrès qui ont rendu possibles quatre récents agrandissements de réserve, survenus depuis 1960, et totalisant 166 hectares.

(21) Un licenciement abusif, une non déclaration de travail, le non paiement des heures supplémentaires ont beaucoup plus de chances de passer inaperçus lorsqu'elles touchent des isolés que les membres d'une communauté bien intégrée.

(22) cf. G. Tercinier - Opus cit.

(23) Le premier chiffre est extrait du recensement administratif de 1952; le second a été obtenu par interrogatoire direct auprès des intéressés et vaut pour le 1er trimestre 1965.

La pêche, par contre, n'est plus pour personne une activité régulière. Presque seuls six ou sept habitants du village de Wanac 1, au bord de mer, se déclarent pêcheurs et ne réalisent que de très rares ventes à l'intérieur de la réserve, très insuffisantes pour y satisfaire totalement la demande en poissons et fruits de mer. Les bateaux du troca en effet, ne travaillant plus, n'ont plus été entretenus; ils se seraient d'ailleurs révélés peu utilisables pour la petite pêche lagunaire, qui implique une grande mobilité pour une rapide approche des lieux de pêche et de petites équipes de travail.

2 - Commercialisation des produits

- Café

Les quantités commercialisées sont de l'ordre de 4 tonnes/an, pour une valeur d'environ 400.000 F.

- Poisson

Les produits de la pêche sont le plus souvent autoconsommés et partagés entre parents. Il reste quelques possibilités de vendre le surplus localement : auprès des travailleurs du centre, à condition de se résoudre à proposer ses produits de porte en porte et de ne pas craindre une mévente - auprès des commerces locaux, qui ne sont malgré tout pas équipés pour accueillir de grande quantités - auprès de la poissonnerie locale, qui nous l'avons vu, réalise elle-même ses approvisionnements dans la plupart des cas - enfin à l'intérieur de la réserve, où l'on se heurtera à la concurrence de plusieurs "colons-pêcheurs" d'Arama, Poum et Koumac, mais où des prises de l'ordre de 100 à 150 Kg trouveront toujours à s'écouler : on ne nous a fourni, sur un trimestre, que deux ou trois exemples de la sorte.

(Estimation du produit annuel brut de ce commerce : 70.000 F.)

- Bétail

La commercialisation du bétail s'opère intégralement, aux prix fixés, par l'intermédiaire des bouchers locaux.

(Estimation du produit annuel brut de ce commerce : 200.000 F.)

Ces mêmes bouchers acceptent parfois les achats de porcs sur pied (55 F/Kg sur pied), dont il existait par ailleurs aux mêmes prix, des possibilités d'écoulement auprès d'un colporteur spécialisé de Nouméa et travaillant essentiellement sur Pouébo. La production, environ 80 têtes, est, pour plus de la moitié, réservée à l'autoconsommation.

(Estimation du produit annuel brut de ce commerce : 100.000 F.)

- Fruits

Quelques unes des rares rentrées monétaires vraiment intéressantes sont constituées par les ventes de mangues qui connaissent ici une saison précocce. Dès les premières semaines de rapport, fin novembre début décembre, des colporteurs avaient fait spécialement (en 1964) le voyage de Nouméa et chargé quelques 4 à 5 tonnes de fruits, payés 40 F la douzaine. Seules sont recherchées ici les grosses mangues, dites "mangues sabots", payées au producteur 40 F la douzaine (ce qui correspond à moins de 15 F le Kg) et vendues à Nouméa 40 F. le Kilogramme. Pendant la pleine saison, il ne reste pratiquement plus de possibilités de vente que sur le marché local, surtout pour les besoins de la mine Kaala-Gomen.

(Estimation du produit brut de ce commerce : 90.000 F.)

- Produits vivriers

Les ventes de produits vivriers - igname, taro, manioc, banane - sont insignifiantes comparées aux possibilités de production : les débouchés intérieurs sont limités et la commercialisation des produits sur la capitale non organisée.

Aucun colporteur ne dessert régulièrement la réserve de Koumac. Seuls les colporteurs de Ouegoa-Pouebo ou Poum-Arama lancent parfois, à la montée, quelques commandes pour s'assurer un voyage à plein dans la descente sur Nouméa. Les agriculteurs autochtones n'ont pour la plupart jamais la latitude de vendre ce qu'ils veulent, au moment où ils le veulent, même lorsqu'il s'agit de très petites quantités.

Il semble que l'on puisse fournir trois raisons à cette abstention des colporteurs :

1 - étant donné le nombre et la proximité des commerçants du centre, il n'y a pas pour eux, dans la réserve de Koumac, de réelles possibilités d'écoulement pour les marchandises, ce qui en diminue considérablement l'attrait.

2 - La réserve ne fournit pas en quantité (sauf les mangues), quelques uns des produits du Nord les plus demandés sur le marché de Nouméa : crabes, bananes Pwingo, et pour lesquels se fait le moins sentir la concurrence des autres régions productrices de Nouvelle-Calédonie.

3 - La production est actuellement insuffisante pour justifier, de la part des colporteurs, les longues attentes que supposent les opérations du ramassage des produits. Il y a quelques années à peine, toute la production trouvait à se placer sur le marché de Tiébaghi : aucun commerçant local n'ayant pris l'initiative d'établir immédiatement après la fermeture des mines un circuit commercial direct sur la capitale, les agriculteurs ont jugé de moins en moins utile de produire systématiquement pour la vente. Dès lors la reprise devient d'autant plus difficile qu'elle suppose chez le producteur une période d'adaptation assez longue, à laquelle bien peu de colporteurs auront la patience, peut être même l'intérêt, de se soumettre. Le producteur autochtone veut tout naturellement savoir ce qu'il doit produire, en quelle quantité et pour quelle époque : mal renseigné, et jamais sûr des résultats, il hésitera et tatonnera plusieurs mois avant de se lancer dans d'importantes plantations.

Cependant, très proche en cela du maraicher de Koumac, dont nous avons déjà évoqué le cas, un cultivateur autochtone réussit à trouver des débouchés convenables là où d'autres ont échoué, et également en grande partie parce qu'ils y ont échoué.

Cet exemple mérite d'être développé, parce que fournissant une idée assez nette des possibilités réelles d'écoulement des produits.

Exemple - Producteur autochtone X.

- Propriété personnelle (24) : 5 ha (terrains d'alluvions fertiles)
- Cultures et jachères : 4 ha
- Prêts de terrains : 1 ha
- Nombre d'actifs de l'exploitation : 2
- Production et ventes :

1) - Ignames - Production 5 tonnes (2000 pieds plantés).

Les ventes d'ignames sur Nouméa, par l'intermédiaire des colporteurs de Boum, ne sont possibles qu'en primeur (mois de février/mars). Pendant toute la saison, le débouché est strictement local; cet agriculteur s'étant acquis une solide réputation pour la qualité de ses produits et la régularité de ses fournitures, une assez nombreuse clientèle, européenne et autochtone, vient s'approvisionner à son domicile même. L'intéressé estime lui-même ses propres ventes à 15 Kg en moyenne par jour, pendant six à sept mois de l'année.

Notons au passage que X fait effectuer ses plus gros travaux de défrichage et de débroussaie par l'équipe de travail des jeunes de la Tribu (25). Les dépenses, sur ce point, se sont élevées à 10.000 F. Les ventes totales avoisinant 3,5 tonnes, au prix de 20 F. le Kg, nous pouvons estimer les rentrées monétaires nettes à 60.000 F. sur l'année.

2) - Taros

Certains qualités de taros peuvent donner, à la longue, des clones géantes, atteignant parfois 20 Kg, entrant dans l'alimentation des porcs. X a pu ainsi, au prix de 1,5 F le Kg, en écouler deux tonnes, auprès de deux éleveurs locaux.

Le taro dit des Nouvelles-Hébrides donnant bien sans nécessiter de grand soin, et n'étant par ailleurs guère apprécié de la clientèle européenne, le marché local ne recèle aucune possibilité. X, bien placé en bordure de la route territoriale, a pu en faire accepter, au prix de 10 F le Kg, 1,5 tonne à un colporteur d'Arama.

(24) X est le dernier représentant de son clan. Il ne subit donc aucune gêne, dans ses activités de producteur, du fait des interférences possibles entre propriété clanique et propriété personnelle.

(25) Groupe sportif, que le pasteur protestant a incité à accepter de petits travaux agricoles pour se constituer une caisse commune.

Disposant d'excellents terrains, mais mal irrigués, X doit se résoudre à solliciter la permission de planter quelques taros d'eau sur les terrains d'un ami, à qui il rend le même service pour la culture des ignames. La production est peu importante et il s'agit là d'une nourriture fort appréciée : aussi, malgré les prix intéressants proposés par un colporteur de Poum (25 ou 30 F le Kg), X ne s'est-il résolu à en vendre qu'une centaine de Kilos.

La vente des taros représente donc un revenu de l'ordre de 20.000 F.

3) - Bananes

Si la banane ordinaire est d'une vente difficile, la banane dite "Pwingo", fort appréciée à Nouméa par la clientèle wallisienne ou autochtone, se place sans difficulté. X qui a réussi une plantation d'un millier de pieds, a écoulé 4 tonnes de produit au prix (selon la saison) de 15 à 20 F le Kg, par l'intermédiaire d'un colporteur de Poum, réalisant une rentrée monétaire de l'ordre de 70.000 F.

4) - Café

X disposait il y a une quinzaine d'années d'une caféerie de 3 hectares au moins. Pêcheur de troca, et ne trouvant plus le temps d'effectuer les opérations de ramassage, il l'a abattue en partie en 1956 "sans prévoir l'avenir". En 1965, il n'était pas en mesure de réaliser une production supérieure à 250 Kg de cerises sèches, rapportant 10.000 F.

5) - Autres produits

Quelques cocos secs vendus 1,5 F/pièce, quelques cannes à sucre, vendues 5 F/pièce au colporteur, 4 tonnes de citrouilles, vendues à deux éleveurs de porcs de Gomen et Koumac, au prix de 1,5 F le Kg, fournissent un appoint de 10.000 F. environ.

X a réalisé, sur une année, une rentrée monétaire de 170.000 F., revenu monétaire inférieur à celui d'un manoeuvre des services publics.

X est connu de tous à Koumac, et de tous les colporteurs du Nord; son exploitation est bien située à proximité de la route territoriale et sans difficulté d'accès; ses exigences en matière de prix ne sont pas excessives : or malgré ces avantages, malgré le sens du commerce qu'il manifeste, il est contraint pour écouler la totalité d'une production qu'il pourrait, de son aveu, accroître - de proposer ses produits de porte en porte auprès des particuliers du centre. S'il en était besoin, l'étroitesse des débouchés locaux trouverait là une preuve suffisante.

D'après les quelques pointages qu'il nous a été donné de faire, on peut avancer, sans grand risque d'erreur, que ses propres transactions représentent la moitié des ventes de produits vivriers pour l'ensemble de la réserve. Sauf à la saison des primeurs pour les mangues et les ignames, de très nombreux agriculteurs demeurent fréquemment plusieurs semaines sans pouvoir profiter de la moindre possibilité de vente. Les colporteurs du Nord, surtout intéressés par leur clientèle de Poum et Ouegea, ne sollicitent régulièrement que X à Koumac, parce qu'il suffit à leurs besoins.

E - LE REVENU MONETAIRE ET SA REPARTITION

Le montant global des revenus monétaires se répartirait donc comme suit :

<u>Vente des produits</u>	1.160.000 F
dont	
Poisson	70.000
Bétail	200.000
Porcs	100.000
Mangues	90.000
Produits Vivriers	300.000
Café	400.000
<u>Salaires</u>	5.040.000 F (26)
<u>Total</u>	6.200.000 F

Le revenu agricole moyen (27) est de 3580 F par personne et par an, ce qui correspond pour une famille de 4 personnes à un revenu de 1200 F. par mois. Le revenu moyen, pour l'ensemble, est de 19.135 F. par personne et par an, ce qui correspond à un revenu de 6378 F par mois pour une famille de 4 personnes.

Le schéma de la répartition des revenus est difficile à établir, surtout dans la mesure où nous devons tenir compte de la redistribution qui s'opère dans le cadre des dons coutumiers et de la solidarité familiale.

Parmi ces phénomènes, évoquons celui qui nous a ici semblé le plus important, au moins sur le plan strictement économique, à savoir la couverture, par les travailleurs salariés, d'une partie des besoins des familles d'agriculteurs.

Cette redistribution des revenus prend plusieurs formes. Dans les cas les plus simples, il s'agit de petits versements monétaires, des enfants aux parents, de l'ordre de 1000 à 2000 F par mois, rarement plus. Mais le plus souvent ces "transferts" s'opèrent indirectement :

Les commerçants du centre européen ne concèdent de larges crédits qu'aux plus sûrement solvables, à savoir les travailleurs salariés. Aussi les moins favorisés demandent-ils à ces derniers d'opérer à leur profit quelques achats à tempérament, quand eux-mêmes n'ont plus de disponibilités. Dans le cadre des relations interpersonnelles, surtout à l'intérieur de la famille, il n'est guère admis d'un réclamer le remboursement, qui ne survient pas toujours ou prend la forme d'une compensation quelconque non monétaire. Le système connaît forcément une limite : celle du crédit accordé.

(26) Chiffre établi, pour un temps de travail correspondant à 28 emplois continus, sur la base d'un salaire moyen de 15.000 F/mois.

(27) Rappelons que la population résidente s'élevait en octobre 1965 à 324 personnes.

Il existe par contre, à l'intérieur même de la réserve, deux petits commerçants autochtones à qui il est difficile de refuser un crédit à leurs clients, surtout parents et alliés. La charge d'une partie des versements retombera parfois sur un parent "riche" du débiteur, c'est à dire un salarié, soit le plus souvent un jeune non chargé de famille.

Il ne faudrait cependant pas donner l'illusion d'un transfert automatique, par cette voie, des salariés aux agriculteurs. Dans le cas le plus général, la redistribution des revenus se fait aux dépens du commerçant, par le simple jeu des dettes impayées.

II H A P I T R E II

- - -

- POUM, ARAMA & ILES DU NORD -

En janvier 1965, le dénombrement administratif de la population pour la zone de Poum et Arama (Iles Beleps exclus) donnait les résultats suivants :

Tableau 8 - Dénombrement de la population selon la catégorie ethnique (zone de Poum - Janvier 1965)

Population totale	Européens	Autochtones	Tahitiens	Indonésiens	Américains
850	350	483	3	11	3

Source : Administration

La comparaison avec le recensement de 1936 démontre, si les données de base sont exactes, qu'en trente ans la population européenne s'est à peine maintenue et que la population autochtone résidente, qui est passée de 756 à 483 personnes, a diminué de 37%.

La mine de Poum qui avait connu une belle activité jusqu'en 1960, n'employait plus que 32 ouvriers en décembre 1963 et 33 au début de 1965 (25 européens et 8 autochtones). Elle devait cesser toute activité au 1er Juillet 1965 (1). A cette date, le village de Poum n'était plus qu'un très petit centre administratif et commercial (2).

L'orientation des activités devenait à peu près strictement rurale. Nous en donnerons en premier lieu le schéma, en insistant sur les situations respectives et le comportement des différentes catégories sociales de participants, à la suite de quoi nous tenterons une présentation détaillée des formes d'organisation des grandes productions.

(1) Des travaux de prospection minière entrepris à la même époque permirent, mais momentanément seulement, le reclassement sur place des derniers licenciés.

(2) Service des Travaux Publics (7 employés, dont 2 autochtones). P et T (2 employés). Ecole Publique - Mission adventiste - Dispensaire.

Section 1 - L'orientation des activités économiques

A - Secteur européen

Le tableau 9 fournit un inventaire des chefs d'exploitations et une indication sur la nature de leurs activités (profession principale et activité secondaire). Seules les activités donnant lieu à des rentrées monétaires ont été relevées.

Une très inégale répartition des terres nous donnait une clef facile pour l'analyse du statut économique des participants : trois groupes d'exploitations familiales, dont les responsables étaient tous par ailleurs engagés dans des activités commerciales ou para-commerciales, détenaient, à titre privé ou en locations domaniales, près de la moitié des surfaces disponibles (4600 ha contre 10.500 au total) incluant près de la moitié du cheptel local (500 têtes contre 1100 au total).

TABLEAU 9 - Inventaire des chefs d'exploitation et nature de leurs activités

Activités	Pêche		Elevage	Culture	Exploitation de la cocoteraie		Autre métier
	Poissons	Fruits de mer			Coprah	Porcs	
Grands Colons :							
N.	(1)		XX			X	X (commerce, colportage)
) 2	X	XX				
B.	(3)		XX		X		X (commerce)
) 4	XX				X	X (commerce)
M.	(5)		X				XX (commerce)
) 6	X			X		XX (commerce)
Petits Colons :							
35	7	XX	X				
	8	XX	X				
	9	XX		X			X (petit artisanat)
	10	XX	X		X		
"Colons-pêcheurs"	11	XX(a)					a) groupe de pêcheurs professionnels non originaires de la région
	12	XX(a)					
12	13	XX(a)					
	14	XX					
	15	XX					
	16		XX	X	X		
	17		XX	X	X		
	18		XX	X	X	X	
	19		XX	X	X		
"Eleveurs"	20		XX	X			
3	21		XX				
	22		XX				X (petit artisanat)
	23		X	XX			
	24		X	XX			
"cultivateurs"	25	X	X	XX			X (colportage)
	26	X	X	XX			
6	27	X	X	XX			
	28	X	X	XX			
	29	X		X	XX		
	30	X		X	XX		
"coprah-makers"	31	X		X	XX		
	32		X		XX	X	
9	33				XX	X	
	34	X		X	XX		
	35	X			XX		
	36	X		X		XX	
	37	X			X	XX	
	38		X				XX (Mines)
	39		X	X			XX (administration)
Employés artisans	40				X		XX (administration)
	41			X			XX (petit artisanat)
5	42			X			XX (administration)
	43		X				XX (commerce)

LEGENDE : (XX Profession principale
) X Activité secondaire

1) - Les "Grands Colons".

Dans une région très déprimée, les qualités d'entrepreneur et les possibilités d'initiative des mieux dotés peuvent avoir une grande importance pour une relance au niveau local. Dans cette optique, l'examen détaillé des modes d'organisation de ces mêmes exploitations, outre leur intérêt intrinsèque, mérite d'être conduit.

Exploitation 1 - (Chef d'exploitation N.)

N. après avoir tenu, dans l'avant-guerre, un des commerces les plus prospères du Nord, sur Petit Balabio, a réussi à s'approprier après 1945 un intéressant séquestre japonais dans la presqu'île d'Arama.

L'importance de son domaine actuel (1300 ha) et l'accès à quelques uns des meilleurs points d'eaux de la zone lui permettent d'entretenir un cheptel de 300 têtes.

Installé sur la propriété, mais gardant toute son indépendance, un de ses fils (le seul sur sept garçons à être demeuré dans la région) avait charge du bétail, dont les deux tiers du produit lui étaient en principe réservés.

Etabli au lieu-dit Boarat sur le trajet normal des voiliers des îlots vers Poum et Tyabet, N., après les japonais a maintenu un petit commerce de détail dont la gestion est remise à la jeune fille de la maison.

Sur ce même emplacement, une cocoteraie d'une dizaine d'hectares est exploitée pour la nourriture d'une importante porcherie (près de 200 têtes). Ce travail, ainsi que quelques plantations et éventuellement la garde pure et simple de la ferme, est confié à un employé salarié, engagé à la journée.

Tout en gardant très visiblement le contrôle, N. se trouve ainsi libéré de presque toutes les responsabilités de gestion de la ferme et peut se consacrer au colportage des produits, surtout poissons et fruits de mer.

Exploitation 2 - (Chef d'exploitation B.)

B. est l'ancien patron d'un important atelier de charpenterie de marine; il avait établi dans le centre de Poum, dès les premiers temps de la mine en 1954, un petit commerce de détail qui ne fonctionne plus aujourd'hui qu'au ralenti.

Lui et ses deux enfants ont récemment agrandi leur domaine foncier (1170 ha en 1965) par la transmission à leur profit de quelques 500 ha de locations domaniales dans la presqu'île d'Arama.

Un lot de terrain, admirablement situé à la pointe Boat-Pass a été repris par un de ses fils, pêcheur professionnel, mais qui y gère par ailleurs un commerce de détail et y exploite pour l'élevage des porcs une cocoteraie de 4 ha.

Son autre fils, employé d'administration à Poum, apporte, mais irrégulièrement, une contribution à l'entretien d'un cheptel d'une centaine de têtes.

B. pour son compte dirige à titre principal la station d'élevage et contrôle les activités de la ferme et l'exploitation d'une petite cocoteraie où ont été établis plusieurs métayers autochtones.

Exploitation 3 - (Chef d'exploitation Vve M.)

M. avant sa mort, avait acquis sur l'île Baaba une très importante location domaniale de près de 1300 ha et portant 29 ha de cocoteraies. Il y avait géré un important commerce de traite, toujours en activité, et constitué un cheptel bovin de quelques 200 têtes. Parallèlement, il avait créé un petit commerce de détail dans le centre de Poum.

La veuve ayant pris la direction du commerce de Poum, deux de ses fils, parmi une nombreuse descendance, s'étaient installés sur Baaba où ils se consacraient essentiellement au commerce de traite, accessoirement à la pêche et à la coupe du coprah. Les chiffres d'affaires s'étant considérablement réduits avec la récession économique locale, l'un d'eux s'est récemment désengagé, préférant utiliser pour le chalandage minier un bateau initialement destiné au transport des produits et des marchandises.

Le produit de l'élevage par contre semblait bien être partagé entre toutes les parties à la succession.

La cocoteraie avait été mise en métayage jusqu'à ces dernières années.

X X

X

Nous relevons, en comparant l'organisation de ces trois entreprises familiales, un certain nombre de notations convergentes :

Dans ces trois cas, une importante propriété foncière a été constituée, sous une direction unique, avec des gains réalisés essentiellement dans le commerce.

Comme par le passé, nous n'avons pas affaire à des exploitations agricoles proprement dites mais à des entreprises familiales d'un type particulier, où coexistent une multitude d'activités polyvalentes.

Mais, au moment où les problèmes de succession se posent ou commencent à se poser, on assiste à un éclatement de la notion d'entreprise comme unité décisionnelle et complexe unitaire d'organisation : bien que l'on soit dans, ou que l'on s'achemine vers des situations d'indivision et que le pouvoir économique, surtout en matière d'élevage, appartienne à plusieurs, on assiste, entre les différents membres de la famille, à une tendance au partage et à la localisation de l'autorité à certains secteurs d'activité.

Aussi, les fils qui sont "restés à la terre" ne détiennent pas dans l'entreprise familiale, de responsabilités suffisantes pour pouvoir s'y consacrer uniquement. Leurs initiatives personnelles cependant relèvent toutes du domaine de la spéculation commerciale ou para-commerciale (traite du coprah, vente au détail, commercialisation du poisson). On peut y voir le désir de recommencer, avec des moyens identiques, la réussite du père. Ainsi, bien qu'ils pourraient très aisément trouver le temps de s'y livrer, le travail du coprah est chez eux totalement dévalorisé. Dans les exploitations N. et B., la gestion de la cocoteraie relève uniquement du père qui en a confié l'entretien à des employés ou métayers. Dans l'exploitation M., le père étant mort, une importante cocoteraie est à peu près délaissée.

2) - Les "petits Colons"

On note immédiatement, entre grands et petits colons, une différence très nette en ce qui concerne l'orientation respective de leurs activités : alors que le grand colonat est établi sur le commerce et l'élevage, les petits colons se consacrent essentiellement à la pêche et à l'exploitation du sol.

Confirmée par l'appréciation des habitants eux-mêmes, qui se classent "colons-pêcheurs", "éleveurs", "cultivateurs" ou "coprah-makers", la distinction entre profession principale, la plus régulière et la plus rémunératrice, et activité secondaire, ne voit pas sa signification limitée à une simple différence statistique. Elle ne recouvre pas davantage une réalité proprement sociologique qui ferait état d'une hiérarchie des activités et d'une relation quelconque entre les choix économiques et le statut social des participants. Elle rend compte, plus simplement, du caractère particulièrement défavorable des conditions générales de l'activité économique locale qui conduit les producteurs à se spécialiser en profitant au maximum de leurs avantages relatifs :

Ainsi, l'élevage et l'exploitation de la cocoteraie étant les seules activités dont le produit puisse être commercialisé à prix fixe et sans trop de difficultés, les exploitants qui disposent de superficies et de plantations suffisantes s'y consacrent à peu près tous à titre principal.

De même, sur Arama et surtout Balabio, soit à proximité des meilleurs emplacements du Nord pour la pêche lagunaire, trouve-t-on trois familles de pêcheurs, qui ont su trouver des débouchés pour le poisson frais jusqu'à Koumac et Duegoa (3); sur Arama encore, en bordure d'immenses zones à palétuviers, quatre producteurs se sont organisés pour la pêche au crabe, que les colporteurs de Nouméa acceptent en toutes saisons.

(3) Nous réservons ici le cas particulier d'un groupe de pêcheurs professionnels non originaires de la région et installé à date récente à la pointe Boat-Pass.

Enfin, installés sur quelques uns des rares terrains d'alluvions fertiles de la région (4), trouvons-nous huit cultivateurs - deux sur Balabio, cinq sur Poum, un sur Arama - qui se maintiennent grâce à leur petit nombre et malgré l'étroitesse des débouchés à la production.

La multiplicité des activités, pour chaque exploitant, n'en reste pas moins la règle, témoignant de la précarité générale des conditions de vie. Dans presque tous les cas en effet, la couverture des besoins alimentaires reste le premier souci, ce qui explique que l'agriculture vivrière, un petit élevage et la pêche s'imposent à tous comme une nécessaire et à peu près quotidienne occupation, mais aussi, les revenus monétaires étant bas, que l'on s'efforce toujours d'obtenir des surplus que l'on commercialise dans la mesure du possible.

Les disponibilités foncières et l'éventail des possibilités, compte tenu de la qualité des sols et des emplacements, n'en restent pas moins relativement importants. Les plus petites dotations enregistrées sont de 25 ha et la moyenne se situe aux alentours de 140 ha. La réalisation de surplus agricoles ne pose pas en elle-même de problèmes. Ainsi, après le déclin du troca, et tout en conservant les ressources de la cocoteraie et de l'élevage, les cultivateurs et pêcheurs ont-ils pu profiter pleinement des importants débouchés constitués par la mine de Poum. Le niveau de vie se maintenant, l'abandon de la terre et l'engagement salarié ne s'est pas imposé et une certaine reconversion s'est produite, concrétisée par l'achat d'un petit matériel mécanique pour l'agriculture ou de bateaux à moteur pour la pêche lagunaire.

Sur tous ces points, les populations autochtones marquent un net désavantage.

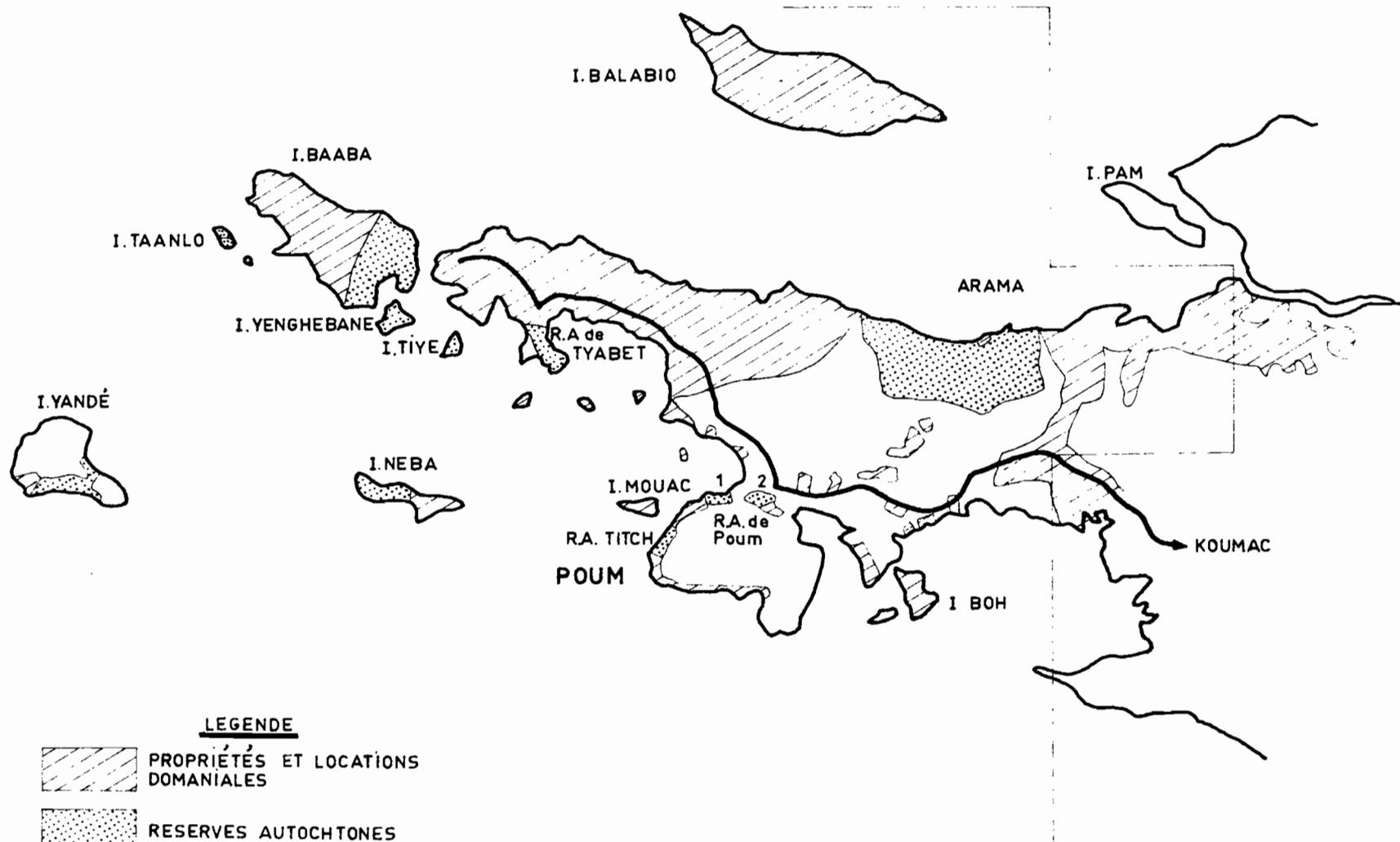
B - Secteur autochtone

Le tableau 10 fournit une vue d'ensemble sur le capital foncier et les ressources naturelles des réserves autochtones de l'Extrême-Nord.

A l'exception d'Arama, où existe une petite caféerie de 2 ha mais dont l'accroissement reste possible, la cocoteraie est la seule plantation pérenne que l'on ait pu et que l'on puisse d'ailleurs envisager. L'étroitesse de la bande littorale est telle cependant, que les surfaces qui lui sont consacrées représentent, pour la zone de Poum, moins de 8% des superficies disponibles. Encore doit-on ajouter que les plantations incluses dans les agrandissements de réserve de Taanlo et Neba, soit respectivement 20 et 24 ha, ont été transmises dans un état avancé de détérioration.

(4) Alluvions de rivière au nord de l'Ile Balabio ; alluvions marins sableux de la Baie de Poum et de l'anse Pouani ; alluvions de la rivière Galone, à l'entrée de la presqu'île de Poum.

CARTE DE REPARTITION FONCIERE ZONE DE POUM



LEGENDE

- PROPRIÉTÉS ET LOCATIONS DOMANIALES
- RESERVES AUTOCHTONES

L'élevage bovin, amorcé sur Baaba et Poum, ne présente de réelles possibilités de développement qu'à Arama.

Enfin, c'est seulement sur Yandé et surtout Arama que les terrains vraiment fertiles d'alluvions fluviales présentent une extension suffisante pour que des cultures légumières et fruitières puissent y être organisées de façon intensive. Sur tous les plans, la situation privilégiée de ces deux réserves est parfaitement nette.

Cependant c'est le clan, et non la réserve, qui détermine une unité territoriale : bien des familles détiennent des emplacements sur plusieurs îles. Partant, la mesure de l'intensité de la pression démographique devrait au moins être conduite à l'intérieur de chaque clan, et les conclusions tenir compte : d'une part, dans le clan, des droits propres de chaque lignée, d'autre part des droits ou des possibilités inter-claniques d'utilisation des sols dans le cadre des échanges matrimoniaux ou des arrangements purs et simples de personne à personne. L'ensemble se résoud en un système complexe dont nous essayerons plus loin d'explicitier les éléments et le fonctionnement.

Sur le plan concret, les données essentielles de la répartition foncière se ramènent très simplement aux points suivants :

1 - Les zones d'Arama d'une part, de Poum (et îles du Nord) d'autre part peuvent être considérées comme des entités territoriales bien distinctes. Seul le clan Dahot, installé à Tyabet, détient quelques terrains sur Arama, dont il est originaire. L'éventuel développement des importantes ressources d'Arama ne profiterait que très indirectement aux habitants de Poum.

2 - La disposition des bonnes terres à culture de Yandé revient, dans sa totalité, à trois clans locaux établis sur place.

3 - Dans la zone de Poum, la propriété de la cocoteraie, dont l'exploitation représente la source essentielle du revenu agricole, se trouve elle-même très inégalement distribuée. Ce point sera ultérieurement développé. Nous nous contentons ici de donner une mesure globale du rapport de la population aux ressources, au moment du déclin des activités de pêche en 1957.

TABLEAU 11 - Rapport de la population aux ressources (zone de Poum 1956/1957)

Population totale en tribu (5)	Extension de la cocoteraie (1957)	
	Totale	par tête d'habitant
286	107 ha	0,374 ha

(5) Données du recensement de l'INSEE en 1956. Nous n'incluons pas ici les recensés hors tribu dans le centre de Poum.

Si l'on se souvient que cette année 1957 fut celle des cours les plus bas enregistrés pour le coprah, payé entre 4000 et 5000 F la tonne au producteur, on conçoit que la recherche d'un travail salarié se soit imposée dans de nombreux cas. Les populations continuant à vivre de l'agriculture se sont trouvées par contre d'autant plus démunies que la récession fut plus soudaine : étant donné que l'on se trouvait d'abord placé devant un problème de survie, aucun fonds ne pût être prélevé sur les dépenses courantes des ménages et orienté vers des investissements productifs qui auraient peut-être permis une meilleure reconversion ; en particulier, les bateaux du *toca*, qui constituaient pourtant un capital inestimable dans des familles au niveau de vie de toute façon modeste, furent presque toujours abandonnés, faute de pouvoir assurer leur entretien. Lorsque des possibilités de reprise en matière de pêche apparurent, les conséquences du phénomène se firent nettement sentir.

Le taux d'émigration hors de la région, ressort d'un recensement que nous avons effectué au mois de février 1965 :

TABLEAU 12 - Recensement et taux d'émigration des populations autochtones originaires des zones de Poum et d'Arama (février 1965)

	Hommes : % actifs :	Femmes & enfants : %	Population : % totale :
<u>Zone de Poum</u>	:	:	:
Présents :	59 : 66	169 : 76	228 : 73
Absents :	31 : 34	53 : 24	84 : 27
Population totale :	90 : 100	222 : 100	312 : 100
<u>Zone d'Arama</u>	:	:	:
Présents :	23 : 69	89 : 88	112 : 83
Absents :	10 : 31	12 : 12	22 : 17
Population totale :	33 : 100	101 : 100	134 : 100

(Les populations non originaires de la localité, et établies même durablement en tribu ou dans le centre de Poum n'ont pas été incluses dans le dénombrement). Certains résultats méritent d'être développés :

1 - Le taux d'émigration est beaucoup moins important dans la zone d'Arama (17%) que dans la zone de Poum; le phénomène s'explique aisément par l'existence de ressources agricoles relativement très supérieures dans le premier cas.

2 - Le taux d'émigration est beaucoup plus important en ce qui concerne l'élément masculin actif que pour les femmes et les enfants : d'une part les jeunes femmes célibataires n'émigrent que très rarement, d'autre part plusieurs hommes mariés laissent femmes et enfants, ou les enfants seulement à la tribu.

Le taux d'émigration, dans la zone de Poum, a toute chance de s'accroître dans l'avenir, du fait de la fermeture des dernières mines au 1er Juillet 1965 (6): en effet, au mois de février de la même année, 11 sur les 59 adultes masculins recensés occupaient un emploi salarié dans la localité, dont 7 dans le secteur minier (mines et prospection).

A cette même date, 48 adultes masculins sur 90 se trouvaient engagés dans des activités strictement agricoles.

Section 2 - L'organisation et les modes de commercialisation des grandes Productions.

Infertilité générale des sols et étroitesse de la bande littorale sableuse, seul lieu possible d'implantation humaine et où la seule culture du cocotier trouve des conditions favorables à son développement, tels sont les principaux caractères écologiques définissant l'extrême-nord du territoire, qui regroupe rappelons-le les emplacements d'Arama, Poum et Iles du Nord (Iles Belops exclus).

L'originalité de la pénétration européenne et des confrontations inter-ethniques, déjà évoquée, s'y est maintenue du fait d'un long isolement. Apparaissant, aujourd'hui encore, selon les modes de la complémentarité, de l'association ou de la concurrence, elle définit largement les systèmes locaux d'organisation de la Production et de la Distribution. L'orientation du devenir économique régional implique, sur ce plan, une connaissance de la dynamique des rapports sociaux et partant une étude simultanée des secteurs autochtones et européens.

Nous aborderons successivement l'économie de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage et du coprah.

A - La pêche

1) - Moyens et méthodes de pêche

a) La flottille

Les embarcations utilisées pour la pêche au troca étaient le plus souvent des côtres pouvant transporter jusqu'à neuf personnes ; treize ou quatorze côtres autochtones restent en état de marche et une dizaine chez les européens. Armés à la voile, ils s'avèrent assez peu adaptés à la pêche lagunaire. Les bateaux à moteur, même de plus faibles dimensions, marquent un avantage très net en permettant l'accès rapide des meilleurs emplacements, souvent éloignés. Cinq sont aux mains des autochtones, une dizaine des européens. Malheureusement, surtout dans le premier cas, sont-ils en la possession non de pêcheurs de métier mais de travailleurs salariés qui seuls ont pu dégager les fonds nécessaires à leur acquisition.

(6) Une reprise ne semble cependant pas totalement improbable dans les prochaines années.

b) Les engins et méthodes de pêche

Un important pêcheur professionnel, établi, à date récente, sur la pointe Boat-Pass emploie des filets de barrage. Les filets encerclent des plages, des bancs de sable littoraux ou des secteurs de palétuviers qui se découvrent à marée basse. Le poisson se ramasse pratiquement à pied sec et les prises non retenues sont abandonnées sur place. Cette pêche suppose la mise en oeuvre de moyens importants et l'exemple évoqué est unique.

La pêche au filet se pratique le plus souvent individuellement, à l'épervier ; la pêche collective avec des filets mobiles d'encercllement est rare, à peu près inexistante aujourd'hui chez les autochtones. Le prix du matériel et le coût de l'entretien semblent bien ici les grands responsables.

Finalement, les procédés les plus courants s'avèrent les plus rudimentaires : la pêche au harpon, sur la bande littorale pour le poisson, en mer pour la tortue ou les loches, et la pêche à la ligne. Les embarcations utilisées, dans ces cas, sont le plus souvent de simples plates dirigées à la rame.

La petite pêche à la main (huîtres, bénitiers, surtout crabes) est une des plus actives, parmi les autochtones et les européens de petite condition. Bien que ses moyens semblent particulièrement limités puisqu'elle ne s'adjoit que rarement une épuisette et un assomoir, la pêche au crabe, pratiquée dans les marais à palétuviers est particulièrement fastidieuse et requiert un grand entraînement. Les pêcheurs, en tout état de cause, se reconnaissent entre eux de très grandes différences de rendement, allant d'un individu à l'autre du simple au triple sur les mêmes emplacements. Ce détail n'est pas indifférent dans la mesure où la détérioration des conditions économiques générales a contraint les gens de Poum à s'organiser pour cette pêche, jusqu'à ces dernières années tout à fait secondaire et pratiquement réservée aux femmes.

Les difficultés d'écoulement du poisson frais rendent nécessaire l'application des procédés classiques de conservation : salaison et fumage. La salaison réclame une véritable dextérité que bien peu de pêcheurs avouent aujourd'hui. Le fumage par contre ne nécessite aucune habileté particulière : le poisson posé en aplat sur une élévation de branchages, est soumis à un foyer de bourees de coco ou d'écorces diverses qui doit être entretenu pendant deux à trois heures. L'opération qui doit être recommencée chaque jour jusqu'au passage de l'acheteur est ainsi extrêmement longue et préoccupante et ne peut jamais porter que sur de petites quantités.

L'impression d'ensemble est celle d'un sous-équipement des pêcheurs voire d'une certaine inexpérience, surtout chez les plus jeunes.

2) - Les lieux de pêche et la répartition des droits de pêche

La jouissance des terrains de pêche fait l'objet d'une stricte répartition entre clans à l'intérieur de la société autochtone. Il semble bien que l'on ne puisse plus parler aujourd'hui de droit de propriété proprement dit, mais de la reconnaissance, consacrée par l'habitude, d'un certain droit de priorité dans l'accès aux emplacements. Les dépassements systématiques de ses droits par un clan entraîneraient à coup sûr des dissensions entre familles et soulèveraient vraisemblablement la réprobation générale. Le phénomène revêt ainsi beaucoup plus qu'un intérêt documentaire: l'organisation de la production sur le mode coopératif par exemple devrait au moins en tenir compte, ne serait-ce que pour en faire accepter la disparition.

Les meilleurs emplacements pour la pêche lagunaire se trouveraient au dire des pêcheurs, dans la passe Phevor-Yarap, - ressortant des clans Daye Tyeu et thyjine, et sur le pourtour de Balabio - le seul clan Diahot, installé à Tyabet, y détenant des droits au large d'Umap, en concurrence avec les actuels habitants d'Arama.

La pêche au crabe est possible, sur Poum, dans les marais de "shââle", à Baaba; de "Phwa-yarap", à la pointe Boat-Pass; de "Phâdau", dans la baie de Tyabet; et sur les estuaires des rivières "Nemac", "Tau" et "Neno", dans la baie de Poum. L'intensité de la pêche y a été telle, ces dernières années, que l'overfishing semble bien avoir été atteint dans la plupart des cas. Les pêcheurs de Poum sont de plus en plus obligés d'étendre leur action sur Arama, Pam et Balabio, où les possibilités sont infiniment supérieures: non seulement les marais y ont une plus grande extension, mais la rivière du Diahot qui y déverse des eaux constituerait une réserve naturelle assurant le renouvellement régulier du peuplement.

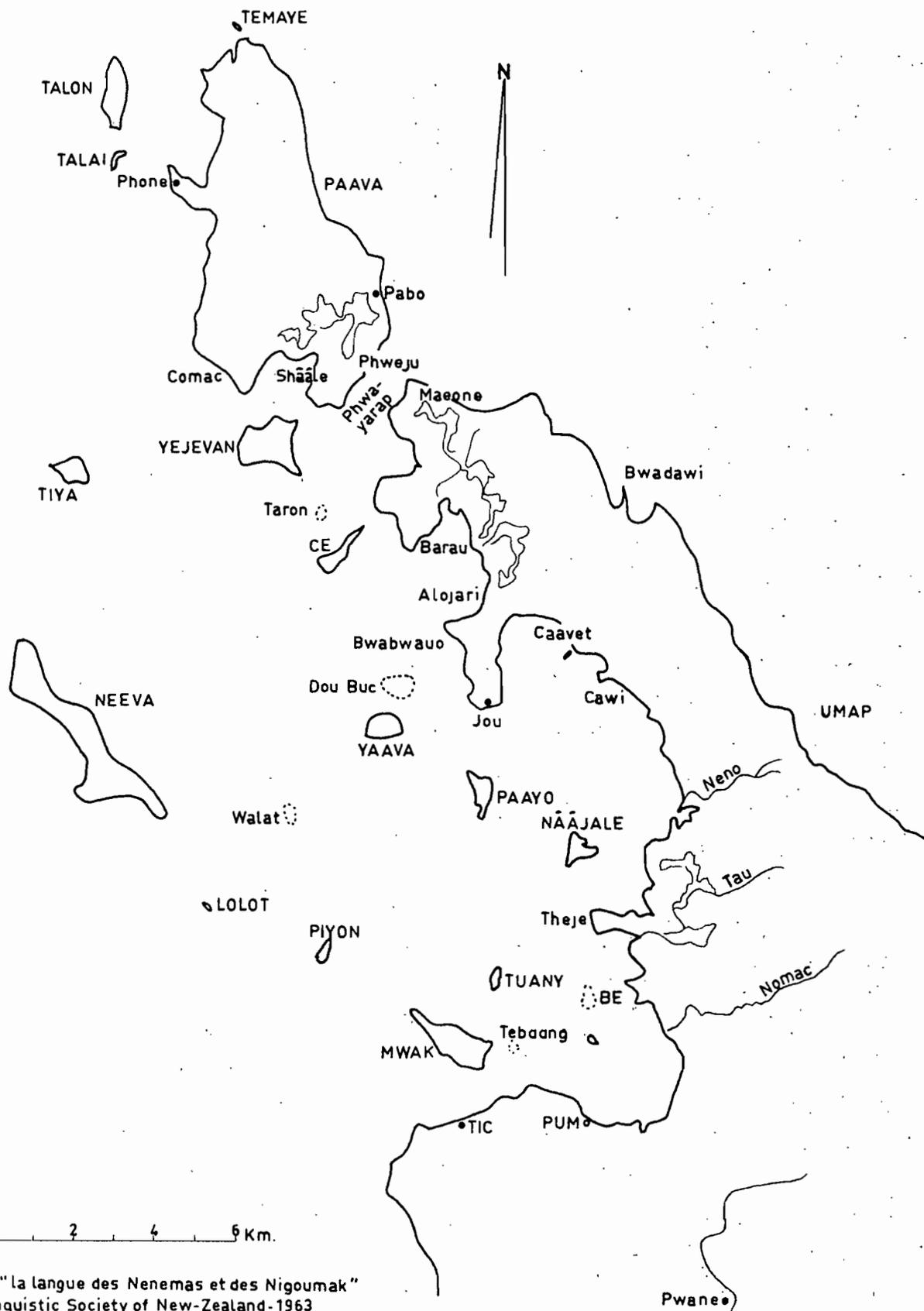
3) - L'organisation du travail et les groupements d'activités

Les simples nécessités ou des initiatives personnelles ont conduit les pêcheurs à établir des formules d'association. Il apparaît que leur réussite ou leur échec conditionne très étroitement le niveau des activités. Aussi en dresserons-nous l'inventaire en faisant état des plus récentes parmi celles que nous avons appréhendées.

a - Deux exemples se rapportent à la fourniture, par un commerçant européen, de moyens de travail à des pêcheurs autochtones. Un commerçant d'Arama, disposant d'un frigorifique de petite contenance, mais descendant fréquemment à Nouméa, commercialise en fonction de ses besoins réduits, les prises d'un pêcheur autochtone local, qui se trouve en mesure de lui assurer un approvisionnement régulier grâce à la possession d'un canot à moteur à la fourniture duquel son "patron" a participé. De même, un colon et commerçant de Poum, intéressé par le colportage du poisson, avait fourni aux pêcheurs autochtones de l'île Hienghebane des filets à tortue, à la seule condition que les produits de la pêche lui soient intégralement livrés.

CARTE TOPONYMIQUE
EXTREMITE NORD

D. après Andre G. HAUDRICOURT



in "la langue des Nenemas et des Nigoumak"
Linguistic Society of New-Zealand-1963

O R E T O M

Ao

DATE: 25. 5. 66

DÉSSINÉ: J.M.

Les prix d'achats proposés par ces commerçants ne seraient pas inférieurs aux prix courants : les intérêts bien compris des commerçants et des producteurs se rejoignent. Nous avons, en tout état de cause, une preuve supplémentaire du sous-équipement des pêcheurs autochtones.

b - La pêche au crabe, traditionnelle à Arama, est devenue, nous l'avons vu, une source essentielle de revenu pour les autochtones de Poum, qui, en raison de l'approvisionnement de leurs propres terrains, sont contraints de se déplacer sur Pam, Balabio et le littoral d'Arama. La chose, qui peut paraître fort simple soulève de réelles difficultés d'organisation. Le crabe, qui n'est accepté que vivant par le colporteur, ne se maintient tel, dans les paniers d'herbe, que trois à quatre jours, parfois moins en saison chaude : ainsi, les aléas climatiques, la direction des vents, la longueur du trajet (9) font que les déplacements en voiliers ne deviennent intéressants que si l'on est en mesure de prévoir huit à dix jours de pêche avec possibilités de vente au passage des colporteurs sur Arama, avant le retour. Entre autres inconvénients, le procédé a, à la longue, le désavantage de déshabituer les colporteurs, déjà rares, de passer jusqu'à Poum et d'y faire perdre les dernières possibilités de ventes en poisson fumé et produits vivriers. Seuls des déplacements de trois à quatre jours, avec transport rapide des pêcheurs en canots à moteur, permettent aux gens de Poum de rapporter pour leur propre colporteur des prises suffisantes et présentables.

Nous avons nous-mêmes assisté à la conduite de l'opération suivante : dix femmes (cinq de Tyabet, deux de Tyé, trois de Hienghobane) ont décidé de former une équipe - Un homme de Tyabet a été chargé de solliciter des contracteurs pour le transport aller et retour sur Balabio; deux colons se sont proposés parmi ceux, fort rares, disposant de barques à dix places motorisées. L'un fixe un prix de 300 F. "par personne", l'autre de 1000 F. "pour le voyage". A la suite d'une erreur d'interprétation du commissionnaire c'est la première proposition qui fut retenue ! Parties le lundi à l'aube, après la pose obligatoire du dimanche, les femmes ont du revenir le mercredi après-midi de façon à pouvoir livrer les prises au colporteur du jeudi à Tyabet. En deux jours de pêche, les femmes ont rapporté, l'une, reconnue d'une exceptionnelle habilité, 30 Kg de crabes, les autres entre 14 et 18 Kg. Compte tenu du prix de vente (30 F par Kg) et du coût du transport (300 F par personne), les gains nets ont été dans le meilleur cas de 600 F., dans les autres de 120 à 240 F. Mais il fallait bien emporter quelque nourriture : un peu de riz, un peu de thé, acheté à crédit avant le départ au petit commerçant de Tyabet, et payé au retour. Revenues épuisées après deux jours de pêche et deux nuits passées à la belle étoile sur des bords véritablement infestés de moustiques, la plupart des femmes, qui par ailleurs avaient confié leurs enfants à des amis du village et fourni en conséquence de petits approvisionnements, se sentent retrouvées avec moins de 100 F à leur disposition.

(9) En moyenne, une journée de Poum à Arama par Boat-Pass. Cinq à six heures en partant des ilots.

c - Une troisième forme d'association, de très loin la plus importante et la plus significative, se réfère au rôle joué par un pêcheur professionnel au filet de barrage, établi depuis trois ans dans l'Extrême-Nord du Territoire.

Il disposait, dans les débuts, de moyens relativement modestes : filet de faible dimension (moins de 200 mètres certainement) ; pas de frigorifique mais un simple bac à glace de 600 Kg de contenance ; pas de camions. Tout en pratiquant pour son compte la pêche au barrage, avec l'aide d'employés payés à la tâche, il a immédiatement engagé les pêcheurs autochtones locaux à "travailler pour lui", en se proposant de stocker et de commercialiser leurs prises. Il a ainsi été facilement accepté par la tribu d'Arama, qui lui a offert un emplacement pour ses installations. Le village était en mesure de lui fournir en moyenne une tonne de poisson frais par semaine. La production était suffisamment importante pour justifier les déplacements hebdomadaires de deux colporteurs de Nouméa, amis de l'entrepreneur. Ce dernier écoulait en premier lieu ses propres prises et acceptait les apports des autochtones en fonction de ses seuls besoins excédentaires, qui se limitaient le plus souvent aux espèces ou aux qualités les plus demandées sur le marché de Nouméa : poissons de petite dimension (becs de canes particulièrement) et surtout picots, très appréciés par la clientèle et relativement rares dans le lagon de Nouméa. Mais la pêche au picot sur Arama ne connaît de très bons rendements qu'au début de la saison fraîche, à partir des mois d'avril et mai, et rapidement décroissants lorsque l'intensité de pêche est importante. Les pêcheurs autochtones, mécontents d'avoir à rejeter une grande partie de leurs prises, se brouillent avec leur intermédiaire : ce dernier s'installe alors sur la propriété d'un colon, à proximité de la réserve, et s'attache les producteurs européens. Nouvelles dissensions et nouvelle installation à la pointe Boat-Pass, où il s'associe avec un colon-pêcheur de Poum. Il y applique, au début, les mêmes principes d'organisation, mais ses moyens de travail se sont considérablement accrus : l'achat d'un frigorifique et de deux camionnettes "baby-cars" lui permettent d'assurer lui-même la commercialisation des produits et de porter ses capacités de ventes à 2 ou 3 tonnes par semaine. Aux fins d'encourager les producteurs, il s'adjoint, entre autres, un jeune employé autochtone chargé de collecter les prises dans les villages et les flots. Tous les pêcheurs de Poum se sont ainsi, à un moment ou à un autre, proposés comme fournisseurs. Nous sommes en 1963 et ses prix ne sont pourtant pas élevés : 10 F le Kg pour le tout venant ; 15 F pour le bec de canes ; 25 F pour le picot (10). Il semble bien qu'on les aurait longtemps acceptés, si les conditions d'achat n'étaient pas devenues, elles, progressivement inacceptables : tri de plus en plus sévère des apports et habitude de faire supporter au producteur les pertes (hypothétiques pour l'intéressé) enregistrées au cours du transport sur Nouméa ou le déficit des invendus. Découragés ou en colère les producteurs se sont de plus en plus abstenus. Notre entrepreneur ne travaille plus aujourd'hui qu'avec cinq ou six employés payés au mois ou à la tâche. Son équipement est tel cependant (filet de 1000m, camion 2 T 5, vedette à moteur) qu'il semble encore être en mesure de maintenir son rythme de production, voire ses bénéfices (11). L'entreprise n'a malgré tout plus aucun intérêt dans le contexte local.

(10) Contre 70 F en moyenne à Nouméa.

(11) Son impopularité est telle cependant qu'il semblait marquer dans les derniers temps quelques signes d'essoufflement et le bruit circulait de la reprise de l'affaire par un grand colon de Poum qui, lui, a la confiance des habitants.

Ces quelques exemples parlent d'eux-mêmes. Ils manifestent que les petits pêcheurs européens et surtout les pêcheurs autochtones, sous-équipés et isolés, ne peuvent rien par eux-mêmes. Seule l'organisation coopérative de la production et des ventes, voire du crédit et de l'épargne, pourrait se solder par une amélioration durable des conditions de vie des populations. L'intensité de pêche, en tout état de cause, dépend essentiellement de la façon dont sont réglés les problèmes de commercialisation.

4 - l'utilisation des produits de la pêche

a) autoconsommation

A Pougé surtout, et parmi les populations autochtones, le poisson constitue, avec le manioc, l'élément de base de l'alimentation et apparaît pratiquement à tous les repas : la petite pêche littorale, au harpon, à la ligne, parfois au filet, est une activité quotidienne pour les femmes et les enfants. La pêche en mer, elle, est surtout affaire d'hommes : le produit en est destiné à la vente, dont le prix revient au pêcheur lui-même. Les surplus non commercialisables et les grosses prises (tortues, loches, vaches marines) sont par contre "bien commun", dans des limites qu'il nous semble intéressant de préciser. La tortue, dont la chair est particulièrement appréciée, est mise "au four" et consommée en commun par tous les habitants du village.

Les autres grosses prises font l'objet d'un partage immédiat : la répartition n'est pas faite par le pêcheur lui-même, qui ne s'y trouvera pas privilégié, mais par le plus vieux chef de famille ou le chef du village. Chaque groupe familial reçoit une part proportionnelle à son importance numérique. La distribution s'établit ainsi sur les principes d'un véritable partage et en aucune façon d'une rémunération. On doit y voir une des survivances les plus visibles des droits indivisibles, plus haut reconnus, de tous les membres du clan sur les poissons du lagon.

Ainsi, sauf heureux hasard dont on profitera évidemment, la grande pêche n'est organisée qu'en prévision des jours de fête ou de réunion. Le produit peut en être destiné à la vente, sur décision générale, mais dans ce cas la pêche elle-même est affaire collective.

b) Ventes

A partir de données recueillies au cours du 1er semestre 1965, nous essayerons d'établir ici un inventaire des circuits commerciaux pour les productions locales en poisson et fruit de mer :

Poisson frais :

A l'exception du grand pêcheur au filet de barrage installé à Boat-Pass, dont la production est de l'ordre d'une tonne par semaine, les colporteurs ne disposent pas d'une organisation adaptée leur permettant d'assurer l'écoulement du produit sur le marché de Nouméa. Les débouchés sont strictement locaux ou régionaux.

Le marché de consommation de la mine de Peum a représenté pendant dix ans le seul débouché local. Deux commerçants-restaurateurs, possédant de petits frigorifiques, acceptaient régulièrement de petites quantités, 30 Kg par jour en moyenne lorsque la mine employait 80 ouvriers. Toutes les espèces de poisson trouvaient à se placer et les prix payés (20-25 F le Kg en 1964) étaient sensiblement supérieurs à ceux du pêcheur de Boat-Pass. Quelques ventes individuelles restaient possibles (25-30 F le Kg).

Le marché régional, malgré la disparition des mines Tiébaghi, offre toujours d'intéressantes possibilités :

Une petite pêcherie européenne - trois frères travaillant en entreprise familiale - fonctionne sur l'Ile Balabio. Ces jeunes pêcheurs, qui possèdent un frigorifique de bonne contenance (400 Kg en poisson frais), ont su pleinement tirer parti des avantages de leur position géographique. Ils remontent, toutes les semaines, la rivière Diahot jusqu'à la Tribu de Bondé et vendent au passage aux colons et autochtones de Ouégoa. Le père, aujourd'hui décédé, avait su gagner l'amitié des gens de Bondé dont il était devenu, au long des années, le fournisseur habituel et préféré. Ses prix étaient, somme toute, relativement élevés si on les compare à ceux pratiqués à Peum (poisson frais et bénitier à 35 F le Kg ou la pièce), mais son honnêteté et sa libéralité étaient reconnues de tous. L'autochtone calédonien, peu sensible au froid calcul économique, sait rester fidèle, dans toutes les opérations commerciales, à qui il fait confiance.

Le même groupe, mais plus irrégulièrement, opère quelques ventes sur Koumac, par l'intermédiaire d'un parent employé de l'administration dans le centre, qui vient charger le produit sur Arama, au débarquement de Balabio. Les prix proposés y sont supérieurs à ceux de Ouégoa (40 F le Kg).

Un colon-pêcheur de Peum ("grand colon N.") avait récemment repris (en septembre-octobre 1965) une de ses anciennes initiatives, la vente des poissons frais (ou fumés), bénitiers et tortues sur Koumac et Peagoumène. Les prises devaient lui être livrées à domicile. Son excellent emplacement, à proximité de la pointe Boat-Pass, sur le trajet des voiliers entre les îlots et le centre de Peum, lui attire sans difficulté la clientèle des gens de Tiyé, Hienghebano, Taonle et Tyabet. Deux européens d'Arama, ses proches parents, lui fournissaient leur production. Les prix d'achat étaient 30 F le Kg pour le picot, 20 F le Kg pour le bénitier, 25 F le Kg pour la tortue (12) (dont il a encouragé la pêche sur Hienghebano en fournissant des filets spéciaux). Ses chargements ne dépassaient guère 100 à 200 Kg.

On conçoit qu'il ne puisse y avoir là qu'une activité d'occasion. Malgré tout, l'avis de ce colporteur, irrégulier mais particulièrement entreprenant, mérite d'être retenu : "le marché de Koumac est loin d'être saturé ; si les fournisseurs étaient assez réguliers, des ventes bi ou tri-hebdomadaires pourraient y être envisagées. D'importants débouchés existent dans tous les centres de la côte Ouest (Veh-Gomen surtout) où pour l'instant, les ventes en poisson fumé et salé ne soulèvent pas de difficultés".

(12) Vendus respectivement 40-45F, 40 F, et 50 F (?) le Kg.

Crabes

Arama, centre privilégié de la pêche au crabe, reçoit chaque semaine, avec une grande régularité la visite de deux ou trois colporteurs spécialisés de la capitale (13). En outre un commerçant établi dans la réserve effectue quelques achats lorsqu'il descend sur Nouméa pour son approvisionnement. La plus grande partie des chargements est dirigée sur le marché de Nouméa. Le produit, payé en mai 1965 (14) 30 F le Kg au producteur est revendu 60 F le Kg sur le marché. Il ne connaît de part et d'autre aucune difficulté d'écoulement. Les colporteurs, passant régulièrement au long de la semaine, obtiennent facilement des produits frais et les pertes sont minimales. Les quantités commercialisées sont de l'ordre d'une tonne par semaine au maximum, dont les deux tiers livrés par des pêcheurs autochtones.

Poum, où la production est faible, est moins bien desservi. C'est dans le village autochtone de Tyabet, où l'on a facilement accès par la route en saison sèche, que les producteurs autochtones des îlots regroupent leurs apports : étant donné qu'il faut aller sur Pam et Balabio pour faire bonne pêche, et que le déplacement est soumis à bien des incertitudes, leur importance est très variable. En fait, il apparaît que les colporteurs de l'Extrême-Nord ne s'attachent à Poum qu'à titre secondaire, et seulement lorsque les livraisons d'Arama s'avèrent insuffisantes. Poum (15), Tyabet et partant tous les îlots sont restés "sans colporteur" pendant plusieurs mois de l'année en 1965 et, au mieux, reçoivent une visite hebdomadaire. Les producteurs sont d'autant moins incités à faire effort que les occasions de vente sont plus rares et plus incertaines. Les livraisons sur Tyabet ont ainsi varié, d'une semaine à l'autre, et sur notre propre constatation, de 30 à 300 Kg d'une semaine à l'autre.

Les colporteurs n'acceptent d'autres livraisons, en particulier poisson fumé et salé, que pour compléter leurs chargements.

- Poisson fumé et salé

Il y a là aux yeux des producteurs eux-mêmes, un commerce extrêmement important, puisqu'il permet d'écouler les surplus de la pêche en l'absence d'une commercialisation organisée du poisson frais.

-
- (13) Il s'agit plus exactement de deux colporteurs de La Fea, grand centre maraicher de la côte Ouest, à 120 Km de Nouméa; et d'un colporteur de Nouméa. Ce dernier rayonnait également sur Bondé et Ouegoa.
- (14) Les prix se sont maintenus pratiquement sans aléas tout au long de l'année.
- (15) Les autochtones et les européens de Poum même, trop éloignés des lieux de pêche, s'adonnent rarement à cette activité. Si des livraisons sont prévues, on téléphone aux amis de Tyabet de les signaler à "leur" colporteur.

Les prix relevés en février et mai 1965 sur Arama et Tyabet étaient :

	Tyabet		Arama	
	(Fév.)	(Mai)	(Fév.)	(Mai)
Poisson fumé	30	25-30	30-40	30
Poisson salé	35	35		40

Tyabet, rarement visité, et où plusieurs colporteurs ne se trouvent jamais en concurrence, obtient des prix inférieurs.

Ils sont, en tout état de cause fort bas, le poisson perdant une grande partie de son poids après salaison ou fumage ; 10 Kg de poisson frais donnent au mieux 3 ou 4 Kg de poisson fumé, ce qui ramène le prix réel du produit à 10-15 F le Kg en équivalent de poisson frais. D'autre part, toutes les espèces ne sont pas acceptées par les colporteurs : ils s'en tiendront, par ordre de préférence, aux saumonées, aux picots, aux becs de cane, aux poissons-corne (achetés fumés et non salés). Leurs propres besoins varient d'une semaine à l'autre en fonction des demandes de leurs correspondants (petits commerçants ou particuliers) des centres de la côte Ouest ou de Nouméa. A plusieurs reprises, nous avons constaté, sur Tyabet, le refus du colporteur pour telle ou telle espèce de poisson fumé ou salé. Dans ces conditions, surtout à Poum, les pêcheurs, découragés, n'organisent d'opérations importantes que sur commande, effectuées d'une semaine à l'autre. Les colporteurs ayant eux-mêmes des difficultés à établir leurs prévisions s'abstiennent le plus souvent.

Nous avons noté, sur Arama, des livraisons allant de 50 à 150 Kg par semaine ; sur Tyabet, de 10 à 30 Kg par semaine : d'importantes commandes de 100 à 200 Kg de poisson salé n'ont été relevées que 2 ou 3 fois dans l'année.

Les marges de commercialisation sont importantes ; en février 1965 le poisson fumé était proposé à 90 F le Kg sur le marché de Nouméa, le poisson salé à 70-80 F le Kg, soit le triple du prix à la production.

Le produit se vendait localement 50 F le Kg en moyenne : aussi quelques ouvriers des mines de Poum, licenciés après leur fermeture en Juillet 1965, s'étaient-ils remis à la pêche à Arama et proposaient eux-mêmes poisson salé et poisson fumé sur Koumac. Le marché régional ne semble pas totalement saturé : un agriculteur de Poum s'était, en 1964, essayé au colportage vers Ouégoa et Pouébo, avec succès semble-t-il (16).

Autres produits

Le troca était accepté par un comptoir commercial de Koumac au prix de 8 F le Kg, sous conditions strictes (diamètre inférieur à 10 cm).

La pêche jadis florissante, est aujourd'hui presque totalement délaissée. Nous n'avons trouvé, sur Poum, que deux pêcheurs européens s'y adonnant très irrégulièrement, "à temps perdu". Un seul exemple de pêche autochtone nous a été rapporté.(17)

(16) L'abandon de ce commerce n'aurait pas de raisons proprement commerciales.

(17) Les populations des Iles Beleps cependant s'y consacraient encore de façon relativement intense.

B - L'Agriculture

La production agricole proprement dite, est insignifiante. En ce qui concerne le secteur européen, nous avons relevé six colons seulement s'y consacrant à titre principal et y trouvant vraisemblablement une source essentielle de revenus. Quatorze exploitants par ailleurs ont effectué quelques cultures mais ne procèdent que très irrégulièrement à quelques ventes.

Deux producteurs de Poum organisent eux-mêmes la commercialisation de leur production : l'un, spécialisé dans la culture des ananas, propose lui-même ses produits dans les commerces de Nouméa et éventuellement dans la région, sur Poum et surtout Koumac; l'autre, spécialisé dans les cultures maraichères, s'essaye régulièrement à la vente des légumes auprès des particuliers et des commerces de Poum et Koumac également. Sauf à produire en contre-saison, ce qu'il réussit rarement, ce dernier ne réalise que bien rarement des opérations intéressantes, ne dépassant pratiquement jamais quelques dizaines de Kilos.

Un autre essai d'organisation mérite d'être relevé, celui d'une coopérative de production, regroupant quelques colons d'Arama et Balabio, voire Koumac et Poum. Après un bon départ, grâce aux débouchés acquis sur Nouméa par l'entremise du Service d'Assistance aux coopératives, ses activités s'étaient considérablement restreintes avec la disparition de son initiateur et président local. L'adhésion à la coopérative était soumise au versement d'une quote-part initiale de 1000 F et à l'application d'une période de stage d'un an. Il s'agissait évidemment de s'assurer avant toute chose la participation de producteurs sérieux, susceptibles d'établir des prévisions cohérentes et de tenir leurs engagements. On conçoit que dans une zone déprimée, où l'on relevait au départ beaucoup plus de possibilités que de réalisations effectives, les tâches d'une commercialisation organisée se soient avérées fort délicates. Aux dires de plusieurs anciens adhérents, deux obstacles s'étaient immédiatement manifestés : 1 - On n'était jamais parvenu à un accord total concernant la répartition entre producteurs des apports initiaux et des pertes probables. 2 - On ne faisait pas entière confiance, dans tous les cas, à l'organisateur chargé du contrôle des opérations de commercialisation.

Il semble que ce dernier ait été considéré par les coopérateurs comme un commerçant ayant des intérêts propres plutôt que comme leur représentant pur et simple.

Dans les autres cas, cultivateurs européens et autochtones, les seuls intermédiaires possibles restent les colporteurs, intéressés en premier chef par l'achat des poissons et fruits de mer. Leur intérêt se porte essentiellement sur les Bananes "Pwingo" (payées 10/15 F le Kg, vendues 40 F le Kg sur le marché de Nouméa)*, les ignames de première saison, les ananas, et les cocos secs (2 F au producteur 10 F à Nouméa)*. Les autres produits ne sont acceptés qu'à des prix dérisoires : Taro Makue (7 F au producteur, 30 F à Nouméa)*, bananes ordinaires (5-10 F au producteur, 20-25 F à Nouméa)*, ou jamais acceptés (papaye, manioc, tomates et tous légumes un pleine saison).

Tous les produits sont orientés sur Nouméa ou les grands centres de la côte Sud-Ouest.

* En janvier 1965.

C - L'Elevage

Nous examinerons successivement les situations respectives du cheptel européen et du cheptel autochtone.

1 - Le cheptel en secteur européen

Le cheptel aurait diminué ces dernières années, passant de 1241 têtes en 1952 à 1080 têtes en 1965.

Nous notons une évolution déjà enregistrée sur Koumac, à savoir une augmentation du nombre des éleveurs, relevant exclusivement de l'apparition de petites stations, et la presque totale disparition des plus importants troupeaux.

La distribution comparée des exploitations entre 1952 et 1965 se présente comme suit :

Catégorie de l'exploitation	Nombre d'exploitations	
	1952	1965
De 0 à 10 têtes de bétail	2	2
De 10 à 50 têtes "	5	8
De 50 à 100 têtes "	3	9
De 100 à 200 têtes "	3	0
Plus de 200 têtes "	1	1
Total	14	20

L'élevage est ici conçu sur un mode totalement hyperextensif. Les rendements moyens des pâturages utilisés, qui représentent 90% des surfaces disponibles, sont de l'ordre de 1 tête de bétail pour 8 hectares. Bien que les conditions écologiques soient peu favorables, un minimum d'entretien devrait permettre d'atteindre assez rapidement 1 tête pour 5 ou 6 hectares. Six stations, représentant 30 % des superficies pastorales, relèvent d'une exploitation normale de ce point de vue.

Ce délaissement semble bien relever de la concurrence des autres activités. Nous l'avons relevé plus haut (cf Tableau 9 ch. 2 S1.) et déjà essayé d'en fournir les raisons : six exploitants seulement trouvent dans l'élevage leur revenu principal et deux seulement s'y consacrent à peu près uniquement.

L'éloignement de Nouméa, la dispersion des éleveurs et la faiblesse numérique des troupeaux ne permettent guère l'établissement de conditions rationnelles de commercialisation. Seuls les trois ou quatre plus importants éleveurs de la zone sont parfois en mesure de recourir efficacement au service de l'Elevage, qui, on le conçoit, ne peut déplacer ses camions, même à l'occasion de livraisons sur Koumac, pour quelques têtes de bétail.

Les colons, à notre connaissance, n'ont jamais su s'associer pour regrouper leurs apports. L'intermédiaire normal devient à peu près nécessairement le petit boucher local en l'occurrence les bouchers de Koumac, dont nous avons déjà analysé les méthodes.

Cependant d'autres voies sont ouvertes : ainsi, le plus gros éleveur de Poum a, dans ces deux dernières années, opéré deux livraisons d'ensemble de "bétail sauvage", sur pied : l'une de 60 têtes à la Société Ouaco, l'autre de 100 têtes à une grande station de Koné. Les conditions de vente ne nous sont pas connues, mais doivent évidemment se rapprocher de celles enregistrées à Koumac pour des cas semblables. Le procédé a l'avantage de libérer le producteur de tout souci, mais l'inconvénient de ne plus le contraindre à faire effort : ni le Service de l'Elevage ni les bouchers locaux n'acceptent du bétail en mauvaise condition; les "rabatteurs de bétail sauvage" paient mal mais prennent tout. Leur organisation est malheureusement dans la logique d'un élevage hyperextensif, où le producteur recule devant le moindre investissement en capital ou le nécessaire recours à la main d'œuvre salariée. Leur intervention semble prendre de plus en plus d'envergure dans l'extrême-nord, où plusieurs éleveurs ont été récemment sollicités. Leur intérêt se portait essentiellement sur les troupeaux en divagation dans les terrains du Domaine, sur les anciennes et très importantes locations de la Société Ouaco entre Bondé et Arama (18) : affaire complexe, où sont en jeu les intérêts de plusieurs éleveurs, qui, pour avoir introduit par le passé quelques têtes de bétail sur ces terrains et ainsi contribué à constituer la "souche" de l'actuel troupeau, réclament sur les éventuels rabattages des droits proportionnels à leurs apports, eux-mêmes très incertains. Si elle connaît une solution, on peut penser que le plus habile spéculateur y trouvera son compte.

L'approvisionnement en viande des centres de Poum et Arama (et dans les mois passés, de la mine) revient à peu près exclusivement aux bouchers de Koumac.

2 - Le cheptel en secteur autochtone

L'évolution du cheptel autochtone local, entre 1952 et 1965, se présente comme suit :

Tribu	Cheptel	
	1952	1965
Arama	34	89
Tyabet	7	5
Titch	23	9
Hienghebane et Baaba	40	? (40)
Yande	-	13
	<hr/>	<hr/>
TOTAUX	104	116 à 146

(18) Locations au lieu-dit "La Roche", abandonnées en 1938.

Nous examinerons successivement la situation des différentes réserves, de façon à mettre en évidence quelques uns des problèmes concrets soulevés par le développement des productions pastorales en milieu autochtone.

A R A M A

Compte-tenu de la superficie de la réserve (2695 ha) et de l'existence de quelques 200 ha d'excellents terrains à pâturages, l'extension de l'élevage sur Arama semble possible mais se heurte, comme c'est souvent le cas à l'intérieur des réserves autochtones, à des difficultés particulières d'organisation.

A l'encontre de ce que déclarent très souvent au premier abord les autochtones eux-mêmes, les pâturages ne sont pas bien communs, mais font l'objet d'une stricte répartition entre clans. Le morcellement des lots, la rareté des points d'eau, l'immensité de la réserve, joints au coût élevé de l'opération, interdisent pratiquement la construction d'enclos et de barrières délimitant les propriétés familiales.

Mais que se passe-t-il dans ces conditions ? : Tel clan constitue au fil des années un troupeau très supérieur à celui qu'il aurait pu espérer obtenir sur ses seuls terrains. Tel autre n'a pas la possibilité, sur le plan financier, d'introduire une souche et se trouve frustré, sans contrepartie, de la jouissance de son territoire. Les dissensions apparaissent surtout lorsque, au moment de la sécheresse, le bétail "descend" vers les frais pâturages du littoral, au risque de détruire les cultures. L'installation de barrières devient ainsi nécessaire aux fins de contrôler au mieux les déplacements des animaux. Mais qui en supportera la charge ? Dans certains cas seulement les problèmes ont trouvé leurs solutions. Sur un plan général, les participants ont tendance, pour éviter des frictions inutiles, à adopter une attitude de retrait et d'attente, qui n'est évidemment pas favorable à une utilisation optimum des ressources communes. L'accroissement du cheptel dans ces dernières années n'en est pas moins le signe d'un effort sensible de coopération et d'entente.

T Y A B E T

Les habitants de la réserve autochtone de Tyabat, si déshéritée par ailleurs, ont à plusieurs reprises ces dernières années tenté de développer un petit élevage. Les 300 ha dont ils disposent, bien qu'il s'agisse de sols podzoliques aux faibles possibilités, devraient, théoriquement, pouvoir supporter la charge d'une quarantaine de têtes. Mais le problème de l'eau s'est, à chaque fois, révélé insoluble, la moindre sécheresse décimant immédiatement le troupeau (19).

(19) L'existence, à proximité des limites de la réserve, d'un important point d'eau inclus dans une location domaniale et dont l'accès, grâce à un nouvel agrandissement de réserve, n'aurait aucune chance d'être obtenu, est un facteur d'irritation constant pour les populations.

 TITCH

Les habitants de Titch ont obtenu, en agrandissement de réserve, en 1949, un lot de 184 ha assez bien situé, sur la baie de Peum, dans une zone d'Argiles Noires Tropicales hypermagnésiennes. L'actuel troupeau, d'une dizaine de têtes, devrait assez facilement être doublé et retrouver son importance initiale (23 têtes en 1952). Bien que la propriété en soit reconnue au Grand Chef, des Neneas lui-même, aucune vente n'a été enregistrée ces dernières années. Les abattages sont réservés pour la consommation, les jours de fêtes ou de grandes réunions.

 YANDE

Un agriculteur autochtone de Yandé a, depuis un ou deux ans, essayé d'associer l'élevage bovin à l'exploitation de la cocoteraie. Les résultats sont excellents: état parfait de la cocoteraie, amélioration évidente de la productivité du travail, et très intéressant rendement en viande (2 têtes de bétail à l'ha). On doit malheureusement admettre qu'il s'agit là d'un cas particulier: le plus souvent, les lots sont ou trop petits ou trop morcelés pour justifier les initiatives individuelles. La mise en place d'un système collectif se heurterait cependant à une foule de problèmes, grands et petits, dont les solutions ne pourraient à notre avis trouver place que dans le cadre volontaire d'une association coopérative de producteurs:

D'une part, la répartition des terres est très inégale entre clans et les parcelles dispersées parfois sur plusieurs îles; on obtiendra toujours difficilement la participation active et le respect, pourtant impérieux, d'une certaine discipline (20), chez nombre de participants qui estimeront n'avoir à attendre que des bénéfices mineurs de l'opération. D'autre part, le recours aux initiatives individuelles, pour l'introduction du cheptel, se heurterait à des difficultés à peu près insolubles relatives aux droits respectifs d'utilisation des sols. Seule une coopérative de production, au sein de laquelle pourrait s'exprimer et se justifier le but primordial de l'association culture-élevage, à savoir l'amélioration à long terme de la cocoteraie, pourrait, à la condition de prendre sous sa responsabilité l'introduction et l'entretien du cheptel, obtenir le dépassement des intérêts particuliers en fonction de l'intérêt général.

 BAABA

L'île Baaba, qui est aujourd'hui réserve autochtone dans sa partie sud (612 ha) et location domaniale dans sa partie nord (1250 ha) est une des premières îles du Nord où l'on ait tenté l'élevage dès les débuts de la colonisation, aux alentours de 1870. Elle pourrait très aisément porter une charge de 200 têtes.

(20) En particulier pour la protection des cultures vivrières et des séchoirs à coprah, couramment exposés en plein champ.

La propriété du troupeau de Baaba, aujourd'hui en complet délaissement et qui ne dépasse certainement pas une cinquantaine de têtes, soulève un problème original de droit non écrit.

Le précédent "locataire" de l'Ile aurait, avant son départ, dans les années 30, donné en partage le cheptel qu'il s'était constitué à quatre chefs de clans autochtones, dont trois aujourd'hui reconnus petits chefs de Taanle, Yenghebane et Baaba. Il semble que, dans les premiers temps, les autochtones se soient efforcés d'enclorre et de contrôler les mouvements de leur bétail à l'intérieur de la réserve.

Le nouveau locataire aurait assez rapidement proposé aux éleveurs autochtones une formule d'association : son propre bétail et le leur pourraient circuler librement sur l'ensemble de l'île, ce qui éviterait au moins les dépenses élevées de constructions de barrières; lui-même se chargerait des plus importantes opérations d'entretien, de l'abattage et de la vente. La proposition fut d'autant plus facilement acceptée que les meilleurs points d'eaux se trouvent effectivement sur le terrain domaniale.

Nos éleveurs perdirent rapidement le contrôle de leur bétail, non marqué. Le colon européen fut le seul à maintenir, sur les terrains de sa location, un petit troupeau de bétail "doux", c'est à dire normalement surveillé et rabattu et, évidemment, marqué au nom de son propriétaire : le bétail "doux" attire le bétail "sauvage", qui peut ainsi, à de certaines conditions, être capturé et marqué. Les éleveurs autochtones qui ne disposaient pas de ce recours et qui rencontrèrent de plus en plus de difficultés à repérer leur propre cheptel, furent de plus en plus soumis au bon vouloir de leur voisin, qui se contenta apparemment d'abattre à leur profit une ou deux têtes l'an en prévision des grands jours de fête.

L'ensemble des populations autochtones, estimant que c'était " l'affaire des chefs", se désintéressèrent complètement de l'évolution de la situation. Nous en sommes là, aujourd'hui encore, à ceci près que, la location ayant été reprise en succession, plus personne en réalité ne s'occupe activement du bétail de Baaba...

X

X X

En annexe de cette courte présentation, il convient d'introduire quelques remarques sur l'état d'un petit élevage de chèvres et moutons, dont deux ou trois petits colons européens, disposant d'une trentaine de têtes, tirent un revenu appréciable et que l'on retrouve dans les tribus, sur Tyabet, Tyé (13 têtes) et surtout Tiya, rattaché à Taanle (une centaine de têtes).

Bien que l'îlot de Tiya revienne aux gens de Taanle, plusieurs chefs de famille de Yenghebane, Tyé, Tyabet et Yandé ont été admis à y introduire quelques têtes. Etant donné qu'il s'agit d'une libéralité venant de quelques uns et non d'un partage, les droits respectifs de chacun sur les ventes n'ont pas été précisés. Les prétentions de tel participant semblaient bien avoir dépassé des limites raisonnables et des tensions, très peu visibles de l'extérieur, apparaissaient.

Au moment où la mine de Poum fonctionnait à plein rendement, les chèvres trouvaient à se vendre 40 F le Kg sur pied aux commerçants de Poum. Plus récemment, les gens de Taanlo n'avaient obtenu que 20 F le Kg auprès du commerçant de Baaba, qui dessert normalement la tribu. Encore faut-il ajouter qu'il n'y avait là, en quelque sorte, qu'un prix de référence, les bêtes étant payées 400 F la pièce, mais sans distinction entre les petites et les grosses (21).

D - Le coprah

Nous étudierons successivement les phénomènes de production, en relevant les problèmes spécifiques du secteur européen et du secteur autochtone, et le phénomène de la traite, dans la mesure où les politiques commerciales locales dépendent étroitement des modes de commercialisation des produits.

1) Le secteur européen

a) - La production et les producteurs

Le tableau 14 donne la liste des exploitations cocotières et la production correspondante pour les zones de Poum et Arama. La détermination, pour chaque exploitation, de l'extension de la cocoteraie procède d'un examen de la couverture photographique aérienne au 1/40.000e de la Nouvelle-Calédonie, effectuée par l'Institut géographique National en 1954, dont les résultats ont été reportés sur la carte cadastrale au 1/50.000e. La liste des producteurs et des quantités de coprah commercialisées par producteurs pour le 2e semestre 1964 est celle établie par la "Caisse de stabilisation des prix du coprah" du Territoire. Les commerçants traitants ont, en effet, au 1er Janvier 1965, été mis en demeure de fournir à la Caisse le chiffre des quantités de coprah par eux commercialisé dans la période, ainsi que la liste de leurs clients et l'importance de leurs livraisons respectives. Certains commerçants cependant n'ont pas été en mesure de ventiler entre tous leurs clients la totalité de leurs apports globaux. Diverses corrections ou interprétations doivent ainsi être apportées aux listes transmises. En ce qui concerne le secteur européen cependant, une erreur possible, par défaut, n'est susceptible de toucher que quatre producteurs. Nous avons enfin essayé de fournir une estimation des productions correspondantes pour l'année : les tonnages commercialisés pendant le 2ème semestre de l'année étant de 20 % supérieurs à ceux du 1er semestre, un taux de correction de 10%, supposé applicable à tous les producteurs, a dû être introduit dans la présentation. L'importance des élevages porcins, par contre, n'est qu'une estimation fondée sur les déclarations des intéressés eux-mêmes.

(21) Nous pouvons avancer, sans risque d'erreur, que le poids moyen d'une chèvre sur Tiya est supérieur à 20 Kg ...

TABLEAU 14 - Liste des propriétaires et production des exploitations cocotières correspondantes (zone de Poum)

N° Propriétaire	Extension des cocoteraies (ha)	Production de coprah		Elevage porcin (Nbre de têtes) 1964/1965	
		2e semestre 1964 (t)	Année (t) (extrapolation)		
POUM					
Groupe I	1	21	2,457	4,438	X (b)
	2	12	0,310	0,560	X
	3	5	0,648	1,170	X
	4	1,5	0,850	1,535	X
	5	-	0,350	0,649	X
	6	1	-		50
	7	1,5	1,832	3,309	X
	8	4	-		100
	9	1,5	-		X
	10	1(+10) ^(a)	0,734	1,325	X
	11	26	0,787	1,421	150
Groupe II	12	10	1,715	3,098	X
	13	10(+6)			120
	14	29	1,500(?)	2,709	X
	15	11(+13)	2,031	3,669	
	16	17	(fait en 1963 et 1965)		
	17-18-19 20	3+4+1+2	-		-
	ARAMA (et Balabio) 8 propriétaires	60	-		X
TOTAUX	255,5	13,214	23,883	500(?)	

(a) Les données entre parenthèses () se réfèrent à des parcelles bien individualisées, non utilisées, ou très secondairement, dans la production correspondante.

(b) X indique une petite production (5 à 20 têtes).

TABLEAU 10 - Capital foncier et ressources naturelles des réserves autochtones de l'extrême-Nord

Site de la réserve	Superficie totale (ha)	Extension des cocoteraies (ha)	Nature des sols	Vocation agricole	Utilisation autre que la cocoteraie
Titch*	106	7	Alluvions fluviatiles Brun Rouge ferro-magnésiennes	nulle	Plantations vivrières (-)
Poum 1	79,2	6	Argiles Noires tropicales hypermagnésiennes	pâturage extensif	Plantations vivrières (-)
Poum 2	184	-	id	id	Cheptel bovin (9 têtes)
Tyabet*	300	10	Podzols	Elevage hyperextensif	Plantations vivrières, cheptel bovin (5 têtes) et caprin (10 têtes)
Tié*	56	4	id (?)		Plantations vivrières (+) Elevage caprin (13 têtes)
Taanbo*	81,8	30	id (?)		Plantations vivrières (+)
Tanlai	8,4	1			
Tiya	3	1			Elevage caprin (100 têtes)
Hienghebanc*	141,66	9	Podzols		Plantations vivrières (-)
Baaba*	612	27	1) Alluvions marins sableux (200ha) 2) Podzols (200 ha) 3) Sols Ferro-magnésiens Rouge Foncé et Noir	1) nulle (marécages) 2) élevage hyperextensif 3) Vocation forestière Elevage extensif	Cheptel bovin (? têtes)
Neba	186	24	Podzols	Elevage hyperextensif	Troupeau de cerfs
Yande*	248,8	32	1) Alluvions fluviatiles (10 ha) 2) ?	Cultures sarclées	Elevage bovin (13 têtes) Plantations vivrières (+)
Arama*	2695	8	1) Alluvions fluviatiles (70 ha) 2) Sols d'Argiles Noires (200 ha) 3) Sols Beiges fortement podzolisés	1) cultures sarclées 2) élevage extensif 3) élevage hyperextensif	1) cultures sarclées et vivrières 2/3) Elevage bovin (90 têtes)
Total	4702,46	159			

* Réserve de résidence

Ainsi conçu, ce tableau nous fournit quelques enseignements immédiats : les importantes cocoteraies d'Arama et surtout Balabio sont totalement inutilisées. Délaissées de la même façon à Koumac et Ouegoa, l'exploitation de la cocoteraie pour la production du coprah n'apparaît que dans les zones les plus défavorisées et chez des producteurs auxquels aucune autre possibilité intéressante n'est offerte. A Poum même, onze propriétaires seulement (Groupe I) y consacrent en exploitation directe une partie de leur temps de travail, les autres (Groupes II) s'adjoignent des ouvriers agricoles. On reste frappé en tout état de cause par la faiblesse des tonnages réalisés, dont le niveau n'est jamais proportionnel aux surfaces disponibles. Les maxima atteints en exploitation familiale (N° 1 et 7) sont de l'ordre de 4 tonnes/an, ce qui correspond à moins de trois mois d'activité à temps plein (22). Payé 10,3 F CFP au producteur, entre le 1er Juillet 1964 et le 31 Décembre 1965 (23), le rapport en est pourtant intéressant et pourrait aisément induire un revenu familial de 15.000 F/mois, soit l'équivalent du salaire d'un ouvrier des mines. Il n'en reste pas moins qu'à Poum, les deux tiers des surfaces sont détenus par des propriétaires (N° 1 à 16), commerçants, éleveurs ou fonctionnaires, qui n'en considèrent l'exploitation que comme une source de revenu très secondaire.

L'autre indication, assez souvent oubliée lorsqu'on examine l'évolution de la production de coprah, concerne la possibilité de substitution d'un élevage porcin. Le rapport théorique en est à peu près équivalent, voire un peu supérieur (24). Les conditions de commercialisation en sont cependant beaucoup plus difficiles : il n'existe pas, dans la zone de Poum-Arama, de colporteurs spécialisés dans le porc, qui préfèrent diriger leur activité sur Ouegoa-Pouébo. Ces derniers n'opèrent un voyage spécial sur Poum que sur commande et s'ils sont assurés d'une pleine cargaison. Mal renseignés et isolés, les petits colons (et les producteurs autochtones) ne peuvent ou ne savent pas le plus souvent provoquer de telles opportunités. On s'aperçoit immédiatement que les seuls producteurs de porcs un peu importants de Poum sont soit commerçants eux-mêmes, soit en rapport direct et personnel avec des commerçants : profitant de leur meilleure connaissance du marché, eux-mêmes commercialisent parfois l'apport des petits producteurs locaux, mais à des conditions assez peu avantageuses (2000 F la tête ou 20 F le Kg). Les colporteurs du "crabe" acceptent à l'occasion quelques têtes, à des prix très variables (généralement entre 30 et 40 F le Kg sur pied). Le petit colon, qui espère d'abord un revenu régulier et sûr, n'a pas la possibilité de risquer une action d'envergure et choisit de se consacrer à la production du coprah.

(22) Encore tenons nous compte, dans ce résultat, des difficultés et du rythme de travail imposés en exploitation familiale.

(23) Prix fixé par arrêté gouvernemental.

(24) On peut estimer qu'un animal en liberté doit au moins recevoir deux à trois noix par jour, soit à peu près l'équivalent de 100 Kg de coprah par an; il n'atteint son poids maximum qu'au bout de deux ou trois ans. Au prix de 30 à 40 F le Kg sur pied, un porc de 80 Kg se vend entre 2400 et 3200 F; il a consommé l'équivalent de 250 Kg de coprah, pour une valeur de 2500 F environ.

Ces points nous donnent déjà à pressentir l'importance des modes d'organisation sociale de l'exploitation.

b) Modes d'organisation sociale des exploitations

Etablissant une classification en fonction des modes de faire-valoir (directs ou indirects) et des modes d'utilisation de la main d'oeuvre (main d'oeuvre familiale ou salariée), nous distinguons deux groupes de producteurs.

Groupe I : Le propriétaire exploite lui-même sa cocoteraie, uniquement (N° 1 à 9 inclus) ou partiellement (N° 10 et 11) avec de la main d'oeuvre familiale.

Les exploitants N° 1 à 5 forment un groupe familial à l'intérieur duquel l'exploitation de la cocoteraie est largement communautaire. Les autres exploitations sont strictement individuelles.

Le niveau de la production dépend ici essentiellement des choix inhérents à un système général de production, où interviennent tout aussi bien activités agricoles et activités de pêche. Dans ce groupe en effet, un seul producteur (N° 8), qui entretient un élevage porcin, exerce par ailleurs une profession non agricole.

L'impression d'ensemble est que l'on se consacre au coprah "faute de mieux" et encore dans de certaines limites, au-delà desquelles l'effort ou l'ennui sont ressentis comme disproportionnés au profit attendu. On constate que les producteurs "font du coprah" par à coups, sans plan de travail et à un rythme décousu, qui induisent une productivité extrêmement faible. Le travailleur en retire l'impression que "le coprah ne paye pas". Travail de pauvre : occupation sans prestige.

Groupe II : Le propriétaire n'exploite que partiellement (n° 10 et 11) ou n'exploite pas lui-même sa cocoteraie (n° 12 à 16).

Nous tenterons ici une monographie des modes d'utilisation de la main-d'oeuvre, dont l'efficacité conditionne le niveau de production atteint par le groupe. (De celui-ci relève un peu plus de la moitié des surfaces disponibles.)

- Propriétaire n° 10

A, depuis un an environ, et pour une somme de 3000 F/an cédé un métayage un terrain portant une cocoteraie d'environ 10 ha (Ile Paalo) à un autochtone de Yandé, employé des Travaux Publics à Poum. Ce dernier n'y a pas encore entrepris l'exploitation du coprah et s'est contenté d'y introduire un petit troupeau de chèvres (25).

(25) Nous ne saurions fournir, de façon certaine, les motivations respectives de l'engagement. Du côté du locataire, il semble bien qu'il y ait là surtout une opération de prestige, avec peut-être l'arrière pensée de voir dans l'avenir son bail transformé en location domaniale. Du côté du loueur, aujourd'hui physiquement inapte aux travaux des champs, la décision est de simple bon sens et n'a pas de signification autre qu'économique.

- Propriétaire n° 11

Exploite lui-même, une importante cocoteraie de 26 ha (Ile Mouac), essentiellement pour l'élevage du porc.

Il n'envisage réellement la production de coprah que lorsqu'il peut s'adjoindre une main d'oeuvre extérieure. Ainsi a-t-il engagé en 1965 deux autochtones récemment licenciés des mines, l'un de Titch (Poum), l'autre originaire des Iles Belaps. Au moins un des employés a été payé "en nature" : deux porcs pour la production d'une tonne de coprah, ce qui représente à peu près l'équivalent de la rémunération du "contrat de coupe" normal dans la zone (deux "parts" pour l'employé, une "part" pour le patron) (26). L'engagement ne s'est pas prolongé au-delà d'un mois.

Le même propriétaire détient une location domaniale (Ile Yaba), portant près de 5 ha de cocoteraie, mais totalement abandonnée. Sur sa demande, un autochtone de Tyé a récemment reçu l'autorisation d'y "faire du coprah", sans aucune contrepartie de sa part. L'acceptation du propriétaire n'est pas totalement désintéressée : la coupe du coprah implique un minimum de débroussaie, et l'entretien d'une cocoteraie est une condition de son maintien en état. De la part du demandeur, l'initiative est plus difficilement explicable : la cocoteraie de Tyé, quoique de faible extension (4 ha environ), est loin d'être exploitée dans sa totalité.

En fait, l'Ile Yaba porte d'excellents terrains à culture, propices aux plantations vivrières et où pastèques et papayes poussent bien à l'état sauvage. On est en droit de penser que l'"exploitation" de la cocoteraie n'est qu'une raison de seconde main, et une condition mise par le propriétaire à la jouissance des terrains à cultures (27).

- Propriétaire n° 12

Grand colon, commerçant et élève, celui-ci dispose en pleine propriété, sur la bordure littorale de la baie de Poum, d'une bande de terrain de quelques 75 ha, portant une cocoteraie de 8 ha seulement, mais bien située dans une zone exploitable des alluvions marins sableux, favorables aux plantations vivrières : ici ont demeuré, depuis trois ou quatre ans, un certain nombre de "métayers" ou ouvriers agricoles. Qui sont-ils, et quelles sont les modalités et les conditions de leur installation ?

(26) Deux porcs se vendent de 6000 à 7000 F, une tonne de coprah se vend 10.000 F.

(27) Obtenue, il y a quelques années, par un agriculteur autochtone de Tyabat, qui se contenta d'y effectuer des plantations vivrières. Dans l'intervalle l'Ile avait été "prêtée" à un autre grand colon de Poum, qui n'en fit rien.

Nous trouvons en premier lieu un agriculteur autochtone, placé avec sa famille comme "gardien" de l'emplacement, avec fonction de nettoyer les alentours de la ferme. Il a le droit d'effectuer des plantations vivrières et d'exploiter à son seul bénéfice une cocoteraie de 2 ha, à la seule condition de s'adresser à son patron comme intermédiaire pour la commercialisation du coprah (il semble qu'il se soit engagé à l'origine à fournir une petite redevance annuelle, 1000 à 2000 F, non réglée depuis un an au moins). Il s'agit d'un autochtone originaire de Maré, mais adopté par un membre du clan Padom qui tient la chefferie à Tymbet. Le caractère irrégulier de cette adoption sur le plan coutumier semble avoir soulevé des contestations à un moment où s'est posé le problème de la succession à la chefferie, ce qui expliquerait chez un prétendant débouté une décision de délogement tribal.

Une autre parcelle a été plus récemment, et sensiblement aux-mêmes conditions, "louée" à un autochtone de Lifou, ancien travailleur aux mines. Il s'acquitterait apparemment de sa redevance par quelques journées de travail sur la station d'élevage.

Nous relevons enfin la présence sur la même propriété de deux isolés, demeurant sur place et laissés libre de réaliser quelques plantations vivrières mais n'ayant reçu la jouissance d'aucun terrain. Il s'agit d'un autochtone originaire de Poya sur la Côte Ouest, en chômage depuis la fermeture des mines, et d'un métis descendant d'un des premiers colons des Iles mais sans aucune possession foncière. Le patron les employait sur ces cocoteraies comme "ouvriers agricoles engagés au contrat de coupe". Ils étaient alors normalement rémunérés, sans retenue particulière (28).

Le propriétaire dont la mère est une femme autochtone de Maré et qui vit lui-même avec une femme de la tribu de Yenghebano, a forcément établi des relations originales avec la société autochtone locale qu'il a en grande familiarité et dont il partage visiblement les obligations traditionnelles de solidarité. On peut expliquer par là qu'il ait fait ce qu'aucun autre colon n'a fait, à savoir installer chez lui, à demeure, plusieurs familles d'autochtones sans moyen d'existence. Tout se passe malgré tout comme si la décision précédait d'un excellent calcul économique. Il dispose en effet ainsi, pour son exploitation, d'une main d'œuvre à tout moment disponible et qui, éventuellement, ne se refusera pas à un effort particulier.

(28) Split sur la base admise de deux parts pour le contractuel et une part pour le contracteur.

- Propriétaire n° 13

Grand éleveur, commerçant et colporteur, ce dernier dispose de deux plantations cocotières, dont l'une, de 10 ha, à proximité de sa propre résidence, est utilisée pour un important élevage porcin. Ce travail, ainsi que quelques plantations et éventuellement la garde pure et simple de la ferme, est confié à un employé salarié, engagé à la journée : en l'occurrence un métis originaire d'Houaïlou, sans attaches familiales réelles dans le Nord malgré un assez long séjour à la tribu de Yandé. En partie pour le récompenser d'une évidente fidélité, en partie pour le fixer auprès de lui, son patron lui a cédé, pour dix ans et sans contrepartie, un terrain sur sa propriété (29).

- Propriétaire n° 14

Nous retrouvons ici la cocoteraie la plus importante et la plus anciennement exploitée de l'extrême-Nord, celle de l'île Baaba, dont l'extension avoisine 30 ha sur terrains du Domaine. Elle est à peu près totalement abandonnée aujourd'hui. De vieux métayers autochtones y étaient encore installés à date récente, mais n'ont pas été remplacés. Un métis, appartenant à une ancienne famille du Nord, mais sans aucune possession foncière, qui y était établi comme ouvrier agricole, s'est récemment désengagé (30). A notre connaissance, au cours de l'année passée, un seul employé autochtone (de Yunghebano) y avait travaillé au "contrat" pendant quelques semaines.

- Propriétaire n° 15

Nous avons ici l'exemple unique d'un propriétaire, résidant à Nouméa, ayant établi sur ses terres un métayer européen, uniquement occupé à la production du coprah. En 1965, l'exploitant s'était lui-même adjoint deux aides, deux jeunes gens non originaires de la région.

- Propriétaire n° 16

Celui-ci, employé de l'administration, dispose d'une importante cocoteraie dont il ne prend plus aucun soin. Malgré tout, en 1963 et 1965, deux autochtones ont obtenu l'autorisation d'y "faire du coprah", sans aucune contrepartie. Il s'agit de deux autochtones, l'un de Maré, l'autre de Lifou, provisoirement fixés à Poum, où ils ont travaillé sur mines.

(29) 25 ha, dont 1 en cocoteraie, totalement abandonnés et dans un emplacement difficilement accessible autrement qu'en bateau. L'ouvrier y a repris pour son compte l'activité qu'il exerce chez son patron : l'élevage du porc (nous l'avons inscrit comme propriétaire : Groupe I n° 6).

(30) Nous le retrouvons dans la même situation chez un autre colon (n° 12). Ajoutons ici qu'en matière d'exploitation cocotière, la différence entre ouvrier agricole et métayer tient surtout à la résidence et à la stabilité de l'emploi : dans les deux cas en effet, le produit est partagé entre le propriétaire et l'exploitant.

Nous le voyons, métayers ou ouvriers agricoles sur plantations européennes dans la presque totalité des cas, sont des autochtones ou des métis non originaires de la région, et qui, même s'ils y sont installés de longue date, restent des individus marginaux, sans possession foncière. Partout, nous les trouvons aussi bien sur les plantations européennes que dans les villages autochtones, où beaucoup ont leurs femmes (31). Beaucoup plus qu'on ne serait tenté de l'admettre au premier abord, l'attitude des autochtones locaux est celle d'un repli sur soi-même.

On peut penser que la reprise de la mine de Poum, exerçant un attrait supérieur sur la main d'œuvre disponible, n'induirait pas forcément une baisse de la production européenne de coprah : on retrouve toujours, dans l'orbite des mines, d'assez nombreux employés en attente d'embauche ou momentanément désengagés, pour lesquels le travail du coprah sur plantations européennes est la seule opportunité permettant de survivre. Par contre, une longue interruption des activités minières, entraînant le départ progressif de toutes les populations "flettantes", aurait très certainement sur ce plan des conséquences négatives.

L'autre caractéristique de ces associations ou arrangements, pouvant se ramener à des situations de métayage ou d'affermage, est qu'ils ne se trouvent à peu près jamais ratifiés par un contrat en bonne et dûe forme garantissant la stabilité de l'emploi et fixant les responsabilités et les obligations respectives du propriétaire et de l'exploitant.

2) Le secteur autochtone (examen du système foncier)

L'estimation de la production autochtone de coprah a été établie à partir des mêmes sources et avec les mêmes principes que ceux appliqués à la production européenne.

L'extension des cocoteraies autochtones serait ainsi de 159 ha et la production de coprah commercialisée au cours du 2^e semestre 1964 s'élèverait à 48,139 t, représentant 78% de la production totale. L'extrapolation de ces données conduit à proposer le chiffre de 86,954t comme production du secteur autochtone de Poum-Arama en 1964. Les rendements moyens obtenus seraient de l'ordre de 0,534 t à l'ha. Nous sommes assez loin des résultats obtenus, une tonne à l'ha environ, dans l'hypothèse d'une exploitation semi-intensive et continue. Bien qu'il ne soit pas question de négliger l'effet à court terme des conditions générales de la production, prix et débouchés, les obstacles au développement nous ont paru essentiellement dépendre de facteurs structurels en liaison avec des difficultés inhérentes au système foncier.

(31) Les premiers pasteurs autochtones installés à Poum étaient originaires des Iles Loyautés. La facilité des déplacements maritimes aidant, de nombreux échanges matrimoniaux eurent lieu entre Iles Loyautés et Iles du Nord. Rien d'étonnant de ce fait à ce que des garçons de Maré ou de Lifou aient choisi de travailler sur mines à Poum, dans la famille de leurs femmes.

Il ne peut être ici question de donner une vision d'ensemble, encore moins une explication historique, du schéma actuel de la répartition foncière, dont l'identification, au-delà de l'ancienne appropriation des terres, relève essentiellement d'un regroupement des populations dans les réserves autochtones. Nous nous contenterons d'en fournir les éléments et d'en suggérer la complexité.

En dehors des transmissions volontaires et des droits de la guerre, les principales possibilités traditionnelles d'appropriation foncière semblent avoir été :

- la mise en valeur des terres vierges qui, si elle relève d'une initiative individuelle, confère un droit personnel de propriété.

- **la coutume** de la dot, entraînant cession à la femme d'une parcelle de terrain, généralement de petite dimension, mais entrant à sa mort dans le territoire de son mari.

- enfin, dans d'autres régions de Nouvelle-Calédonie, a-t-on pu assister plus récemment à "une redistribution effective et semi-égalitaire des surfaces utilisables en cultures économiques. Le processus coutumier expliquant ce résultat est une conséquence indirecte des mariages par transfert volontaire de l'oncle maternel au fils de sa soeur" (32).

Ainsi s'explique l'actuel morcellement des terres la multiplicité des parcelles de petite dimension.

Par ailleurs, compte tenu de la pression démographique, les disponibilités réelles en cocoteraies sont extrêmement faibles. Pour une extension des surfaces plantées de 151 ha et une population de 310 personnes (33), la dotation moyenne par tête d'habitant serait de 0,48 ha seulement.

(32) cf J. Guiart "Un problème foncier exemplaire en Nouvelle-Calédonie" - Le "Monde Non-Chrétien" Paris Nulle Série n° 55-56 pp 182-196.

(33) Nous avons opéré dans ce sens un recensement de la population originaire, excluant les femmes mariées et les enfants adoptés à l'extérieur de la zone et incluant les épouses des participants et les enfants adoptés, nés à l'extérieur de la réserve. Le critère retenu pour l'adoption est d'ordre coutumier et reprend les indications des populations elles-mêmes.

Tous les membres d'un même clan (Yamxevu) considérés comme frères, peuvent se prévaloir d'un nom et d'un territoire commun. Sur ce plan, l'identification de la notion de Doo-amu (mot à mot "celui qui réside sur le terrain") nous donnerait à reconnaître, au dire des informateurs, la plus large unité pertinente en matière de répartition foncière. Ce serait au sens juridique européen, le "groupe possédant" - un homme et sa descendance - détenant un droit propre et imprescriptible d'utiliser et de jouir des fruits de la terre (34), emportant lui-même par voie de conséquence un droit d'installation sur les lieux. Le mode d'acquisition, première occupation, cession ou conquête importe peu, le premier étant le seul cependant à consacrer avec la qualité de maître du terrain un droit de propriété au sens plein et le droit de disposition correspondant (35).

En réalité, à l'intérieur du Doo-amu, la propriété personnelle est reconnue sans ambiguïté, la notion de richesse familiale s'individualisant, en ce qui concerne les plantations cocotières, par l'application d'un système de dévolution successorale lié à l'attribution des noms individuels.

Le schéma idéal de l'attribution des noms individuels se fonde sur l'identification du petit-fils au grand-père dans l'ordre des naissances à l'intérieur des deux générations (36). Le petit-fils se voit nominalement attribuer les parcelles de cocoteraies plantées par son grand-père.

Il n'en reste pas moins que l'appartenance de clan ou la relation de parenté impliquent une large possibilité d'obtenir l'usage provisoire d'une parcelle, rien n'interdisant par ailleurs d'aller au-delà du groupe.

Les relations de la fraternité clanique sont les plus fréquemment utilisées. Cependant au cours du 2ème semestre 1964 sur vingt cinq producteurs ayant déclaré un apport dans le commerce (37) neuf avaient travaillé, et presque uniquement sur les cocoteraies de parents ou amis en dehors des limites de leur clan : cinq cas relevant des possibilités d'utilisation de la femme sur les terrains de son mari sa fraternité masculine, deux des possibilités d'utilisation du neveu sur les terrains de l'oncle maternel.

-
- (34) Appliquant les concepts du droit français, nous dirions que le Doo-amu détient l'"Usus" et le "Fructus", alors que le droit de disposer de la chose, l'"Abusus", relèverait du clan maître de la terre.
- (35) Malgré l'assouplissement des traditions, nombre de conflits fonciers proviennent encore du fait que les clans maîtres de la terre estiment toujours disposer au moins d'un droit de regard sur les terrains qu'ils ont jadis donnés.
- (36) L'aîné des petit fils recevant le nom de l'aîné des grand-pères, le second-né des petits fils recevant le nom de l'aîné des grand-pères etc... L'application du principe n'a aucune rigidité et autorise toutes les transpositions possibles. Le souci principal semble bien avoir été de "compléter les noms d'une famille", par quoi s'explique la pratique si fréquente de l'adoption.
- (37) Pour l'obtention des versements correspondants à une prime à la production du coprah instituée à partir du 1er Juillet 1964.

L'intensité d'utilisation des sols et le niveau de la production de coprah dépendent ainsi d'un grand nombre de variables, parmi lesquelles on a coutume d'isoler, assez arbitrairement, le taux d'émigration et les variations des cours.

On ne saurait espérer en contrôler l'évolution de l'extérieur. Seule une association des producteurs, de préférence (mais pas nécessairement) dans le cadre coopératif, pourrait aboutir à une organisation plus efficace de la production. Il ne s'agirait pas, tâche impossible et inutile, de susciter l'abandon des coutumes, mais d'en orienter le jeu en fonction des finalités économiques. Peut-être la seule mise en avant d'un nouveau devoir, auxquels les populations autochtones locales nous ont semblé parfaitement réceptives, y pourvoirait : "ne pas abandonner une cocoteraie, qui se détériore irrémédiablement, parce qu'il y a là, dans le présent et pour l'avenir, une faute contre l'intérêt général". Ainsi posée, la formule a bien été comprise non pas comme un conseil parfaitement vain, mais comme une idée-force et une norme pour l'action. A la lumière de cet impératif, plusieurs participants, sans chercher de solutions inapplicables en dehors du code coutumier, ont rapidement vu ce que, dans tel ou tel cas, il eut mieux valu faire ou ne pas faire : se grouper ou non, travailler chez soi ou ailleurs à tel ou tel moment, opérer une rotation de l'exploitation dans le temps et dans l'espace etc... Il y a là au moins quelques éléments de solution dont il conviendrait d'encourager l'application.

Encore doit-on voir qu'une organisation plus rationnelle de la production, au-delà d'une transformation des mentalités, se heurtera longtemps à des obstacles de fait : l'extraordinaire morcellement des plantations (42) et la dispersion des parcelles sur plusieurs îles. A l'intérieur des tribus les plus surpeuplées, les interférences multiples des possibilités d'utilisation des sols concernant des lots minuscules introduisent des situations complexes et des occasions de friction constantes, dont le dépassement par une stricte application des règles coutumières supposerait un effort de mise en place sans commune mesure avec le profit attendu de l'opération : les réserves les plus surpeuplées, à savoir Titch et Yonghebano, sont celles où l'exploitation de la cocoteraie est relativement la moins intensive, la quasi-totalité des plantations étant en fait abandonnées.

Enfin, les clans les moins favorisés sont aussi ceux où les désaccords sur la propriété des terrains sont les plus fréquents, désaccords d'ailleurs presque toujours liés non pas à la délimitation des terrains mais à leur attribution dans l'ordre successoral (43). L'abstention systématique recouvre une attitude de repli dans le but d'éviter les conflits.

(42) Sur Titch, par exemple, aucune parcelle de cocotier nominale ment attribuée ne dépasse quatre à cinq ares ; la plupart ont de deux à trois ares.

(43) Sur la reconnaissance des droits fonciers à l'intérieur des réserves, d'intéressantes postulations et prises de position sont incluses dans l'opuscule : "Positions autochtones en Nouvelle-Calédonie", Extraits du "Monde Non Chrétien" n° 53-54 - Paris 1960.

3) - L'économie de traite

Bien qu'il convienne de ne pas négliger l'utilisation de la noix de coco en cuisine, seule source de matière grasse avec le porc, l'essentiel de la production se trouve commercialisé sous forme de coprah. La commercialisation du coprah ne soulève aucun problème majeur. Les prix au producteur sont fixés par arrêté gouvernemental (44). "En aucun cas ne peuvent en être déduits des frais de transport, de manutention, de mise en sac ou de dessiccation".

En réalité, le coût du transport des lieux de production au magasin du commerçant local est à la charge des producteurs, et s'établissait à 200 F la tonne entre Yandé et Baaba. Un seul commerçant-traiteur opérait une reprise sur les frais de sacherie (15 F et 20 F pour des sacs de 60 et 80 Kg, valant 50 F à l'état neuf). ce dernier commerçant par contre était le seul à opérer immédiatement le règlement des apports, sans attendre l'enregistrement de ses envois par sa Maison Centrale et les résultats des opérations de triage et de classement.

Les marges de commercialisation étant de 3,3 F par Kg, incluant 1 F ou 1,5 F par Kg pour le transport (45), les producteurs auraient tout intérêt à livrer directement leur produit aux Etablissements commerciaux de Nouméa. Au cours du 2e semestre 1964, trois producteurs européens seulement s'y étaient résolus. Dans tous les autres cas, le coprah était remis à un commerçant-traiteur, pour paiement immédiat ou ouverture d'un crédit à la consommation.

Trois commerçants sur Pougé, un sur Arama effectuaient la traite du coprah en 1964-65. Les déclarations d'achat fournies pour le 2e semestre 1964 permettent d'établir leurs chiffres d'affaires comme traiteurs : respectivement 50.000 F, 32.000 F, 11.000 F et 3500 F par mois. Chiffres extrêmement faibles, qui, liés à une politique de crédit systématique, expliquent l'application de marges commerciales importantes sur la vente des marchandises au détail.

(44) Les prix ont été très favorablement révisés ces dernières années :

Prix d'achat au*	Du 1/1 au 31/12	Du 1/7/1964	Campagne 1966
producteur (la tonne)	1963	au 31/12/1965	
	5.000	10.300	11.000
Prix nu bascule			
Nouméa (la tonne)	8.150	13.600	14.390
Prix logé quai Nouméa	8.850	14.286	15.090
(la tonne)			

*Qualité courante.

(45) Selon que l'on utilise les services du "tour de côte" ou les transports routiers.

Trois petits revendeurs autochtones à Tyabet, Tyé et Yenghebano jouent le rôle d'intermédiaire entre les producteurs et les commerçants européens pour la traite du coprah. Leur clientèle est essentielle pour ces derniers, qui sont amenés à leur consentir des rebais de l'ordre de 5 à 10 % sur les fournitures en marchandises.

Trois commerçants détaillants, non concernés par la traite du coprah, sont établis sur la place de Poum (46). Un dans le centre, et deux sur la presqu'île d'Arama avec une clientèle presque exclusivement autochtone. Leur chiffre d'affaire, depuis la récession minière, serait de l'ordre de 10.000 à 15.000 F par mois. Ils ne tiennent cependant, pour leurs patrons ou gérants, par ailleurs éleveurs ou pêcheurs professionnels, qu'une place très secondaire dans l'ensemble de leurs activités. On note malgré tout qu'ils sont très correctement achalandés. Leur maintien s'explique, très vraisemblablement, pour des raisons de prestige et parce qu'ils représentent, au sein des familles les plus en vue de la localité, une occupation honorable pour les femmes ou la jeune fille de la maison.

Quelques relevés de prix, effectués en février 1965, et concernant des marchandises de première nécessité, nous fournissent une indication sur les politiques de prix des différents types de commerces.

Tableau 16 - Prix de détail des marchandises dans différents types de commerce (zone de Poum).

Types de commerce	1 Traiteur	2 Traiteur	3 Traiteur	4* Traiteur	5 Revendeur autochtone
Marchandises					
Riz (Kg)	<u>25</u>	<u>27</u>	<u>27</u>	<u>25</u>	<u>32</u>
Sucre (Kg)	39- <u>23</u> *	44- <u>25</u> *	47- <u>23</u> *	X- <u>25</u> *	45- <u>25</u> *
Farine (Kg)	<u>15</u>	<u>17</u>	<u>17</u>	<u>19</u>	<u>20</u>
Boîte de Beurre	<u>58</u>	<u>60</u>	<u>65</u>	<u>64</u>	<u>64</u>
Valeur globale	<u>121</u>	<u>129</u>	<u>132</u>	<u>133</u>	<u>141</u>
Indice	100	106	109	109	116

* Prix relevés en Octobre 1966.

(46) Deux autres qui fonctionnaient dans l'orbite de la mine ont pratiquement cessé leurs activités au cours de l'année 1966.

- Le commerçant-traiteur n° 1 pratique une politique de crédit stricte, mais règle par contre les apports en coprah au comptant et établit des prix de détail inférieurs de 5 à 10% sur ceux de ses concurrents.

- Le commerçant-traiteur n° 2, établi sur Baaba, détient un avantage certain sur ses concurrents de par sa position géographique, qui fait de lui l'intermédiaire et le fournisseur privilégié des Iles Yandé, Taanle, Baaba, voire Yenghebane, bien qu'il existe ici un revendeur autochtone s'approvisionnant au centre de Poum. Il peut ainsi se maintenir sans recourir à une politique de crédit trop libérale, à la condition de proposer des prix de détail concurrentiels.

- Le commerçant-traiteur n° 3 est le mieux achalandé de la zone et pratique une très large politique de crédit. Ses prix sont toujours les plus élevés.

- Le commerçant détaillant n° 4 ne réalise qu'un très petit chiffre d'affaire. Les risques d'une nécessaire politique de crédit, non garanties par la traite des produits, le contraignent à fixer des prix de détail assez supérieur à ceux de ses concurrents traiteurs.

- Le revendeur autochtone n° 5 livre le coprah de ses clients aux traiteurs (1 et 3) et s'approvisionne auprès des commerçants (1, 3 et 4), qui lui concèdent parfois une remise de 1 à 2 F par article ou unité de poids. Son chiffre d'affaire extrêmement réduit (de l'ordre de 10.000 F par mois) le contraint, pour subvenir, à pratiquer des prix supérieurs de 5 à 10 % à ceux des commerçants européens.

III H A P I T R E III

- D U E G O A -

Depuis la fermeture des Mines Pilou et Méretrice, survenue en 1930, la zone de Duégoa est uniquement rurale. Cette appréciation ressort sans ambiguïté des résultats du récent recensement de l'I.N.S.E.E., fournissant pour chaque circonscription, la répartition relative de la population active par branches d'activité.

TABLEAU 17 - Répartition de 100 personnes actives de 15 ans et plus selon la branche d'activité (circonscription de Duégoa)

Ensemble	Pêche Agriculture Forêt Chasse	Industries extractives	Bâtiment et Travaux Publics	Industries manufactu- rières	Transports Entrepôts Communications
100	86,6	1,9	4,4	0,5	1,0
	Commerce Banque Affaires	Services	Non déclaré		
	1,9	3,5	0,2		

Source - Recensement de la population de Nouvelle-Calédonie du 2 Mai 1963 - Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

La population totale de la circonscription, qui est passée de 1199 habitants en 1956 à 1363 habitants en 1963, a marqué en sept ans un accroissement de 13%, supérieur de 2% à celui de la brousse calédonienne (ensemble du Territoire, Nouméa exclu) pour la période considérée. Dix huit pour cent des "Européens et assimilés" et trois pour cent seulement des Mélanésiens nés dans la circonscription ont, en 1963, été recensés "résidant à Nouméa". Nous avons là la plus faible proportion d'émigrants du Territoire. Ces résultats recouvrent une importante vérité humaine. Ayant longtemps vécu isolées dans une zone excentrée par rapport aux centres urbains de la côte Sud-Ouest, les populations de Duégoa ont gardé un attachement profond pour leur terroir et développé, tout spécialement en ce qui concerne ses ressortissants de souche européenne, un véritable particularisme provincial (1). En tout état de cause, la fermeture des grandes mines régionales ne s'est pas soldée par une émigration massive vers les zones industrielles du territoire.

(1) La ségrégation contre les "chapeaux de paille sans rubans" (descendants de bagnards) a très certainement joué dans l'attachement des gens de Duégoa à leur terroir : ils n'avaient guère le choix jusqu'à ces dernières années.

Le Diahot, dans sa Basse et Moyenne Vallée présente des possibilités agricoles assez souvent surfaites mais incontestables. Sauf les emplacements de Paraoua (50 ha) et Balangham (43 ha) qui sont réserves autochtones, les meilleurs terrains se trouvent inclus dans les propriétés européennes ou les locations du Domaine. Les populations autochtones se sont dès les premiers temps de la colonisation, regroupées autour de la mission dans les hauts de Bondé, et les étroites vallées du haut Diahot et de ses affluents. Les problèmes économiques du secteur européen et du secteur autochtone sont spécifiques et devront être envisagés séparément.

Section 1 - Le secteur agricole européen

Les possibilités de mise en valeur agricoles de la vallée du Diahot semblent bien avoir toujours fait l'objet d'une attention particulière lorsqu'il s'agissait d'envisager des projets à long terme de développement rural et d'aménagement du Territoire. Nous essayerons en premier lieu de les définir avec un minimum de précision et de fournir en parallèle une mesure et une explication de la très faible intensité d'utilisation des sols pour le présent. Au sein d'une situation fort complexe, nous donnerons le privilège dans l'explication aux conditions générales de l'activité économique, main d'oeuvre agricole et débouchés aux productions, quitte à faire ressortir, dans une analyse monographique des exploitations agricoles, la part des choix individuels et de l'environnement sociologique.

A - Possibilités de mise en valeur de la Vallée du Diahot

L'observation des contours de la carte pédologique au 1/300.000e (2) et le report sur carte topographique des observations sur photographies aériennes (3) nous ont permis de délimiter les zones d'alluvions fluviales (cf carte). On peut en estimer l'extension à 900 ha au maximum.

G. Tercinier dans son livre les classes dans la catégorie des Alluvions fluviales Grises Micacées et note avec justesse qu'"on pourrait avoir tendance à s'exagérer l'étendue recouverte par ces sols, ainsi, d'ailleurs, que leurs possibilités". Il en spécifie ainsi les Propriétés et Vocations : les alluvions de berges et de la périphérie des plaines peuvent être considérées "comme des sols naturellement assez fertiles, mais susceptibles de s'épuiser rapidement si on leur demande une grosse production sans restitutions correspondantes. Ils profiteraient au maximum d'apports réguliers d'engrais à des doses moyennes et mêmes fortes en ce qui concerne la potasse, élément envers lequel ils paraissent posséder un pouvoir de rétrogradation très élevé. Les plantations arbustives et arborées y paraissent mieux à leur place que les cultures annuelles et les pâturages ... Les alluvions fortement hydromorphisées des plus grandes plaines présentaient de sérieux défauts qui en limitaient sérieusement les possibilités ... Une amélioration sérieuse des pâturages naturels, les plus souvent très pauvres, pourrait être obtenue par drainage et phosphatage, la riziculture paraissant par ailleurs, être leur seule utilisation agricole possible réellement intéressante".

(2) cf. G. Tercinier - ORSTOM - Opuscité.

(3) Couverture photographique au 1/40.000 de l'Institut géographique National. 1954.

Le bilan est assez sévère, en tous cas beaucoup plus que celui dressé par les colons locaux eux-mêmes qui s'estiment sur ce plan exceptionnellement privilégiés (4). Cette erreur d'appréciation pourrait bien expliquer certains échecs et déboires relatifs aux choix et aux techniques culturales ; elle rend compte encore plus sûrement de la surévaluation des terrains d'alluvions dont le désir d'accaparement est au centre de l'histoire des familles et de l'histoire économique locale.

Les conditions écologiques sont pourtant dans l'ensemble assez peu favorables. La rivière inonde fréquemment et la marée remonte jusqu'à Ouégoa. S'il y a là l'occasion d'un dépôt de limon fertile sur les terrains de berge, les cultures souffrent, parfois considérablement. Mieux, de très vastes espaces (inscrits dans les intervalles A sur la carte), tout spécialement dans le Bas Diahot et représentant près de 300 ha sont des marais impropres aux cultures dans l'état actuel des choses (5). Enfin surtout dans sa moyenne vallée, en amont de Ouégoa, la rivière est encaissée et le nivellement des berges littorales, dominant en pentes arrondies le lit du fleuve de quelques mètres, est loin d'être réalisé. En fait, les plaines d'alluvions immédiatement utilisables pour la grande culture mécanisée ne doivent guère dépasser 200 ha, si elles les atteignent.

Les sols d'alluvions marins sableux des rives de la Basse Vallée et de l'estuaire sont inondés à la marée et partout inutilisables.

Tous les autres emplacements de la zone entrent dans la catégorie des sols beige Podzoliques, à vocation essentiellement pastorale, mais sans grande possibilité. Leur sensibilité à l'érosion, aisément repérable sur le terrain, est particulièrement poussée. Cependant une très belle plaine, entre Pam et Ouégoa, a fait l'objet par le passé (6) et sur quelques 60 ha d'un des rares essais locaux de grande culture mécanisée (Pommes de terre et Maïs).

(4) Notre meilleure introduction auprès des agriculteurs locaux aura toujours été l'amorce d'une conversation sur la fertilité du Diahot.

(5) Leur mise en valeur supposerait de très importants travaux de défrichement et de drainage. Ils se trouvent à peu près intégralement inclus dans les locations domaniales, ce qui est heureux puisque de toute façon les aménagements à prévoir dépassent les possibilités des initiatives individuelles.

(6) Il y a une dizaine d'années environ.

B - Propriété foncière et intensité de l'utilisation des sols
(zone d'alluvions fertiles de la Basse et Moyenne Vallée du Diahot)

La situation juridique des terrains d'alluvions fertiles relèvent, à peu près intégralement, du régime de la propriété privée. Dans les conditions actuelles (7) l'initiative d'une meilleure répartition des terres, à supposer qu'elle soit souhaitable dans une perspective théorique de développement économique, échappe totalement aux autorités centrales.

Pour le présent le taux d'utilisation agricole des terrains d'alluvions fertiles se présente comme suit :

- Extension totale des terrains d'alluvions fertiles sous régime de la propriété privée : (Moyenne Vallée).	ha	%
	532,84	100
- Terrains utilisés pour l'agriculture :	73,80	13
- Terrains non utilisés pour l'agriculture :	446,13	87

(L'observation a uniquement porté sur les zones de la Basse et Moyenne Vallée, entre Pam et Bondé, mais seuls les terrains immédiatement cultivables ont été retenus. Les terrains domaniaux dont la mise en valeur est subordonnée à des investissements préalables, ont été écartés).

Il convient avant tout de préciser le mode de calcul utilisé :

- L'extension des terrains fertiles a été déterminée, comme il a déjà été précisé, par examen conjoint des cartes pédologiques, et de la couverture par photographies aériennes. L'examen du cadastre, qui est en Nouvelle-Calédonie un répertoire des propriétés privées, a permis en outre sans difficultés d'en effectuer la répartition nominale.

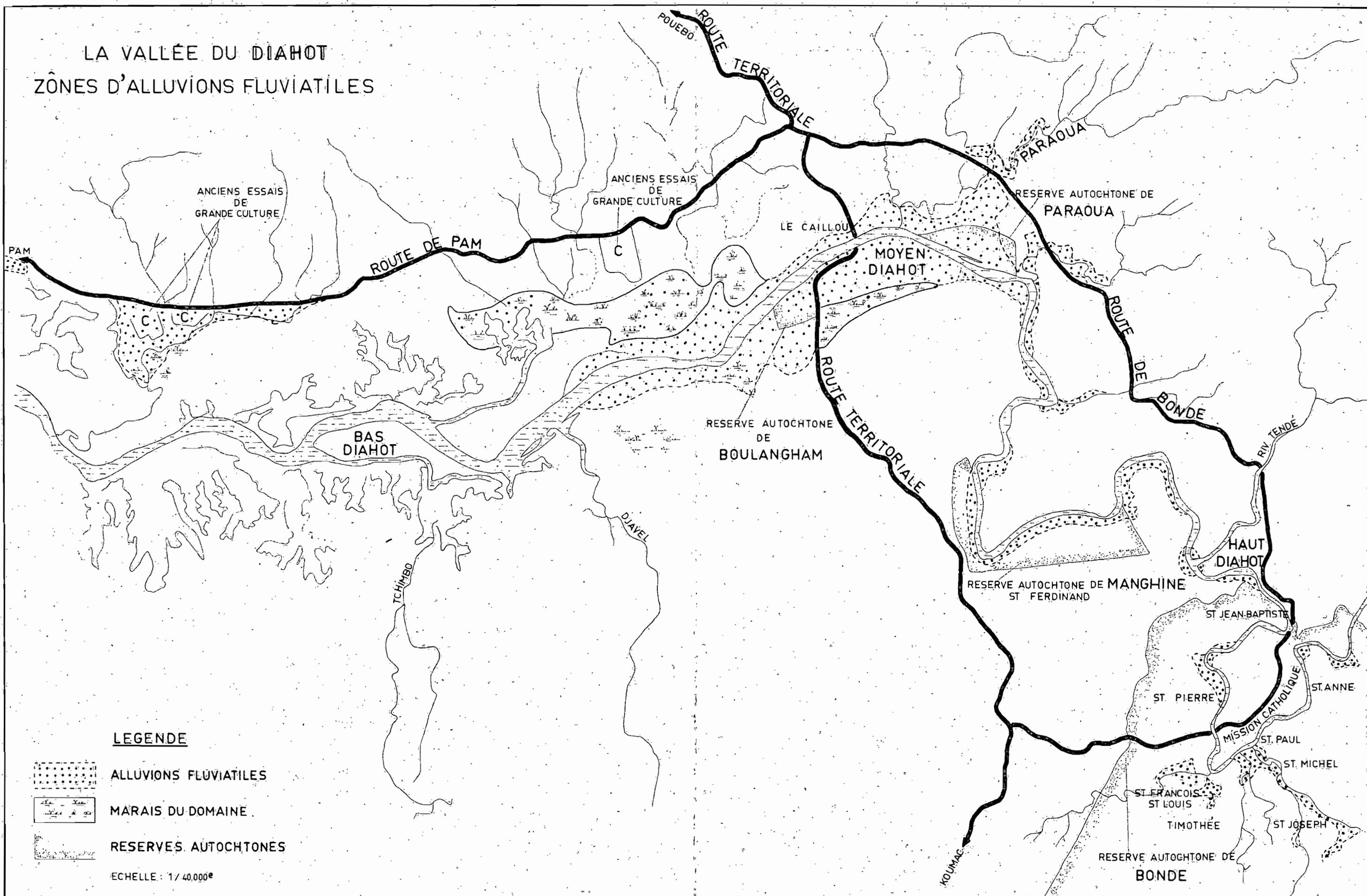
- La détermination des surfaces cultivées se fonde sur les déclarations de production des colons eux-mêmes et divers repérages sur le terrain. Les surfaces des lots appropriés sont portées au cadastre et les limites en sont assez aisément repérables dans la nature : il n'a ainsi pas été trop difficile d'effectuer des estimations sur simple inspection des lieux, les déclarations orales des producteurs étant considérées comme variables de contrôle.

- Les caféeries ont été incluses dans les terres cultivées, quel que soit l'état des plantations, chaque fois qu'une déclaration de production ou un effort d'entretien, si faibles soient-ils, ont été enregistrés. Les jardins familiaux sont inclus dans le calcul. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'un bilan exclusivement agricole, l'élevage n'a pas été retenu comme critère d'utilisation.

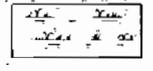
(7) L'actuel régime des impositions foncières est sans efficacité sur le plan économique.

LA VALLÉE DU DIAHOT

ZONES D'ALLUVIONS FLUVIATILES

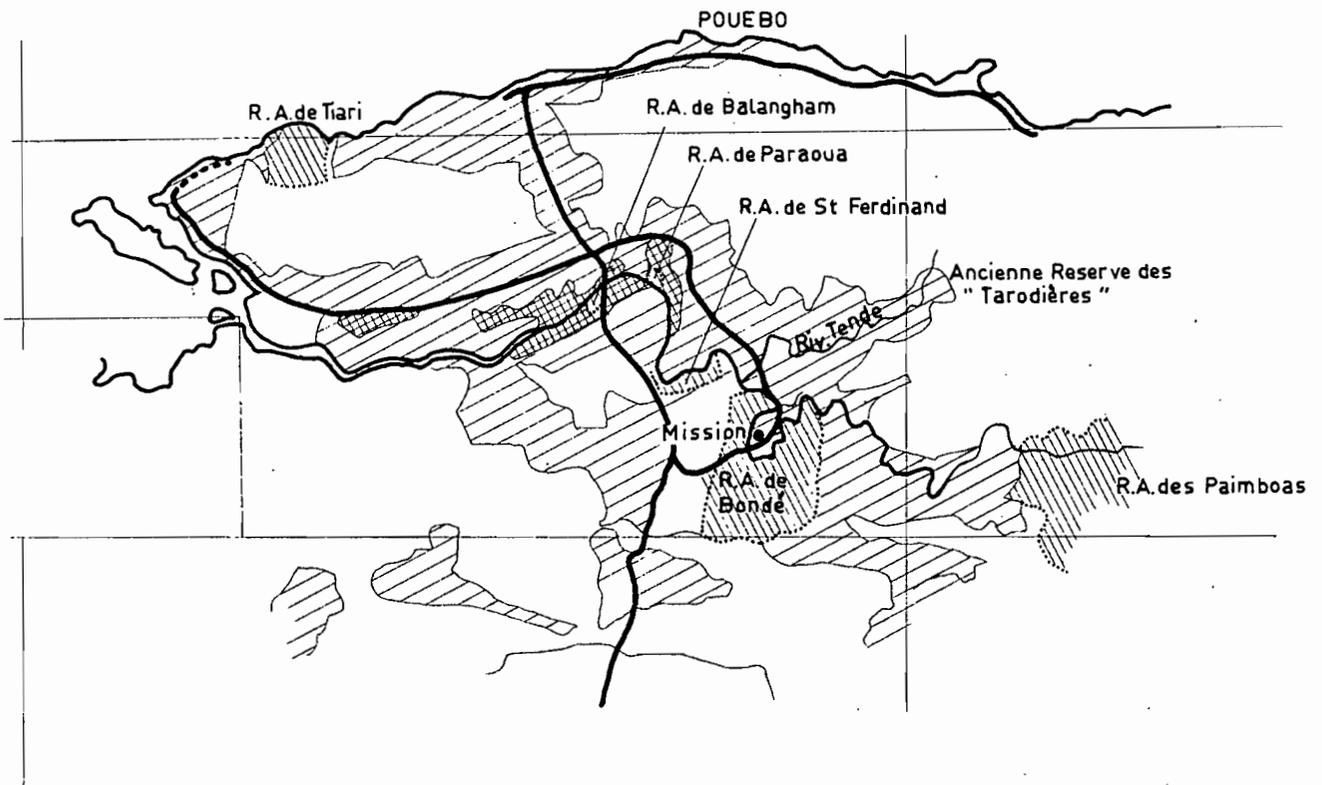


LEGENDE

-  ALLUVIONS FLUVIATILES
-  MARAIS DU DOMAINE
-  RESERVES AUTOCHTONES

ECHELLE : 1/40.000^e

CARTE DE REPARTITION FONCIERE ZONE DE OUEGOA



LEGENDE

-  TERRAINS APPROPRIÉS OU EN LOCATIONS DOMANIALES
-  RESERVES AUTOCHTONES
-  BANDE D'ALLUVIONS FLUVIATILES

ECHELLE : 1/ 300.000^e

Le taux d'utilisation agricole serait de l'ordre de 13%, taux extrêmement faible dont nous essayerons maintenant de définir les variations en fonction de la dimension des superficies disponibles par exploitation et de la qualité des propriétaires.

(1) - Utilisation des sols et dimension des exploitations

TABLEAU 17 - Taux d'utilisation des sols et dimension des exploitations

Dimension des exploitations (Superficies des terrains d'alluvions)	Superficie cultivable (ha)	Superficie cultivée (ha)	Taux d'utilisation %
0 à 9,9 ha	121,09	39,28	32 %
10 à 19,9 ha	94,67	19,77	20 %
20 à 29,9 ha	192,53	7,06	3 %
30 ha et plus	124,55	7,69	6 %

Plus les disponibilités augmentent, plus le taux d'utilisation diminue, avec une chute très nette pour les grandes exploitations. Tout se passe comme si l'exploitation du sol était impossible au-delà d'une certaine limite. La plus importante caféerie est de 7 ha, et la plus importante superficie en culture sarclée est de 3,70 ha.

TABLEAU 18 - Superficies cultivées par exploitation et dimension des exploitations

Dimension des exploitations	Superficie cultivée (ha)	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations actives	Superficie cultivée par exploitation active
0 à 9,9 ha	39,28	30	22	1,78
10 à 19,9 ha	19,77	7	6	3,29
20 à 29,9 ha	7,06	8	7	1,00
30 ha et plus	7,69	3	2	3,84

Dans les conditions actuelles, la très inégale répartition des terres est largement responsable du très faible taux d'utilisation des sols.

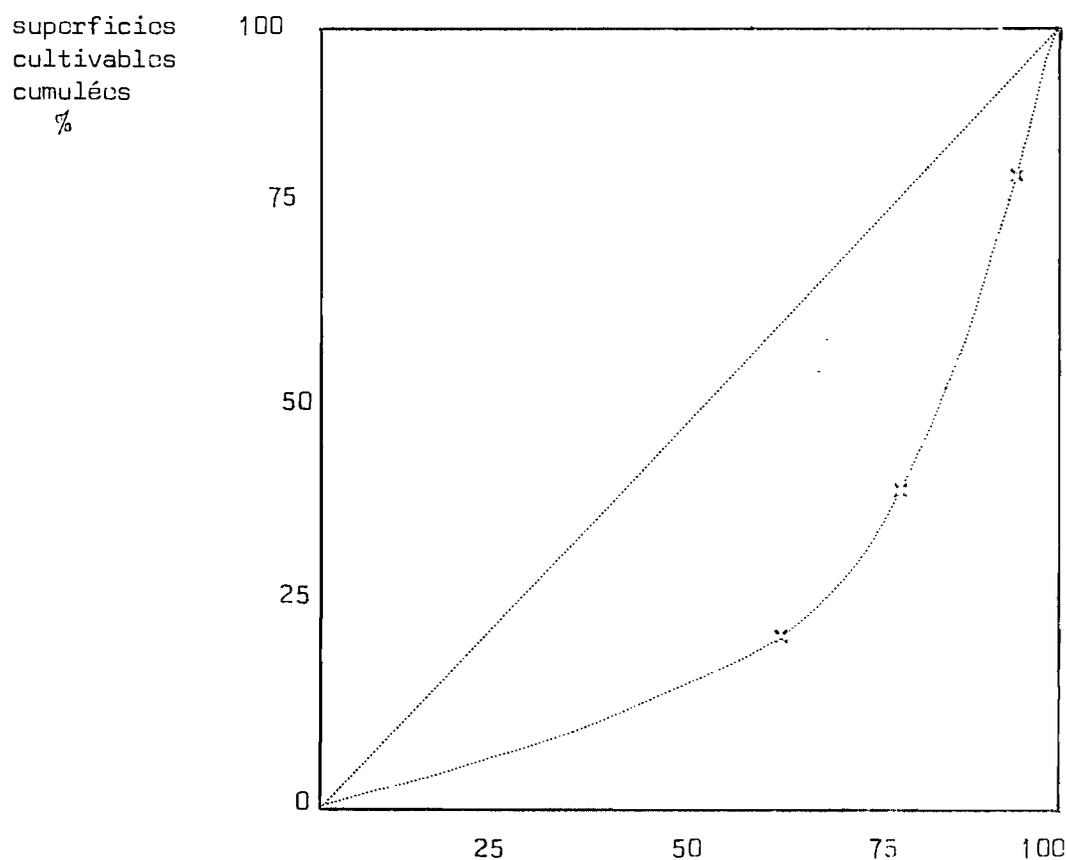
L'illustration des données actuelles de la répartition foncière ressort du tableau suivant :

TABLEAU 19 - Nombre d'exploitations et importance des superficies cultivables inférieures à un montant donné.

Limites supérieures de superficie cultivable par exploitation	Nombre cumulé d'exploitations		Importance cumulée des superficies cultivables	
	absolu	relatif %	absolu	relatif %
10 ha	30	62	121,09	22
20 ha	37	77	215,76	40
30 ha	45	93	408,29	76
60 ha	48	100	532,84	100

Soixante quinze pour cent des exploitants détiennent moins de quarante pour cent des superficies cultivables.

Il est possible de donner une illustration graphique du phénomène en construisant une courbe dite de concentration.



I - Courbe d'égale répartition

II - Répartition du nombre relatif cumulé d'exploitations selon l'importance relative cumulée des superficies cultivables par exploitations. (50 % des exploitants ne détiennent que 17 % des terres cultivables).

La réalisation, à partir des fiches cadastrales, des mêmes calculs à diverses époques (1900-1920-1940-1960) a chaque fois conduit à des courbes de concentration absolument identiques à celle ici présentée (et se référant, comme elle, à l'appropriation des seuls terrains d'alluvions fertiles).

La persistance du phénomène ne laisse pas d'être assez troublante et illustre admirablement la stabilité, déjà reconnue, des structures sociales locales sur cinquante ans d'histoire.

2) - Utilisation des sols et qualité des propriétaires

En nous fondant sur des critères relatifs au degré d'engagement probable du propriétaire dans des activités agricoles, nous distinguerons :

- Les co-propriétaires, dans le cas de propriétés en indivision successorale.
- les propriétaires-paysans purs, n'ayant pas d'activités autres qu'agricoles (culture ou élevage).
- les propriétaires-paysans ayant un second métier.
- les propriétaires non paysans, c'est-à-dire exerçant à temps plein une profession non agricole.
- les propriétaires absenteistes, inconnus ou émigrés laissant leur terre dans un total abandon.

TABLEAU 20 - Taux d'utilisation des sols et qualité des propriétaires

Qualité des propriétaires	Superficies cultivables		Superficies cultivées		Taux d'utilisation %
	(ha)	%	(ha)	%	
Co-propriétaires 7	101.36	19,1	8.75	11,9	8%
Propriétaires-paysans purs 15	108.90	20,4	41.39	56,0	38 %
Propriétaires-paysans avec second métier 4	71.68	13,4	6.05	8,2	8 %
Propriétaires-non paysans 13	215.41	40,4	17.61	23,9	8 %
Propriétaires-absentéistes 8	35.49	6,7	-	-	-
Total 47	532.84	100	73.80	100	

Examinons ces résultats et leurs implications :

- 19,1% des superficies d'alluvions fertiles correspondent à des propriétés indivises. De vieux parents ne se décident pas ou n'ont pas su se décider de leur vivant à effectuer ou à permettre un partage entre leurs héritiers directs. Les "gardions" de la succession, soit plus simplement les personnes résidant sur les lieux, se refusent à investir en capital et en travail sur un domaine dont ils risquent à tout moment d'être dépossédés. Les faits démontrent, au moins dans cette région, qu'à peu près toutes les divisions successorales se règlent par une vente aux enchères publiques et pratiquement jamais par une reprise du fonds au profit d'un des participants : la surévaluation des terrains d'alluvions est telle (7), dans le contexte économique actuel, que le rachat des parts est à peu près impossible, dans un délai de quelques années, avec le seul revenu des fruits de la terre.

(7) Entre 10.000 et 30.000 F l'ha pour les terrains d'alluvions selon l'emplacement et le bon état des lieux.

- 15 propriétaires-paysans, détenant seulement 20,4 % des superficies cultivables, sont responsables de 56% des superficies cultivées. La moyenne des superficies cultivées en ce qui les concerne (2,75 ha) est exactement double de celle relevée dans les autres catégories d'exploitations actives (1,35 ha). Malgré tout, le taux incomparablement supérieur d'utilisation des sols qui est le leur tient en partie au fait que leurs disponibilités foncières en terrains d'alluvions fertiles (7,26 ha en moyenne) est inférieur de plus de moitié à celle de leurs correspondants non paysans (16,18 ha en moyenne).

A l'exception de quatre personnes âgées pour lesquelles on peut estimer qu'il n'existait pas d'autre solution possible, l'engagement uniquement rural semble bien procéder d'une décision volontaire. Rien ne semble avoir empêché ces exploitants, plus que d'autres, d'obtenir un petit emploi salarié dans l'administration, d'ouvrir un commerce, de travailler à façon etc... La zone de Ouégoa est la seule dans le Nord à avoir conservé un noyau de petits cultivateurs "professionnels". Six d'entre eux seulement entretiennent une petite station d'élevage, qui ne représente que dans deux cas leur activité principale.

- 4 propriétaires-paysans exercent un second métier, deux comme commerçants, deux comme ouvriers à la journée (dans l'agriculture et la maçonnerie). L'activité agricole reste la principale activité, ou tout au moins la plus régulière.

- Enfin les propriétaires non paysans, 3 commerçants ou colporteurs et 10 employés des T.P. ou de la municipalité, détiennent 40 % des terres cultivables. A une seule exception, où l'exploitation est conduite par un métayer autochtone, les cultures sarclées correspondent uniquement à des jardins familiaux.

- Les propriétaires-absenteistes sont à peu près tous inconnus des actuels habitants. La date de dernière appropriation des lots inscrits à leur nom remonte toujours à la période d'avant-guerre, et même dans quatre cas avant 1905.

Ainsi, à l'exception des propriétaires-paysans purs et en réservant le cas des propriétaires absenteistes, le taux d'utilisation des sols d'alluvions fertiles s'établit toujours au niveau dérisoire de 8% des superficies totales.

De toute façon, qu'il y ait ou non option pour une activité non agricole, la sous-utilisation des sols n'est que l'effet d'une cause dont nous avons la chance d'éclairer les termes dans une analyse, pour le présent, des conditions générales de l'activité économique.

C - Le niveau de la production et les conditions générales de l'activité économique.

1) - Le niveau de la production

Les statistiques de production agricole font apparaître :

1 - Le rendement très faible à l'ha de la caféerie, conséquence de la rareté de la main-d'oeuvre pour les opérations de cueillette.

2 - La faible extension des plantations maraichères, conséquence de la difficulté d'écoulement des produits.

3 - L'importance relative de la bananeraie, dont le produit se vend bien.

4 - L'abandon presque complet des produits de grande culture, surtout du Maïs, dont l'extension atteignait 41 ha, pour deux producteurs, en 1952.

TABLEAU 21 - Statistiques de production agricole - Année 1965 (zone de Ouégoa - Secteur européen).

Produits	Café	Produits vivriers	Produits maraichers	Bananes "Pwingo"	Maïs	Pommes de Terre
Extension des plantations (ha)	75,00	3,52	1,90	1,97	2,00	4,10
Production (Tonne)	13,5			45,0	6,0	20,0
Nombre de Producteurs	30	39	8	17	2	7

Par contre, l'élevage qui bénéficie d'une capacité de travail supérieure à ce qu'elle est dans les autres zones et profite des possibilités d'engraissement du bétail dans les prairies de la vallée, manifeste d'intéressants progrès : le cheptel passe de 1515 têtes en 1952 à 2127 têtes en 1965. A l'inverse de ce que nous avons relevé sur Koumac et Poum, l'évaluation est générale et apparaît dans toutes les catégories d'exploitation.

La distribution comparée des exploitations entre 1952 et 1965 se présente comme suit :

Catégorie de l'exploitation	Nombre d'exploitations	
	1952	1965
De 0 à 10 têtes de bétail	1	1
De 10 à 50 têtes "	7	10
De 50 à 100 têtes "	5	9
De 100 à 200 têtes "	4	8
Plus de 200 têtes "	2	1
Total	19	29

La pêche occupe dans l'ensemble une place secondaire mais non négligeable. Le temps du troca n'est pas si éloigné et la plupart des colons possèdent filets et petites plates pour la pêche en rivière.

La petite pêche, crabes et huîtres (8), semblait la plus active ou tout au moins la seule dont le produit soit commercialisé. Six ou sept pêcheurs européens s'y adonnaient assez régulièrement aux périodes d'ouverture.

Au moins pour les secteurs essentiels de l'agriculture et de l'élevage, le niveau de la production traduit directement l'effet des conditions économiques générales. Dans cette optique, aux fins de justifier notre propos, nous étudierons successivement la structure sociale des exploitations, puis le problème essentiel des modes de commercialisation et des débouchés aux productions.

2) - Les conditions générales de l'activité économique

a) L'organisation sociale des exploitations

- Modes de faire valoir

Situations pouvant se ramener à des contrats de "métayage" :

- Un agriculteur autochtone des Paimboas (dans les hauts de Bondé) est établi depuis une dizaine d'années sur la propriété d'un éleveur de Pam, dans un excellent emplacement incluant quelques cinq ou six hectares d'alluvions fertiles. Il y effectue quelques plantations vivrières et exploite une petite cocoteraie pour l'élevage des porcs (une trentaine de têtes). Le produit est partagé "à l'amiable" entre l'exploitant et le propriétaire dont les exigences ne semblent pas aller au-delà des besoins de sa consommation personnelle. En contrepartie, le métayer est chargé de l'entretien et du gardiennage du cheptel bovin de son patron, qui lui réserve "de temps en temps" le produit de la vente d'une tête de bétail.

(8) Une station ostréicole pilote, sous la double responsabilité de l'ORSTOM et du Territoire a été implantée dans l'embouchure du Diahot au cours de l'année 1965. Pour prévoir l'épuisement définitif des stocks, déjà considérablement avancé sur l'ensemble du territoire et qui aurait ici limité les chances de succès de la station, des mesures de protection ont été prises, avec interdiction totale de la pêche au nord d'une ligne Koumac-Balade. L'entreprise se situant à ce jour au stade expérimental, plusieurs années seront nécessaires avant que puissent être prises des responsabilités vis à vis du secteur privé.

Le système fonctionne à l'avantage des deux parties. Le patron, qui de toute façon n'aurait rien tiré de ses terrains à culture, dispose sans grand frais d'une main d'oeuvre permanente, opportunité d'autant plus appréciable que sa station est isolée et fort éloignée du centre de Quegoa. Le métayer, qui ne semble disposer dans sa tribu d'origine que de maigres terrains de montagne dont l'exploitation ne lui réservait que très difficilement quelques gains monétaires, se plaint dans sa nouvelle situation qui lui ouvre de meilleures possibilités, tout en lui laissant une grande liberté dans l'organisation de son travail.

- Enfin, on trouvait sur les terres d'un des plus importants propriétaires du lieu un très vieux métayer javanais, seul demeuré d'une petite colonie javanaise installée dans le passé dans d'excellents terrains d'alluvions sur la rive droite du Diahot en aval de Quegoa. Son patron ne lui réclamait pratiquement plus aucune redevance.

- Situations pouvant se ramener à des "contrats de fermage".

En réalité, nous avons uniquement affaire ici à des locations de terrains de particulier à particulier. Nous avons relevé un seul exemple de location d'un terrain pastoral. Il s'agit dans tous les autres cas de terrains d'alluvions fertiles abandonnés par leur propriétaire et où des familles démunies ont trouvé soit à s'établir, ce qui est le cas de deux familles européennes ayant loué l'une à un grand propriétaire local une petite caféerie de 1 ha, l'autre à un colon de Pouébo un lot plus conséquent de 25 ha mais sans le mettre véritablement en valeur, soit à effectuer des plantations vivrières, ce qui est le cas de deux familles autochtones de Bondé :

- Location du petit chef de la tribu de St-Anne. Le terrain en location, sis entre les rivières Tendé et Diahot, appartient à une famille de colons implantée à proximité de la tribu. La conclusion du premier bail (portant sur trois ans mais renouvelable) remonte à l'année 1960, date à laquelle l'usufruit en fut attribué, après division successorale, à une personne résidant à l'extérieur de la région et qui n'avait de fait aucune autre possibilité d'en tirer quelque revenu. Les autochtones de St-Anne, particulièrement à l'étroit chez eux, se sont toujours intéressés à ce terrain qui, sur une extension de 17 ha, inclut trois ou quatre hectares d'alluvions de rivières. La culture des bananes "Pwingo" et même du maïs à pu y être envisagée, sans parler des nécessaires plantations vivrières; le prix de location (1500 F par an) n'apparaît ainsi pas excessif.

- Une autre location, a depuis trois ans été consentie dans les mêmes conditions au petit chef de St Jean Baptiste (Bondé). Le terrain, situé sur la rive gauche du Diahot entre Manghine et St Jean Baptiste est également la propriété d'un colon, petit éleveur et employé des travaux publics, établi en bordure de la réserve.

Ces locations qui n'ont guère d'intérêt économique pour le bailleur, entrent surtout dans le cadre de nécessaires relations de bon voisinage avec les autochtones.

- Prêts de terrains

Quatre petits colons ont été admis, sans redevances, à effectuer quelques cultures vivrières chez des parents (2) ou amis (2), dont les disponibilités dépassent très largement les besoins et qui sont prêts à toutes les libéralités à condition de ne se trouver liés par aucun engagement formel.

Nous relevons enfin un prêt de terrain pour utilisation pastorale. On peut admettre qu'il s'agit là d'un cas particulier, un ouvrier agricole entretenant sur ses propres terrains le cheptel de son patron.

La disposition de terrains humides et fertiles sur les bords du Diahot est d'une telle importance pour l'engraissement du bétail, qu'aucun éleveur - et presque tous les colons le sont à quelque degré - n'accepte apparemment de s'en désemparer. En tout état de cause le morcellement en lots individuels y est tel que le coût des constructions de barrières grèverait au départ les opérations de frais disproportionnés aux bénéfices attendus.

- Modes d'utilisation du travail

Examinant successivement la main-d'oeuvre familiale et la main d'oeuvre salariée, nous nous efforcerons essentiellement de déterminer la capacité de travail disponible pour l'agriculture et l'élevage sur les exploitations européennes.

- Main-d'oeuvre familiale

Il apparaît que les femmes et surtout les grands enfants sont le plus souvent désengagés des travaux agricoles.

Nous n'avons dénombré que huit jeunes gens, non inscrits comme chefs d'exploitation, s'employant de façon active sur la propriété de leurs parents. Il n'est pas indifférent de constater que les parents, dans tous ces cas, sont des exploitants paysans purs. Les enfants ou bien ressentent l'obligation d'aider des parents chargés d'une nombreuse famille ou physiquement inaptos aux travaux agricoles (4 cas), ou bien continuent la tradition familiale et "se lancent" volontairement dans l'agriculture (4 cas). Même chez ces derniers la désaffection pour le vrai métier d'agriculteur transparait immédiatement dans les conversations, qui se concluent toujours par des projets d'établissement commercial ou de colportage.

La différence de niveau de vie entre un agriculteur et un simple employé de la municipalité, des travaux publics ou des mines est telle que les motivations n'ont rien de mystérieux. Les jeunes gens trouvent aisément à s'employer, à temps partiel, dans la localité ou la région (Administration, Maçonnerie) ou dans les grandes mines du sud. De retour au foyer, où la plupart semblent pourtant passer plusieurs mois par an, ils ont acquis une indépendance financière et morale sur laquelle l'autorité des plus anciens ne peut rien pour les inciter au métier peu glorieux d'agriculteur. Le prestige social n'est plus de ce côté.

La capacité de travail des chefs d'exploitation eux-mêmes dépend essentiellement de leur degré d'engagement dans les activités agricoles. Le problème a déjà été partiellement abordé pour l'examen des causes de la sous-utilisation des sols alluvionnaires, mais il convient ici d'en élargir les perspectives à l'ensemble de la population active de la zone. Nous tenterons donc un inventaire non des propriétaires mais des exploitants agricoles, et en distinguant tel qu'auparavant, entre exploitants-paysans purs, exploitants-paysans avec second métier et exploitants non paysans. Admettant que ces trois catégories d'exploitants consacrent respectivement tout leur temps, la moitié de leur temps et le septième de leur temps à des activités agricoles, nous fournirons parallèlement une estimation de la capacité réelle de travail disponible pour l'agriculture (équivalent en nombre de travailleurs à temps plein).

TABLEAU 22 - Types d'exploitants agricoles et capacité correspondante de travail disponible pour l'agriculture (zone de Guegoa - Secteur européen).

Types d'exploitants	Nombre d'exploitants	Pondération (taux d'engagement agricole)	capacité de travail
Exploitants-paysans purs	28	1	28
Exploitants-paysans avec second métier	9	1/2	4,5
Exploitants-non paysans	24	1/7	3,5
Total	61		36

La définition et le lieu d'exercice de la deuxième profession pour les exploitants non paysans sont importants dans la mesure où ils impliquent un plus ou moins grand contrôle sur la conduite de l'exploitation :

TABLEAU 23 - Définition et lieu d'exercice du second métier pour les exploitants non paysans (zone de Ouégoa - Secteur européen).

Profession Lieu d'exercice de la profes- sion	Ouvriers agricoles	Ouvriers du secteur privé	Employés et ouvriers des Services Publics et de l'Adminis- tration	Commerçants Colporteurs	Total
Localité	6	1	12	6	25
Région		2	4	-	6
Autre partie du Territoire	-	2	-	-	2
Total	6	5	16	6	33

On constate que 75 % des exploitants non paysans ont trouvé à s'employer dans la localité elle-même.

- Main-d'oeuvre salariée

Nous venons de relever l'exemple de six petits colons travaillant à temps partiel comme ouvriers agricoles sur d'autres exploitations européennes.

Il est rarement fait appel à de la main d'oeuvre autochtone. Sept colons seulement ont déclaré y recourir quelques jours par mois pour la conduite du bétail, la préparation des cultures ou la cueillette du café. Un seul d'entre eux, colporteur dans la tribu de Bondé, s'est adjoint à temps plein une famille d'ouvriers agricoles autochtones des Paimboas. Une famille wallisienne est établie dans les mêmes conditions sur la propriété d'un important éleveur.

L'ensemble ne représente pas plus de l'équivalent de six employés à temps plein.

Le salaire journalier moyen (300 F par jour) est presque inférieur de moitié à celui admis sur Koumac (500 F par jour). Il semble bien que l'offre de travail soit très inférieure à la demande, les colons s'efforçant de comprimer au maximum leurs prix de revient. Par contre, les autochtones vivant eux-mêmes essentiellement du produit de leur caféerie, le rassemblement d'une main d'oeuvre suffisante en temps voulu pour le ramassage du café sur plantations européennes est une opération particulièrement difficile. La rémunération correspondante atteint fréquemment 70 F la "touque" contre 60 F au maximum sur Koumac.

Au total, la capacité de travail disponible pour l'agriculture et l'élevage pour toute la zone ne dépasse guère l'équivalent de cinquante travailleurs à temps plein.

b) - Modes de commercialisation des produits et circuits commerciaux

- Production agricole

En ce qui concerne la production agricole proprement dite, trois modes de commercialisation des produits s'avéraient possibles sur Ouégoa.

- le colportage
- la livraison directe du producteur au consommateur ou au commerçant détaillant.
- la conclusion directe d'un marché entre producteur et commerçant revendeur, avec appel à un transporteur spécialisé pour l'acheminement du produit.

1 - Le colportage

En 1965, sept colons de Ouégoa payaient une patente de colportage. Trois seulement l'utilisaient de façon effective.

Examinons leur situation et le style de leurs activités respectives.

Colporteur 1

Détient, comme colon, une petite propriété de quelque 400 ha, portant une belle caféerie de 7 ha et lui permettant d'entretenir un petit cheptel bovin d'une cinquantaine de têtes.

Ce capital de départ permit, il y a six ou sept ans à peine, l'achat à tempérament d'un camion de faible tonnage. La chance aidant, de très lucratives opérations semblent avoir été immédiatement réalisées dans la commercialisation des oranges des Paimboas (9). Après avoir vraisemblablement pris des risques, notre colporteur, qui dispose aujourd'hui d'un camion 5 T, règle ses activités avec beaucoup plus de prudence : il ne colporte plus, en fait de fruits et légumes, que les produits de qualité, peu périssables ou de présentation soignée (concombres - tomates "paillées" - fruits en "cageots" - Bananes "Pwingo" enveloppées etc...) et lorsque leur placement à Nouméa ne soulève aucune difficulté majeure. L'essentiel de son trafic, à la descente sur Nouméa, porte sur les produits non périssables (Maïs, Café, Pommes de terre) et dans la commercialisation desquels il agit en principe uniquement comme transporteur. A la montée, chaque semaine, il charge toutes marchandises à la commande pour les particuliers et les commerçants détaillants de Ouégoa dont il a su devenir le fournisseur privilégié.

(9) La réserve autochtone des Paimboas, située en pleine chaîne centrale dans les vallées encaissées du haut Diahot, porte de magnifiques plantations d'oranges et de mandariniers qui donnent tardivement alors que les autres régions productrices (Canala en particulier) ont épuisé leurs possibilités. Les difficultés d'accès y sont telles, encore qu'améliorées aujourd'hui, que bien peu d'entrepreneurs y risquent leurs camions, surtout de Nouméa. On conçoit qu'un colporteur débutant et risque-tout, mais établi à proximité et sans concurrents, ait pu, avec un peu de chance, "faire un coup" excessivement rentable.

Une entreprise mixte de roulage et colportage s'est progressivement substituée à une entreprise simple de colportage.

Colporteur 2

Nous avons ici un des plus importants colons de la localité, détenant surtout une trentaine d'hectares de terrains admirablement situés dans la plaine fertile du Moyen Diahot et partiellement mis en culture sur près de 4 ha avec d'importants moyens mécaniques, phénomène doublement exceptionnel pour la région. Un petit commerce de détail est établi sur les lieux.

Il semble bien que ce colon se soit longtemps limité à la commercialisation de ses propres productions sur Nouméa, avec chargement à la montée des marchandises nécessaires au fonctionnement de son commerce. La connaissance ainsi acquise du marché de consommation de Nouméa l'a progressivement incité à agir en véritable colporteur et à multiplier ses déplacements, aujourd'hui à peu près hebdomadaires. Disposant comme moyen de transport d'une simple camionnette (403 peugeot) ne pouvant guère charger plus d'une tonne de produit, il se limitait pratiquement au commerce de Bananes "Pwingo".

Colporteur 3

Celui-ci, établi à proximité de la réserve de Bondé, limite presque exclusivement ses activités au secteur autochtone.

Parallèlement aux colporteurs locaux, des colporteurs de Nouméa viennent rayonner dans la zone :

- Deux colporteurs, intéressés au premier chef par les riches possibilités de la zone de Pouébo, récemment ouverte aux transports routiers, et où de nombreuses tribus, restées longtemps isolées, peuvent pour la première fois commercialiser les produits du petit élevage (porcs, poules) et des plantations vivrières, font étape à Ouégoa lorsque des livraisons de bananes, porc ou volailles leurs sont proposées. Disposant d'une table au marché de Nouméa, mais travaillant uniquement en fonction des besoins spécifiques de la clientèle autochtone ou polynésienne, ils n'acceptent, sauf exception, ni fruits ni légumes.

- Au cours de l'année 1965, un nouveau colporteur s'était manifesté dans le Nord, que nous avons trouvé sur Arama, Ouégoa-Bondé et Pouébo, effectuant une tournée de trois ou quatre jours toutes les deux semaines. Tenancier d'un hôtel-restaurant et disposant d'une table au marché, il est d'abord intéressé par les crabes et les bananes "Pwingo", produits du Nord et qu'il achète aux prix admis dans la région, accessoirement par les volailles, produits vivriers autochtones et légumes européens dans la mesure où il peut les obtenir à des prix avantageux par rapport à ceux relevés dans les centres proches de la capitale, les marges de commercialisation atteignant dans ces derniers cas 200 et 300 % du prix d'achat.

Enfin un transporteur agissant sur la ligne Nouméa, Koumac, Pouébo charge au passage les produits pondéreux non périssables (café, pommes de terre, maïs) et éventuellement les Bananes "Pwingo".

On constate 1°) Que les colporteurs proprement dits ne se chargent pas du placement sur Nouméa des produits tels que pommes de terre et maïs, dont le débouché doit être trouvé par le producteur lui-même auprès des consommateurs eux-mêmes ou des commerçants de la place. 2°) Qu'aucun d'eux n'est véritablement spécialisé dans la commercialisation des fruits et légumes, dont l'acceptation est toujours soumise à des conditions particulièrement strictes.

Seule la banane "Pwingo", dont l'offre est toujours supérieure à la demande sur le marché de Nouméa, trouve toujours preneur à des prix honnêtes (20 F le Kg), avec une marge de commercialisation de 100 % qui, étant donné les pratiques locales doit être considérée comme très favorable.

Nombre de producteurs se trouvent ainsi contraints, ou tentés, de s'essayer eux-mêmes au placement de leurs produits.

2 - La livraison directe du producteur au consommateur ou au commerçant-détaillant ou la conclusion directe d'un marché entre producteur et commerçant-revendeur, avec appel à un transporteur spécialisé pour l'acheminement du produit.

- Vente de produits non acceptés par les colporteurs.

Nous ne trouvons sur Ouégoa que deux producteurs de maïs, pour une production de 7 tonnes, dont le placement auprès des commerçants de Nouméa n'a apparemment pas soulevé de difficultés majeures.

Par contre, le mode de commercialisation d'une petite production de Pommes de terre, de l'ordre de 15 tonnes seulement mais relevant de 7 producteurs, mérite d'être examiné en détail :

Producteur 1

Production d'une tonne environ, d'excellente présentation, vendue intégralement dans la localité;

Producteur 2

Production de 500 Kg environ, également proposée et partiellement écoulée dans la localité;

Producteur 3

Production de 3 tonnes environ, proposée de ferme en ferme dans la localité et sur Koumac. Pertes 1,5 t;

Producteur 4

Production de 3 tonnes, vendue dans la localité (500 Kg) et auprès d'un commerce de Koumac (2 tonnes), à un prix inférieur au prix taxé;

Producteur 5

Production de 7 tonnes, placée auprès d'un grand commerce de Nouméa. Acceptée tardivement après une longue attente. Pertes :

Producteur 6

Production de 3 tonnes, placée auprès de l'Union des Coopératives de Nouméa.

Nous avons vu, à propos de Koumac, que le seul moyen d'écouler une production de Pommes de terre sur Nouméa consistait à faire ses offres auprès d'un grand commerce de la place, qui ne les retiendra cependant qu'en fonction de ses besoins et compte-tenu de la liste prioritaire de ses clients. Des produits en primeurs ou tardifs auront le plus de chances d'être acceptés. Il apparaît que les producteurs de Ouégoa manifestent une méconnaissance réelle des modalités de fonctionnement de ce marché. Le placement dans la localité ou la région est une entreprise longue et décevante qui n'incite guère à un effort soutenu de production.

Ventes de produits rarement acceptés par les colporteurs, ou sous conditions particulièrement défavorables (légumes "européens").

Mettons en correspondance, à titre strictement indicatif, les prix à la production et sur le marché de Nouméa, de quelques légumes "européens" (relevés en Août 1965, soit à la pleine saison) :

Produit	Prix à la production (Ouegoa) (Kg)	Prix à la consommation (Marché de Nouméa)(Kg)
Choux	5 F	40 F
Aubergines	15 F	50 F
Haricots secs	50 F	90 F
Poivrons	40 F	80 F
Poireaux	50 F	95 F

Les marges de commercialisation sont au mieux de 100% pour les produits d'écoulement facile (Haricots - Poivrons), et dépassent 300 % pour les produits en surproduction.

Les conditions sont telles que les surfaces cultivées ne dépassent pas au total 2 ha.

Sur huit producteurs, deux avaient réussi à se constituer localement une petite clientèle et opéraient à l'occasion quelques ventes sur Koumac et Nouméa. Deux autres se déplaçaient eux-mêmes à Nouméa pour écouler leur production auprès de petits revendeurs de leur connaissance. Dans les autres cas, une partie de la production est perdue sur pied.

- Elevage

Nous avons vu que les bouchers de Koumac opéraient ventes et livraisons jusqu'à Ouegoa. Le circuit inverse venait de se réaliser, un éleveur-boucher de Ouegoa ayant obtenu soumission auprès de l'internat de Koumac pour la livraison de près de 1,5 t. de viande par mois. Ce dernier et un autre éleveur-boucher de Ouegoa assureraient partiellement, en concurrence avec leurs homologues de Koumac, l'approvisionnement de la localité, alors qu'un commerçant-colporteur de Bondé avait récemment obtenu un permis d'abattage et livrait essentiellement dans la tribu de Bondé et sur Pouébo.

Les bouchers locaux se livrent à une concurrence très serrée qui s'appuie tout autant sur un jeu d'influences personnelles que sur les prix et la présentation du produit. Étant donné qu'il n'existe pas de boucherie proprement dite, les commandes sont livrées à domicile. Les bouchers locaux ont adopté le système du prix unique avec étalement dans le temps de la qualité des livraisons, dont l'appréciation relève surtout du boucher lui-même.

Pour un cheptel de 2 000 têtes, on peut estimer la production locale à 250 têtes par an. Les abattages des bouchers locaux (ou régionaux) se situant entre 10 et 15 têtes par mois, la part destinée à la consommation locale et régionale est d'environ 60% de la production totale. Malgré l'éloignement de Nouméa, qui rend assez aléatoire et difficile l'organisation des déplacements et des abattages du Service de l'Elevage, les petits éleveurs locaux ont la possibilité de commercialiser localement leur production dans des conditions normales et en temps voulu, sans obstacles majeurs.

Section 2 - Le secteur agricole autochtone

A - Disponibilités foncières et pression démographique

A l'exception des emplacements de Balangham, Paraoua et Manghine-St Ferdinand, les populations autochtones de Ouegoa se sont, aux alentours de 1860, repliées dans les hauts de Bondé autour de la Mission Catholique. La bande fertile des alluvions fluviales, déjà considérablement rétrécie à St Ferdinand, ne représente plus, à Bondé, que les fonds de vallée des nombreux affluents du Diahot dans la première partie de son cours. L'ensemble des terrains inclus dans la réserve autochtone de Bondé et, en amont, en pleine chaîne, dans la réserve des Paimboas, rentre dans la catégorie des sols baiges fortement podzolisés, à vocation essentiellement pastorale, mais où la culture du caféier Arabica trouve, en altitude, les conditions propices à son développement.

Les superficies de terrains d'alluvions fertiles disponibles par tête d'habitant seront ici présentées comme un indice de l'intensité de la pression démographique à l'intérieur de la réserve. Cet indice ressort du tableau suivant, qui met en parallèle la superficie de la réserve, l'extension des terrains fertiles et le nombre de la population.

TABLEAU 24 - Disponibilités foncières et pression démographique à l'intérieur des réserves autochtones (zone de Ouégoa)

Réserves autochtones	Superficie totale (ha)	Extension des terrains fertiles (ha)	Population* (habitants)	Indice (ha/T.hab.)
Bondé	2 435	50	327	0,15
Manghine	160	20	71	0,28
Paraoua	63	50	63	0,79
Balangham	45	45	17	2,64
Ensemble	2 703	165	478	0,34

* Population au 31 Déc. 1964 - Source : Administration

Le rapport de la population aux ressources manifeste une intensité particulièrement critique à Bondé. Encore l'indice relevé ne laisse-t-il pas apparaître la situation différentielle des tribus à l'intérieur de la réserve. Le niveau de la production caféière, ressource essentielle du pays, et sa confrontation avec les chiffres de population en rend compte, au moins partiellement.

TABLEAU 25 - Production de café par tête d'habitant (Réserve de Bondé - zone de Ouégoa).

Tribus	Production de café* (année 1964) (Tonne)	Chiffre de Population	Production/an par habitant (Kg)
St Anne	0,550	76	7
St Jean Baptiste	1,500	73	20
St Michel	1,200	35	35
St Joseph	4,200	93	45
St Pierre	3,600	50	72
Ensemble	11,050	327	33

* établie à partir des déclarations des producteurs, en cours d'enquête.

La limitation des terres, tout particulièrement sur St-Anne et St-Jean Baptiste, explique des expériences relativement nombreuses d'établissement hors de la réserve. Nous avons déjà relevé deux exemples de métayage autochtone, très précisément au profit de clans de St-Anne et St-Jean Baptiste. On doit y ajouter la location, sur l'initiative du petit chef de St Anne, mais au profit de toute la tribu dont tous les clans participent au paiement de la redevance (1500 F/an), d'un emplacement de quelque 180 ha, au lieu-dit Tendé (ancienne réserve des Tarodières).

Par ailleurs, quatre anciens combattants ont, en 1959/60, fait valoir leur droit pour l'attribution d'un terrain rural sur le Domaine (5 ha à titre gratuit). La création, en 1961, au profit d'un clan de la tribu de St Joseph (Bondé), de la réserve autochtone de Petit Nehoué dans les hauts de Koumac (121 ha) a déjà été évoquée. Enfin, une récente demande d'agrandissement par l'attribution d'un terrain pastoral entre Manghine et Bondé, sur la rive gauche du Diahot, semblait avoir été acceptée dans son principe par l'administration.

L'examen, cas par cas, révèle d'une part l'effort constant des clans pour obtenir leur réinstallation dans leurs anciens habitats, d'autre part les difficultés particulières soulevées par la répartition des terrains attribués à titre collectif. La location de Tendé, utilisée comme réserve de chasse, n'a fait l'objet d'aucun commencement de mise en valeur et les divers clans de la tribu ne sont jamais arrivés à un accord sur leurs droits respectifs et le versement de leur quote-part sur la redevance. Le nouvel agrandissement, entre Manghine et Bondé, voyait déjà, avant même d'être appliqué, apparaître le conflit entre le principe coutumier d'attribution aux clans originaires et le principe de justice distributive avec attribution aux familles les moins dotées.

Or, assez curieusement et malgré l'intensité de la pression démographique, le taux d'émigration enregistré pour la zone de Ouégoa est un des plus faibles du Territoire. Au 2 mai 1963, la proportion de recensés nés dans la circonscription et résidant à Nouméa était de 3 % seulement (Source INSEE). La disparition des grandes mines locales est trop récente pour que, compte tenu de l'éloignement de Nouméa, une tradition d'émigration ait pu s'établir avec l'établissement de réseaux de solidarité et de structures d'accueil minimales en milieu urbain. Quelques emplois dans les travaux de prospection du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, en 1962, avaient assuré une transition passagère. Plusieurs indices laissent aujourd'hui prévoir le renversement du mouvement et surtout le départ de nombreux jeunes gens. Les opportunités d'engagement salarié sur le plan local sont en effet presque nulles : nous relevions, en 1965, un seul emploi dans les services municipaux et aucun dans les travaux publics. D'autre part les taux des rémunérations des travaux agricoles à la tâche sur plantations et stations européennes étaient inférieurs à ceux enregistrés ailleurs (200 à 300 F par jour contre 400 à 500 F par jour sur Poum et Koumac).

Le revenu des populations autochtones de Ouégoa était ainsi presque uniquement établi sur les rapports de l'agriculture et de l'élevage.

B - La production agricole

Le niveau des principales productions agricoles, faisant l'objet d'une commercialisation régulière, s'établirait comme suit (Source : statistiques de gendarmerie et enquête):

TABLEAU 26 - Principales productions agricoles (Secteur autochtone - zone de Ouégoa - Année 1965).

Produit	superficies utilisées (ha)	Production (tonne)	Revenu annuel monétaire correspondant (Millions CFP)
Bananes "Pwingo"	4	60	2,4
Café*1	37	15	1,5
Elevage bovin	1500	200têtes	0,3
Cocotier*2	100	-	-
Total			4,2

* 1 - La production de la réserve autochtone des Paimboas (15 tonnes) n'est pas incluse dans le calcul.

* 2 - La tribu de Tiari, incluse dans la circonscription administrative de Ouégoa, mais non dans la zone d'enquête, est responsable d'une production d'une vingtaine de tonnes.

Les ventes de produits agricoles induiraient un revenu annuel par tête d'habitant de l'ordre de 8.700 F par an, que les gains réalisés sur la pêche, les productions vivrières et un petit élevage porcin (100 têtes) et avoir (2500 volailles) porteraient à grand peine jusqu'à 10.000 F par an, soit moins de 3500 F par mois pour une famille de quatre personnes.

Seule la petite pêche (crabes, huîtres), conduite sur l'estuaire du Diahot ou l'Ile Pam, où quelques abris de passage ont été installés, revêt une certaine importance, tout spécialement dans les tribus de la moyenne vallée (Balangham, Paraoua et Manghine). Sept ou huit pêcheurs - dont deux seulement sur Bondé - disposent de petits bateaux à moteur (10) qui leur permettent de se rendre régulièrement sur les lieux de pêche. On ne relève qu'exceptionnellement de petites livraisons de poisson salé ou fumé.

(10) Gagnés pour la plupart, aux dires des gens, dans l'exécution récente des travaux de prospection pour le Bureau Minier en 1962.

C - La commercialisation des produits

L'organisation de l'économie autochtone locale est dominée par l'établissement à Bondé d'un commerce européen à fonctions multiples. L'infrastructure commerciale y comprend un magasin de détail établi à proximité de la tribu et d'importants moyens de transport (un camion 5 T. - une camionnette "403") pour l'acheminement de tous produits agricoles sur Nouméa et des marchandises diverses à la montée.

Sauf à retenir la part propre de l'initiative personnelle, l'installation sur les lieux mêmes de production et de consommation semble avoir conditionné l'application de méthodes commerciales originales : 1) Tous produits sont commercialisés sur Nouméa : essentiellement bananes "Pwingo" - produits vivriers autochtones - café - produits de la pêche. Il convient de noter que le commerçant, ayant établi un métayer autochtone sur une propriété voisine de la tribu, écoule par priorité sa propre production, surtout en ce qui concerne les ignames dont les ventes sur Nouméa lui sont surtout favorables en primeurs. Le café est acheté en cerise au producteur et immédiatement crédité sur les comptes du commerce. Le colporteur détient ici les fonctions assurées ailleurs par les comptoirs locaux des Maisons de Commerce. Enfin, si les commandes d'huîtres ou crabes sur Nouméa étaient suffisantes, le colporteur assurerait lui-même, éventuellement, le transport des travailleurs sur les lieux de pêche.

2) Le commerçant offrait en outre un certain nombre de services, particulièrement appréciés dans un village de brousse : prêts d'argent sans intérêt à ses meilleurs clients - vente de pain, dont il doit lui-même prendre livraison au centre de Ouégoa, à 18 Km de la place - et plus récemment abattage et boucherie du cheptel bovin autochtone.

3) Les petits commerçants autochtones se sont ainsi trouvés progressivement éliminés, sauf sur Paimboas où il les fournit lui-même en marchandises et commercialise partiellement leurs produits (café), malgré le très mauvais état des routes. Sa position, et l'appui moral de la Mission, si elle le contraint à certaines opérations peu rentables, lui donne néanmoins un avantage différentiel sur ses concurrents, dont deux, respectivement établis à Voh et Nouméa, se manifestaient au cours de l'année. Essayons de déterminer, sur un exemple précis, comment il a répondu à cette concurrence (11).

Ex. : Un colporteur extérieur, après que le prix de la banane "Pwingo" fut tombé à 10 F le Kg au producteur, il y a deux ans environ, aurait, au moment de la relance du marché, proposé le premier 15 F le Kg aux clients lui soumettant des commandes en marchandises. Le colporteur local, apparemment décidé à rester maître chez lui, surenchérit jusqu'à 20 F le Kg. Le premier remonte alors ses prix jusqu'à 18 F le Kg mais fait état des prix avantageux qu'il concède sur les marchandises. Le commerçant local qui ne semble jamais avoir voulu, ou pu, gagner sur ce terrain, reste sur ses positions, mais élargit son rayon d'action jusqu'à Pouébo, où il achète la banane "Pwingo" au prix jugé alors aberrant par ses concurrents de 20 F le Kg.

(11) Il s'agit non de faits directement observés, mais rapportés par tels clients des commerçants eux-mêmes, et, partant, de toute façon intéressants et significatifs.

De tels exemples de concurrence ouverte semblent assez rares et toujours épisodiques. La situation, ici comme ailleurs (Arama par exemple) s'est stabilisée, les colporteurs se partageant le pays en zones d'influence. C'est ainsi que le transporteur-colporteur de Ouégoa, tout en se réservant essentiellement le secteur européen, dessert les tribus de Manghine, Paraoua et Balangham, dont il approvisionne les petits commerces de détail, sans empiéter sur Bondé et Paimboas ou les deux colporteurs nommés sont visiblement parvenus à un accord au moins quant au rythme des ramassages. Place est évidemment laissé aux autres colporteurs, mais aucun d'eux ne s'était encore révélé assez inquiétant pour emporter un renouvellement du système. Un colporteur de Nouméa effectuerait bien des tournées bi-mensuelles dans la zone (les autres semaines étant consacrées à des déplacements sur Arama), mais, toujours devancé par ses concurrents en place, il se voyait obligé à de multiples déplacements dans toute la région, dont la fatigue et le coût ne l'incitaient guère à une concurrence sur les prix, malgré sa position très favorable sur le marché de Nouméa (table et commerce de détail).

/// I T R E I I I - L'espace économique régional

Au terme de cet inventaire, nous sommes en droit de nous demander dans quelle mesure se trouve justifié, sur le plan de l'étude des phénomènes sociaux et de la politique économique, l'application au Nord calédonien de la notion de région économique et, le cas échéant, quel contenu il convient de lui donner.

- la notion de région homogène

Les monographies précédentes ont au moins fait ressortir la spécificité des problèmes locaux, qui tient tant à l'histoire et aux hommes qu'à la diversité des conditions écologiques. On peut ainsi affirmer que l'espace désigné comme "zone", et qui correspond d'assez près pour l'ensemble du Territoire au découpage en circonscriptions administratives, représente en fait le seul espace géo-économique homogène et supporte les seuls groupes humains organiquement structurés.

Cependant, nombre de structures socio-économiques, tout en se présentant dans chaque zone à des stades d'évolution différents, manifestent une unité fondamentale justifiant leur examen conjoint :

- émigration rurale, dont le taux particulièrement faible et fort inférieur à la moyenne territoriale, témoigne d'un long isolement et de l'attachement particulier des populations à leur terroir.

- relations inter-ethniques, dont la coloration affective et les formes économiques dépendent largement, au-delà des confrontations du présent, des formes lointaines de la première colonisation (1).

- évolution de la structure des exploitations agricoles, marquant l'inadaptation des producteurs aux conditions nouvelles du marché, et surtout des stations d'élevage, conduisant à un accroissement du nombre des petites exploitations et à la disparition ou au délaissement des grandes entreprises.

- capacité de travail de la main d'oeuvre agricole, dont le taux beaucoup plus faible qu'on ne le croie généralement dépend moins des données saisissables de l'émigration rurale que des possibilités locales d'engagement salarié et de l'organisation du travail à l'intérieur de l'exploitation.

- multiplicité de statut économique des exploitants agricoles, qui oriente les capacités d'innovation individuelles beaucoup plus sur les voies de la spéculation para-commerciale que de la gestion économique des exploitations.

- existence d'une catégorie, peu nombreuse, d'exploitants agricoles, dont le maintien et le relatif succès ne s'expliquent que comme exception dans un système.

(1) La qualité plutôt médiocre des relations inter-ethniques à Ouégoa, où se trouvent confrontés autochtones et colons de petite condition, présentant malgré tout une acuité particulière.

- grande disparité des revenus entre groupes ethniques, tenant non aux rendements individuels mais à la répartition des terres et aux possibilités différentielles d'accès aux travaux salariés.

Enfin, compte-tenu des données strictement économiques, un certain nombre de conclusions de portée générale concernant la dynamique des groupes sociaux peuvent être avancées :

Une nette rupture s'affirme, dans l'attitude et le comportement, entre les nouvelles générations et les anciennes. Ses conséquences proprement économiques sont surtout visibles en milieu européen : 1) N'exerçant plus sur leurs fils de véritable contrôle d'autorité, les parents ne se résolvent qu'exceptionnellement à les établir comme agriculteur sur leur propre domaine, d'où multiplication des "affaires de succession" et des situations d'indivision, avec par voie de conséquence, désengagement accru des nouvelles générations. 2) L'établissement comme agriculteur n'est plus pour ces dernières, qu'une situation d'attente ou de repos entre deux engagements extérieurs, conçue au mieux comme réservant une simple possibilité de repli dans le cas d'une récession économique générale.

L'ensemble conclut à un affaiblissement de l'esprit d'initiative et de coopération, qui ne trouve au moins jamais à se manifester efficacement dans des regroupements pour une meilleure organisation de la production et de la commercialisation des produits. Les plus sûres capacités d'innovation se révèlent en fait chez des individus récemment installés dans la région dont ils contrôlent avec succès la majeure partie des activités commerciales.

L'accroissement récent des modes de tenure foncière pouvant se ramener à des situations de métayage ou d'affermage se présente comme la seule tendance salutaire actuellement à l'oeuvre dans l'ordre des relations inter-ethniques. Le problème agricole et la pression démographique à l'intérieur de la réserve y trouveraient conjointement leur solution.

- La notion de région fonctionnelle

La région fonctionnelle, nous l'avons vu, peut se définir "comme le lieu d'échange des biens et services dont l'intensité interne est supérieure en chaque point à l'intensité externe - Cette définition se précise par la notion de pôle caractérisé à la fois comme marché, source d'approvisionnement et centre de redistribution - L'existence de tels pôles met en lumière le fait que la densité des échanges à l'intérieur de telle région est hétérogène, la plus grande densité mesurée par le chiffre d'affaires par habitant se trouvant localisée au foyer" (2).

(2) Cf. J.R. Boudeville. "L'économie régionale espace opérationnel" - Cahiers de l'I.S.E.A. - Série L. n° 3 (Juin 1958).

De ce point de vue, la définition d'une région du Nord, recouvrant la région d'enquête, apparaît sans ambiguïté à travers l'examen des circuits commerciaux et des modes de commercialisation des grandes productions, dont l'expression cartographique est fournie en parallèle.

On peut en retirer certains éléments d'appréciation concernant le fonctionnement de l'économie régionale :

- Poissons et fruits de mer

La quasi totalité de la production de poisson frais se trouve sous la responsabilité de pêcheurs disposant de moyens suffisants pour assurer eux-mêmes le stockage et la commercialisation de leurs prises et atteindre un approvisionnement suffisant en fonction de leurs débouchés sur le marché. Sur une production régionale de l'ordre de 125 tonnes, 120 tonnes ressortent en fait de quatre petits groupes représentant une quinzaine de personnes. Le sous-équipement et l'isolement des petits pêcheurs individuels, surtout sur Poum et Arama, ne leur donne aucun moyen de participer à la production régionale : les grands pêcheurs ont accepté ou accepteraient encore vraisemblablement d'acheter et de commercialiser leurs prises, mais avec des marges (de l'ordre de 250%) et à des prix (15 à 20 F le Kg) inacceptables dans les conditions actuelles. Compte tenu de la tension de la demande sur le marché de Nouméa et de l'exigence des pêcheurs professionnels concernant un relèvement des prix à la consommation, l'ensemble se présente comme une politique concertée de malthusianisme économique.

Les seules possibilités de vente, pour le petit pêcheur, concernent les poissons fumés et salés et surtout les crabes, pour lesquels on relève la marge minimum, au regard des habitudes locales, de 100%. Le commerce en est entièrement sous le contrôle de trois ou quatre colporteurs spécialisés de Nouméa (ou de la côte Ouest), dont il constitue le trafic essentiel.

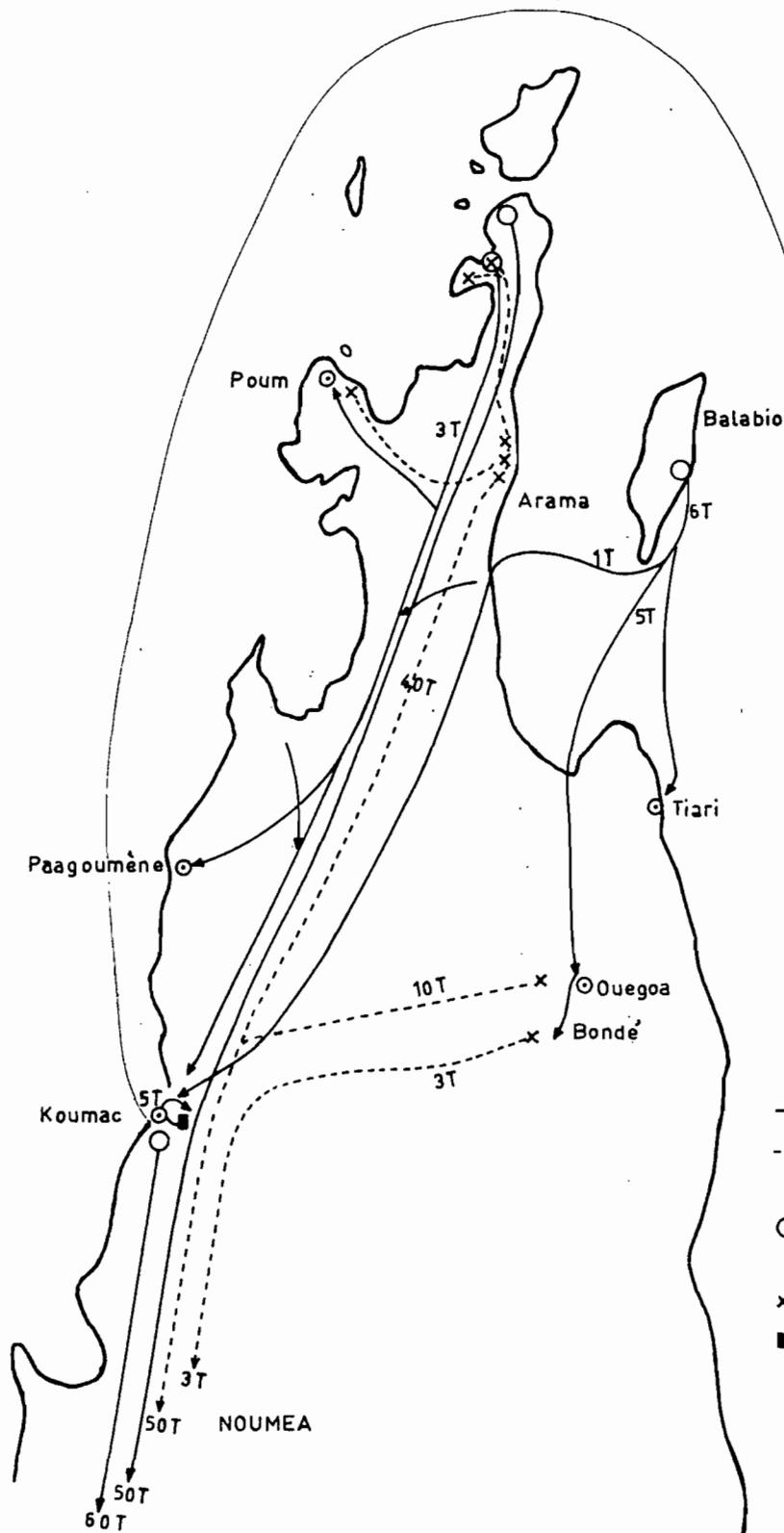
- Bétail et viande de boucherie

Certainement plus de la moitié de la production locale est commercialisée hors du cadre officiel du Service de l'Élevage. La multiplication, relativement récente, surtout sur Ouégoa, des petits acheteurs ou bouchers locaux témoigne des possibilités croissantes du marché et de l'intérêt de la profession.

Surtout liés à une clientèle de petits producteurs, dont les apports sont trop irréguliers pour justifier en temps voulu les déplacements du Service de l'Élevage, les bouchers ont possibilité de jouer avec eux d'une adroite stratégie, faite de marchandages et d'attentes renouvelées dont les résultats, malgré la taxation des prix, ne tournent jamais à l'avantage des vendeurs.

CARTE DES CIRCUITS COMMERCIAUX DANS L'EXTREME NORD ANNEE 1965.

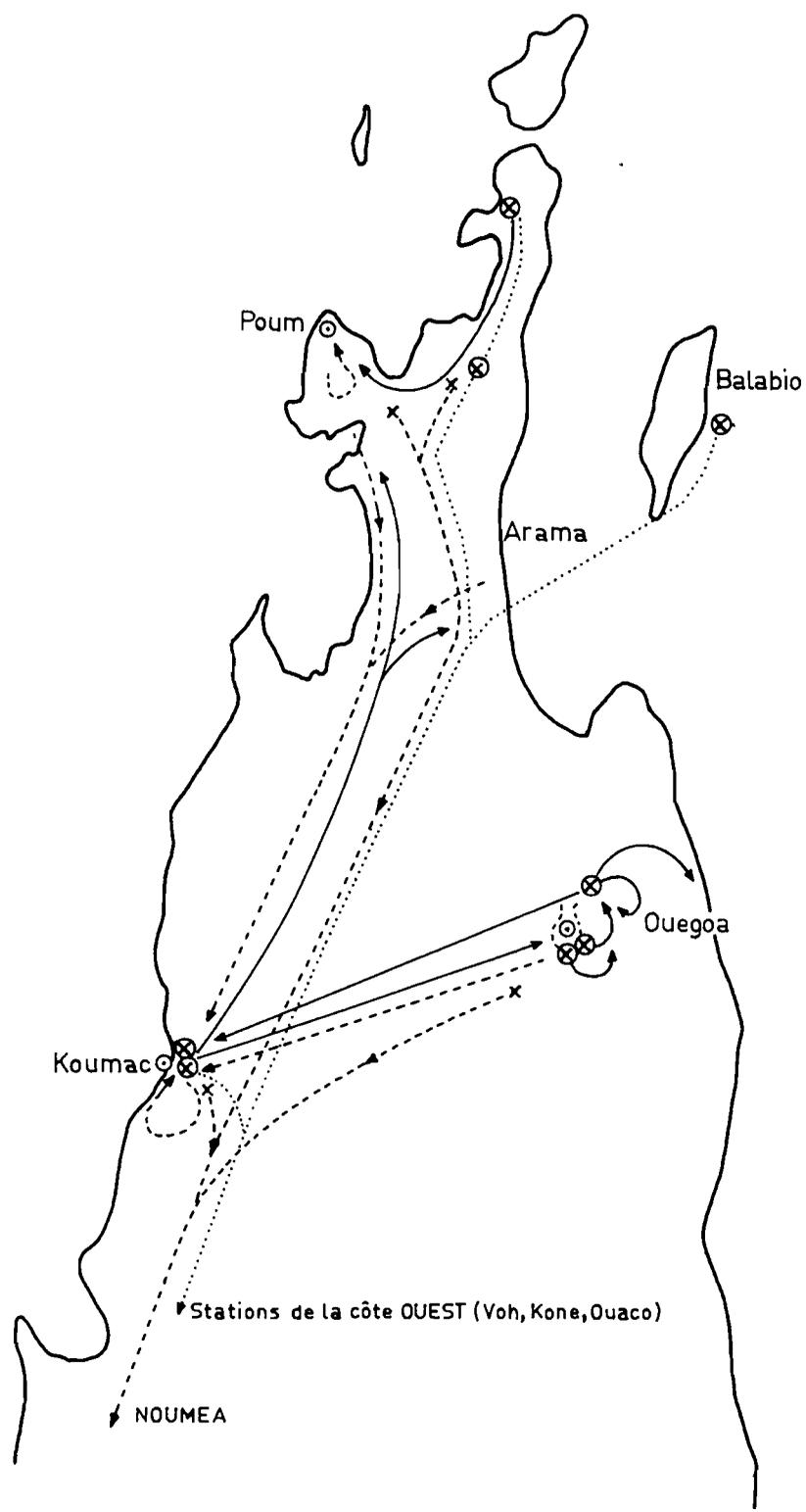
I Poisson et Fruits de mer



LEGENDE

- > Poisson Frais
- - -> Fruits de mer (Crabes etc..), Poisson fumé ou salé
- Colporteur commercialisant sa propre production
- × Colporteur simple
- Poissonnerie

CARTE DES CIRCUITS COMMERCIAUX DANS L'EXTREME NORD ANNEE 1965
 II Betail et Viande de Boucherie



- LEGENDE**
- > (1) Circuits de commercialisation du Betail (1) Par les Bouchers
 -> (2) locaux (2) Au profit des stations de la côte Ouest.
 - > Circuits de distribution de la viande de Boucherie
 - ⊗ Eleveurs-bouchers
 - x Bouchers

Il n'en reste pas moins que l'inorganisation de la commercialisation du bétail au niveau régional et la multiplication des modes possibles de commercialisation, tout particulièrement la vente sur pied de bétail "sauvage", créent sur le marché local de réelles tensions de rareté qui compliquent la tâche des bouchers et ont une incidence nette sur les coûts.

Dans ce jeu de facettes où les bonnes raisons des uns sont souvent les mauvaises raisons des autres, il ne sera jamais possible de voir parfaitement clair tant que l'on ne disposera pas de statistiques exactes sur l'importance numérique et la situation qualitative du cheptel.

Les achats sur pied de bétail "sauvage" pour engraissement dans les stations de la côte Ouest, outre qu'elles manifestent et encouragent à la fois sur Poum et Koumac une attitude d'abandon des producteurs, sont venus compliquer le problème dans la mesure où l'intensité et la nature des opérations sont proprement insaisissables.

- Légumes

Surproduction absolue à la saison, pénurie en contre-saison, où les prix locaux à la production s'alignent sur les prix des produits d'importation dont les arrivages sont toujours irréguliers, tels sont les caractères du marché régional des légumes, dont le fonctionnement dépend presque entièrement des initiatives individuelles. Les commerces locaux ne se chargeant d'aucune opération de ramassage, on en arrive à ce paradoxe, même en période de surproduction, de présentation dans les étals des magasins de produits d'origine extérieure à des prix relativement élevés. Par ailleurs, les quelques producteurs commercialisant eux-mêmes leurs produits dans la région se sont constitués une clientèle personnelle qui leur reste fidèle et accepte leurs tarifs en toute saison. Cependant, au-delà de deux ou trois réussites de cet ordre, le cultivateur se trouve totalement soumis au bon vouloir des colporteurs qui, à leur avantage, établissent leur prix en fonction des données de l'offre dans les centres maraichers de la côte Ouest, surtout La Foa. A la limite, le producteur local effectue lui-même des déplacements sur Nouméa où il propose ses apports dans les commerces.

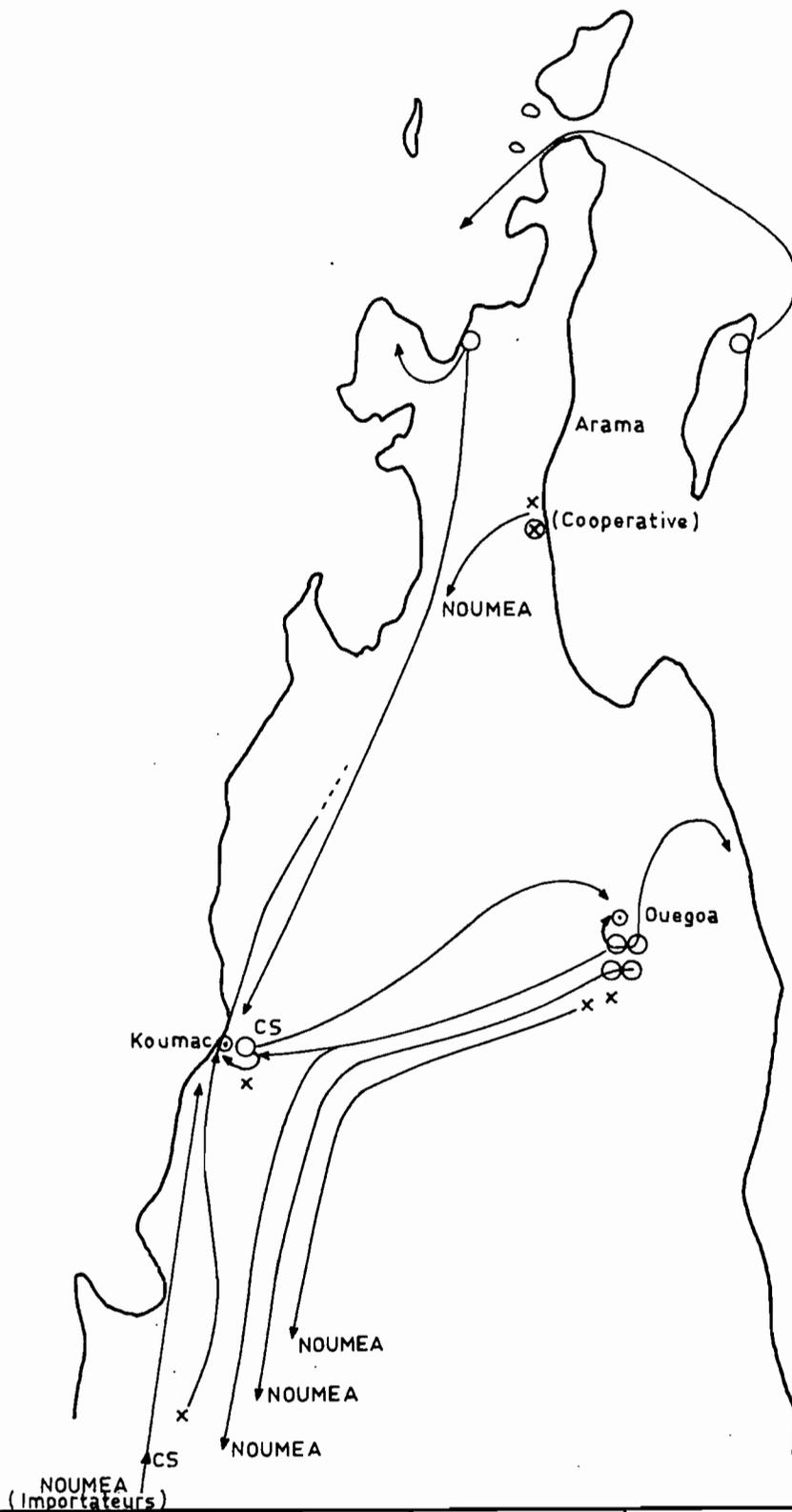
- Fruits

Sauf les ananas, vendus parfois de porte en porte sur Koumac par un important producteur de Poum, les fruits ne font pas l'objet d'échanges commerciaux au niveau régional.

La totalité de la production de Mangues et Bananes "Pwingo" qui représente respectivement un revenu essentiel pour Koumac et Ouégoa, est dirigée sur Nouméa par les soins des colporteurs.

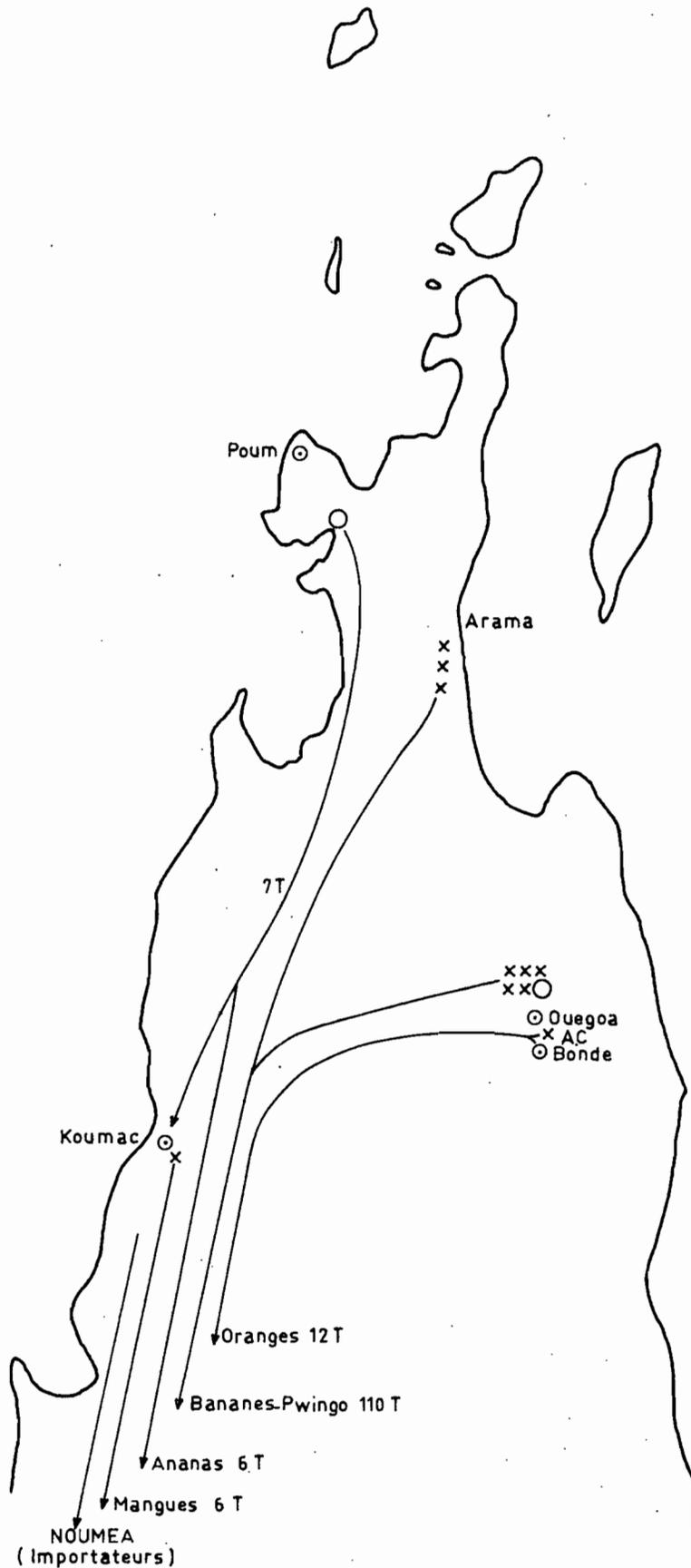
La très forte demande en Bananes "Pwingo" qui ne laisse aucun invendu, obligent les intermédiaires à consentir des marges de 100% seulement. Les marges sont assez supérieures pour les mangues (160%), très appréciées sur le marché de Nouméa et arrivant en primeurs sur Koumac, mais en surproduction localement. Au-delà de Koumac, les colporteurs ont d'autres spécialités et les mangues de Ouégoa et Arama se perdent sur pied. La situation est assez identique pour les oranges et mandarines de Bondé et des Paimboas, qui donnent tardivement et dont les colporteurs opèrent quelques chargements en fin de saison.

CARTE DES CIRCUITS COMMERCIAUX DANS L'EXTREME NORD
 ANNEE 1965
 III Légumes



- Colporteur commercialisant sa propre production
- x Colporteur simple
- CS Apports en contre-saison

CARTE DES CIRCUITS COMMERCIAUX DANS L'EXTREME NORD
 ANNEE 1965
 IV fruits



- Colporteur commercialisant sa propre production
- x Colporteur simple
- AC Service d'assistance aux cooperatives

- Autres produits

Le marché régional absorbe heureusement la moitié d'une production insignifiante de pommes de terre, dont les responsables sont dans l'ensemble trop isolés et éloignés pour obtenir des ordres de commande avantageux auprès des grandes Maisons de Nouméa. Ignorants des conditions exactes du marché, les producteurs espérant des ventes en primeur, proposent des pommes de terre prématurées et qui ne se conservent pas.

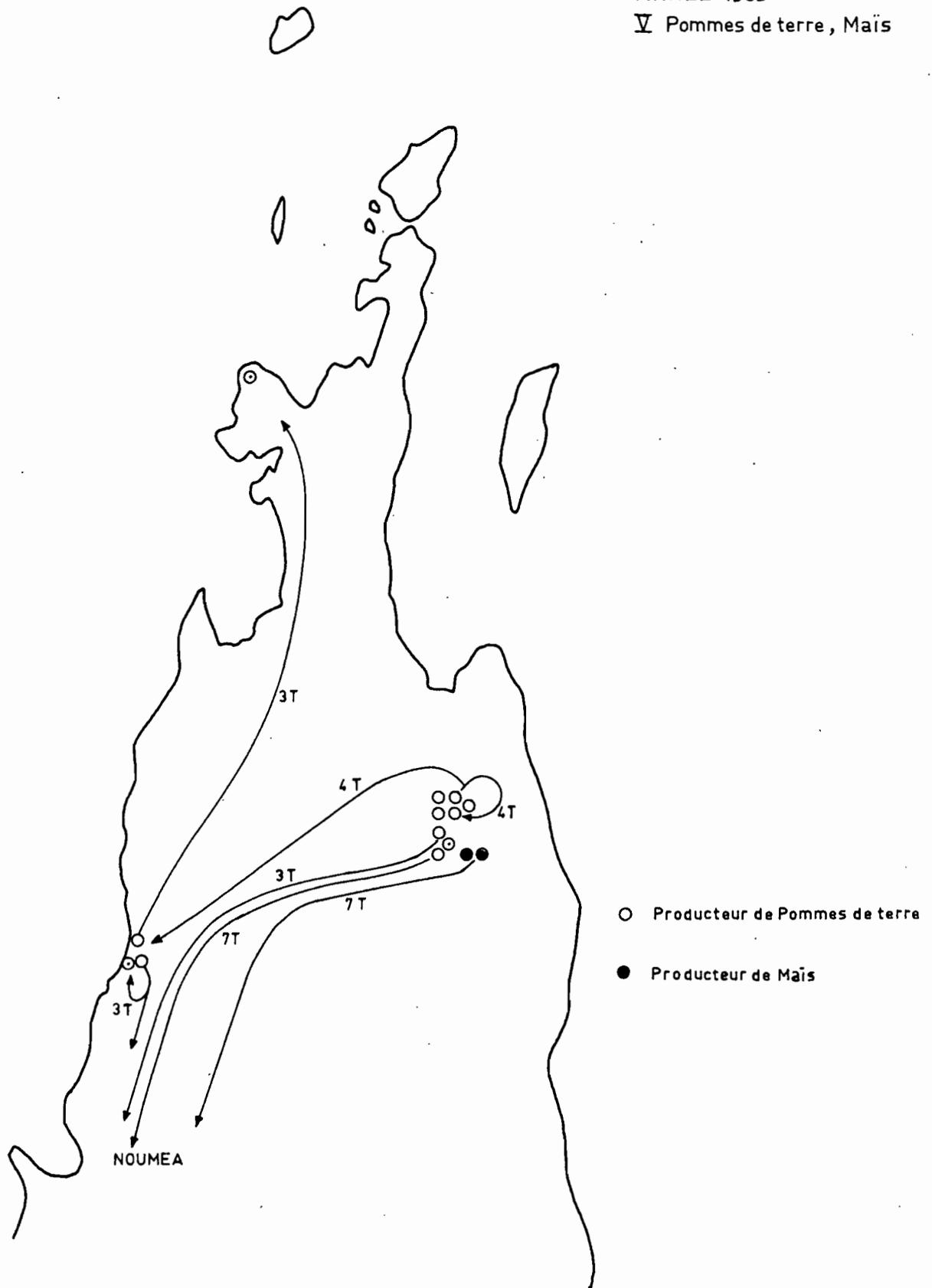
Les produits vivriers autochtones ne trouvent à s'écouler, à des prix dérisoires et en primeurs, qu'à la faveur des sollicitations des colporteurs achetant en priorité crabes et Bananes "Pwingo" et complétant avec eux, le cas échéant, leur chargement.

Café et coprah sont intégralement dirigés sur Nouméa soit directement soit par les soins des petits commerçants locaux, les comptoirs commerciaux des grandes Maisons de Koumac n'ayant pu acquérir sur ce plan un rayonnement régional.

Si la réalité d'une région du Nord se trouve ainsi clairement démontrée, Koumac par contre, centre administratif et principal marché du travail de la région, ne s'est pas imposé comme centre régional de redistribution et d'approvisionnement en marchandises et ne joue qu'un rôle très effacé comme marché de consommation et centre d'attraction commercial.

CARTE DES CIRCUITS COMMERCIAUX
DANS L'EXTREME NORD
ANNEE 1965

∇ Pommes de terre, Maïs



CONCLUSION

Région en pleine récession industrielle, le Nord calédonien ne s'est maintenu que par un gonflement des dépenses administratives et une politique de grands travaux d'intérêt public. Il devient intéressant dans ces conditions d'établir quelle part revient aux activités de production proprement dites à l'intérieur du produit régional.

La détermination de la masse des revenus distribués par secteurs d'activité, qui s'identifie à la valeur du produit intérieur net au coût des facteurs, nous y conduit.

1 - Le revenu agricole régional, obtenu à partir d'une estimation des tonnages commercialisés et sur la base des prix moyens à la production, se présenterait comme suit :

TABLEAU 27 - Revenu monétaire de l'agriculture (Région).

Produits	Production commercialisée (Tonnes)	Valeur de la production commercialisée (Millions de CFP)
Bétail	127	7,62
Poissons et fruits de mer	170	6,80
Café	39	3,12
Bananes "Pwingo"	110	2,20
Coprah	110	1,13
Pommes de terre	24	0,53
Légumes "européens"	8	0,30
Ananas	6	0,12
Maïs	7	0,10
Manguos	6	0,09
Autres* (Porcs - volailles-Vivriers etc...)	200	4,00
Total	807	26,01

* Catégorie résiduelle.

2 - Nous avons déjà vu, en tentant une approche du même problème pour la zone de Koumac, que le montant des émissions de mandats par voie postale s'ajoutant au solde des dépôts à la Caisse d'Epargne représentait, avec une erreur par défaut de 15 à 20 %, le revenu global des particuliers.

Les données des mouvements monétaires par voie postale, extraits du rapport annuel du Service des Postes, se chiffraient pour l'année 1964 aux niveaux suivants :

TABLEAU 28 - Mouvements monétaires par voie postale (Région).

Centres	Emission de mandats	Solde des dépôts à la Caisse d'Epargne	Total (Frs CFP)
Koumac	49.052.757	608.038	49.660.795
Arama	1.147.554	31.871	1.179.425
Poum	12.804.080	272.800	13.076.880
Quégoa	7.733.208	4.600	7.737.808
Total	70.737.599	917.309	71.654.908 =====

Le montant du revenu global des particuliers serait donc de l'ordre de 82,4 Millions ($71.654.908 + (71.654.908 \times 0,15)$), contre 26,01 Millions pour le seul revenu de l'agriculture.

3 - Par ailleurs, les entreprises du secteur privé (Mines-Ateliers industriels et artisanaux - Entreprises de maçonnerie) représentaient à la même époque une centaine d'emplois au maximum, distribuent une masse monétaire de l'ordre de 20 à 25 Millions, incluant salaires et bénéfices industriels et commerciaux. Les revenus distribués par le canal des administrations et services publics, évalués à 30 Millions par Koumac, se situeraient à 33 Millions environ pour l'ensemble de la zone. L'estimation directe des revenus, qui conduit à proposer à nouveau un montant global de 82 Millions ($33+23+26$), recoupe l'estimation à partir des mouvements monétaires par voie postale et en accroît la plausibilité.

4 - Le produit régional intérieur net au coût des facteurs, se répartirait donc comme suit, par grands secteurs d'activité :

Services Publics ou para-publics	=	33 Millions (40%)
Secteur privé	=	23 Millions (28%)
Agriculture	=	26 Millions (32%)

Si l'on tient compte du fait que le secteur privé, surtout dans le domaine du Bâtiment, profite largement des commandes administratives sur fonds publics ou budgets municipaux, on peut avancer, sans grand risque d'erreur, que la région prélève sur le produit territorial à peu près autant qu'elle ne lui apporte.

Le problème des disparités régionales se trouve ainsi posé sous un jour nouveau. Ce n'est pas l'existence des politiques d'investissements administratifs qui se trouve ainsi mise en cause mais son efficacité dans l'ordre de la croissance économique. L'étude précédente nous contraint dans le cas particulier du Nord calédonien, à conclure par la négative.

Il est bien évident cependant qu'aucun élément de politique régionale ne saurait être envisagé en dehors des options de la politique économique territoriale. Partant, si l'inventaire et les analyses proposées ouvrent la voie à des orientations concrètes, à d'autres la tâche plus difficile de les fixer et d'y pourvoir.

OUVRAGES ET ARTICLES CITES EN REFERENCE

- ANGOT M. - Evolution de la pêche du Troca - "La Terre et la Vie" - 106 N° 4 - 1959.
-
- BARRAU J. - Le cocotier en Nouvelle-Calédonie - "Revue Agricole de la Nouvelle-Calédonie" - Mars/Avril 1954.
-
- BOUDEVILLE J.R. - L'économie régionale espace opérationnel - cahiers I.S.E.A. n° 69 - Juin 1958.
-
- DOUMENGE G. - Un impératif de la productivité : réaliser les conditions de survivance et de développement en Nouvelle-Calédonie - "Revue du Centre de Productivité et d'études économiques N° 2" - (Janv. 1961).
-
- FAIVRE L. POIRIER J. ROUTHIER P. - Géographie de la Nouvelle-Calédonie "Nouvelles Editions Latines" - 1951.
-
- GUIART J. - Un problème foncier exemplaire en Nouvelle-Calédonie - Le "Monde non Chrétien" - Paris Nouvelle série N° 55-56.
-
- GUIART J. ROBERT F. - Les données de l'économie agraire mélanésienne dans le centre Nord de la Nouvelle-Calédonie - 1ère Partie : Les données économiques "E.P.H.E." 1960.
-
- LEENHARDT M. - Notes d'ethnologie néo-calédoniennes - "Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie" - Paris 1930.
-
- MARTIN P.F. - La commercialisation des viandes en Nouvelle-Calédonie "Revue d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux" N° 3 - 1963.
-
- P.S. - Les pâturages de Nouvelle-Calédonie et leur utilisation extensive. "Revue Agricole de la Nouvelle Calédonie". Mai-Juin 1954.
-
- Rapports du Service des Mines de la Nouvelle-Calédonie - 1960-61-62-63.
-
- Rapport annuel du service des Postes de la Nouvelle-Calédonie - 1964.
-
- RISBEC J. - La culture du cocotier en Nouvelle-Calédonie - "L'Agronomie Tropicale" Paris 1934.
-
- TERCINIER G. - Les sols de la Nouvelle-Calédonie - "Cahiers ORSTOM" 1957.
-
- TURPIN DE MOREL G.C. - Le Nord-Souvenirs - "Etudes Mélanésiennes". Nouvelle série - N° 10-11 (Déc. 1956 - Déc. 1957).
-
- X. - Positions autochtones en Nouvelle-Calédonie - Extraits du "Monde non Chrétien" N° 53 -54 - Paris 1960.
-

I S T E D E S C A R T E S

- CARTE 1 - Le Nord de la Nouvelle-Calédonie - Le cadre naturel.
- CARTE 2 - Implantations minières dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie.
- CARTE 3 - Le Nord de la Nouvelle-Calédonie - voies de communications terrestres et maritimes.
- CARTE 4 - Circuits commerciaux dans l'extrême-Nord avant 1939.
- CARTE 5 - Nouveaux circuits commerciaux dans l'extrême-Nord de 1939 à 1956.
- CARTE 6 - Réserves autochtones du Nord de la Nouvelle-Calédonie.
- CARTE 7** - Le Nord de la Nouvelle-Calédonie - Région et zones d'enquête.
- CARTE 8 - Répartition foncière - zone de Koumac.
- CARTE 9 - Répartition foncière - zone de Poum.
- CARTE 10 - Carte toponymique - Extrême-Nord.
- CARTE 11 - Répartition foncière - zone de Ouégoa.
- CARTE 12 - La vallée du Diahot - zone des alluvions fluviales.
- CARTE 13 - 17 - Circuits commerciaux dans la région du Nord (Année 1965).

II LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES

- TABLEAU 1 - Les Mines du Nord - Périodes d'activité. (Titre 1 ch. 1).
- TABLEAU 2 - Dénombrement des populations non autochtones du Nord en 1911- 1921 - 1936 - (Titre 1 ch. 2 S.2).
- TABLEAU 3 - Dénombrement des populations autochtones du Nord en 1911 - 1921 - 1936 (Titre 1 ch. 2 S.2).
- TABLEAU 4 - Production agricole régionale (Secteur européen - années 1952 et 1963) - (Titre 1 ch. 2 S.3).
- TABLEAU 5 - Population, selon le groupe ethnique, des circonscriptions en 1956 et 1963 (I.N.S.E.E.) - (Titre 1 ch. 2 Concl.).
- TABLEAU 6 - Dimension des exploitations et degré de participation des chefs d'exploitation (Koumac - Secteur Européen) - (Titre 2 - Ch. 1 S.2 ; S.S.1).
- TABLEAU 7 - Distribution des exploitations selon le degré d'extensivité de l'élevage (Koumac - Secteur européen). (Titre 2, Ch. 1 S.2 ; S.S. 3).
- TABLEAU 8 - Dénombrement de la population selon la catégorie ethnique (zone de Poum) (Titre 2 ch. 2 introd.).
- TABLEAU 9 - Inventaire des chefs d'exploitation et nature de leurs activités (zone de Poum - Secteur Européen) - (Titre 2. ch. 2 S.1. A).
- TABLEAU 10 - Capital foncier et ressources naturelles des réserves autochtones d'Extrême-Nord (zone de Poum - Secteur autochtone). (Titre 2 ch.2 S. 1B).
- TABLEAU 11 - Rapport de la population aux ressources (zone de Poum) - (Titre 2 ch. 2 S. 1.B).
- TABLEAU 12 - Recensement et taux d'émigration des populations autochtones originaires (févr. 1965) - (Titre 2. ch. 2 S. 1.B).
- TABLEAU 13 - Liste des propriétaires et production des exploitations cocotières correspondantes (zone de Poum - Secteur Européen). (Titre 2 ch.2 S.2 D).
- TABLEAU 14 - Prix de détail des marchandises dans différents types de commerce (zone de Poum) - (Titre 2 ch. 2 S.2 D).
- TABLEAU 15 - Répartition de 100 personnes actives de 15 ans et plus selon les branches d'activité (circonscription de Ouégoa) INSEE. (Titre 2 ch.3 introd.)
- TABLEAU 16 - Utilisation des sols et dimension des exploitations (Ouégoa - Secteur Européen) - (Titre 2. ch. 3 S.1 B).
- TABLEAU 17 - Superficies cultivées par exploitation et dimension des exploitations (Ouégoa-Secteur Européen) - (Titre 2. ch. 3 S.1 B).
- TABLEAU 18 - Nombre d'exploitations et importance des superficies cultivables inférieures à un montant donné (Ouégoa - Secteur Européen) - (Titre 2. ch. 3 S.1 B).

- TABLEAU 19 - Taux d'utilisation des sols et qualité des propriétaires (Duégoa - Secteur européen) - (Titre 2. ch. 3 s1 B).
- TABLEAU 20 - Statistiques de la production agricole - Année 1965 - (Duégoa - Secteur Européen) - (Titre 2. ch. 3 S. 1 C).
- TABLEAU 21 - Types d'exploitants agricoles et capacité correspondante de travail disponible pour l'Agriculture (Duégoa - Secteur européen) (Titre 2. ch. 3 S.1 C).
- TABLEAU 22 - Définition et lieu d'exercice du second métier pour les exploitants non paysans (Duégoa - Secteur européen) - (Titre 2 ch. 3 S.1 C).
- TABLEAU 23 - Disponibilités foncières et pression démographique à l'intérieur des Réserves autochtones (Duégoa) - (Titre 2 ch. 3 S.2 A).
- TABLEAU 24 - Production de café par tête d'habitant (Réserve de Bonde-Duégoa) (Titre 2 ch. 3 S.2 A.)
- TABLEAU 25 - Principales productions agricoles (Secteur autochtone - Duégoa) (Titre 2 ch. 3 S.2 B.)
- TABLEAU 26 - Revenus monétaires de l'Agriculture (Région) conclusion.
- TABLEAU 27 - Mouvements monétaires par voie postale (Région).

II ABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.-

Titre I - Présentation de la région.-

Ch.1 - Le cadre naturel p. 7

Ch.2 - Eléments d'histoires économique p. 9

S1 - Les premières formes de la colo-
nisation (1850-1900)

S2 - Un demi-siècle de prospérité dans
l'équilibre (1900-1940)

S3 - Le déclin progressif des plus an-
ciennes activités.

Titre II - Monographies économiques par zones (année 1965)

Ch. 1 - Koumac p. 32

S1 - Le centre de Koumac

S2 - Le secteur agricole européen

S3 - La réserve autochtone de Koumac

Ch. 2 - Poum p. 63

S1 - L'orientation générale de l'activité
économique

S2 - L'organisation et les modes de commer-
cialisation des grandes productions.

Ch. 3 - Ouégoa p. 102

S1 - Le secteur agricole européen

S2 - Le secteur agricole autochtone

Titre III - L'espace économique régional p. 127

Conclusion 133